Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

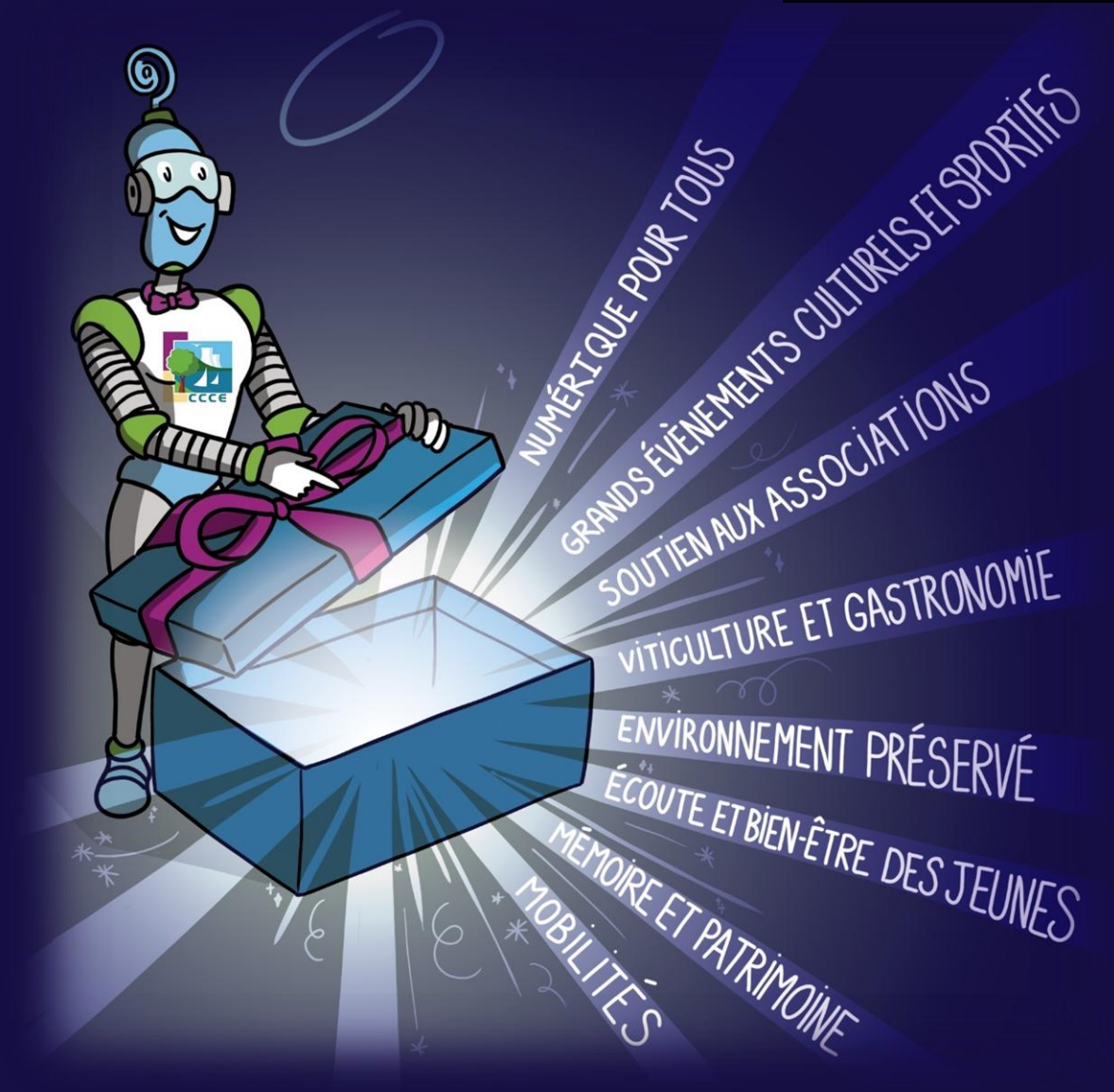


# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS • 2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LE MOT DU PRÉSIDENT



Cher(e) Collègue,

Je vous invite à découvrir le rapport annuel d'activités 2025 de la **Communauté de Communes de Cattenom et Environs**.

Il répond aux obligations légales prévues à l'article L. 5211-39 du CGCT issu de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale demandant au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes. C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires. Dans un contexte climatique, économique, politique et géopolitique bouleversé en 2025, l'année a notamment été marquée pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, par :

- L'enquête sur les besoins de santé dans le cadre du futur Contrat Local de Santé ;
- Le lancement du service de transport à la demande « TeMo'Flex JADE » ;
- L'expérimentation COMP'AIR ;
- La mise en place de la carte d'accès dans les déchèteries communautaires ;
- Les travaux de restructuration de la déchèterie communautaire à Hettange-Grande ;
- L'inauguration et l'ouverture de la Maison de la Nature et du Tourisme ;
- Le lancement de la consultation publique du PCAET et son approbation ;
- La mise en place d'une structure temporaire pour la continuité de l'apprentissage de la natation à destination des scolaires et de l'école de natation dans le cadre du programme de modernisation de la piscine communautaire ;
- Les 40 ans de la Réserve Naturelle Nationale ;
- L'organisation du forum sur le Métier d'Assistant Maternel à Zoufftgen.

En plus de ces projets, la Communauté de Communes a poursuivi son engagement au quotidien dans le service et l'action pour le territoire :

- poursuite de l'organisation de spectacles de Stand-up ;
- poursuite des actions de développement économique pour favoriser la création d'emplois et des dispositifs ACE (Aides Communautaires aux Entreprises) et ACEA (Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles) ;
- poursuite de son programme pluriannuel de travaux de voirie et dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ;
- poursuite de sa politique culturelle ;
- poursuite de son soutien aux associations.

Ce rapport sera envoyé à toutes les Communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils municipaux.

Bonne lecture à toutes et à tous.

**Roland BALCERZAK**
**Président de la CCCE**
**Maire de Hettange-Grande**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# SOMMAIRE


| | | |
|---|---|---|
| 01 | La CCCE et son Fonctionnement | 07 |
| 02 | Le Projet de Territoire | 17 |
| 03 | Les Moyens Humains | 21 |
| 04 | Les Finances | 31 |
| 05 | Le Développement Informatique | 43 |
| 06 | Le Service Juridique | 51 |
| 07 | Les Marchés Publics | 55 |
| 08 | Le SIAU | 63 |
| 09 | La Communication | 69 |
| 10 | Le Développement Territorial | 75 |
| 11 | La Mobilité | 87 |
| 12 | Le Tourisme | 111 |
| 13 | La Citadelle à Rodemack | 125 |
| 14 | Une Politique Sociale pour tous | 127 |
| 15 | La Politique Enfance | 141 |
| 16 | L'Environnement | 159 |
| 17 | La Maison de la Nature et du Tourisme | 185 |
| 18 | La prévention et la gestion des déchets | 193 |
| 19 | L'Assainissement et la Gestion des Eaux pluviales | 207 |
| 20 | Les Travaux | 219 |
| 21 | La Politique « Culture » | 227 |
| 22 | La Politique « Sport » | 243 |
| 23 | La GEMAPI | 257 |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 1 –

# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS ET SON FONCTIONNEMENT



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs regroupe 22 Communes depuis le 1er janvier 2022.

Elle compte 28 301 habitants au 1er janvier 2025 et sa superficie est de 197 km².

La CCCE est administrée par un Conseil communautaire et un Bureau communautaire.

# DOMAINES DE COMPÉTENCES EXERCÉS PAR LA CCCE (EN 2025)

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est compétente pour :

- L'aménagement de l'Espace et Développement économique ;
- La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- La voirie d'intérêt communautaire ;
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ;
- La création, la gestion et l'animation de structures France Services ;
- L'informatisation des services communaux ;
- L'hébergement pour personnes du 3e âge ;
- Les actions ou les évènements sportifs et culturels et/ou touristiques ;
- La promotion, le soutien d'actions culturelles, touristiques, patrimoniales ;
- Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- La gestion et l'animation de sites naturels remarquables ;
- L'aménagement numérique ;
- La gestion des eaux pluviales urbaines ;
- La mobilité ;
- L'infrastructure de Recharge pour Véhicule hybride et Électrique (IRVE) ;
- Le soutien pour l'accompagnement à la rénovation de l'habitat ;
- L'organisation de l'accueil du jeune enfant ;
- La santé locale ;
- La contribution au budget du Service d'incendie et de secours.

# Territoire de la Communauté de communes de Cattenom et environs

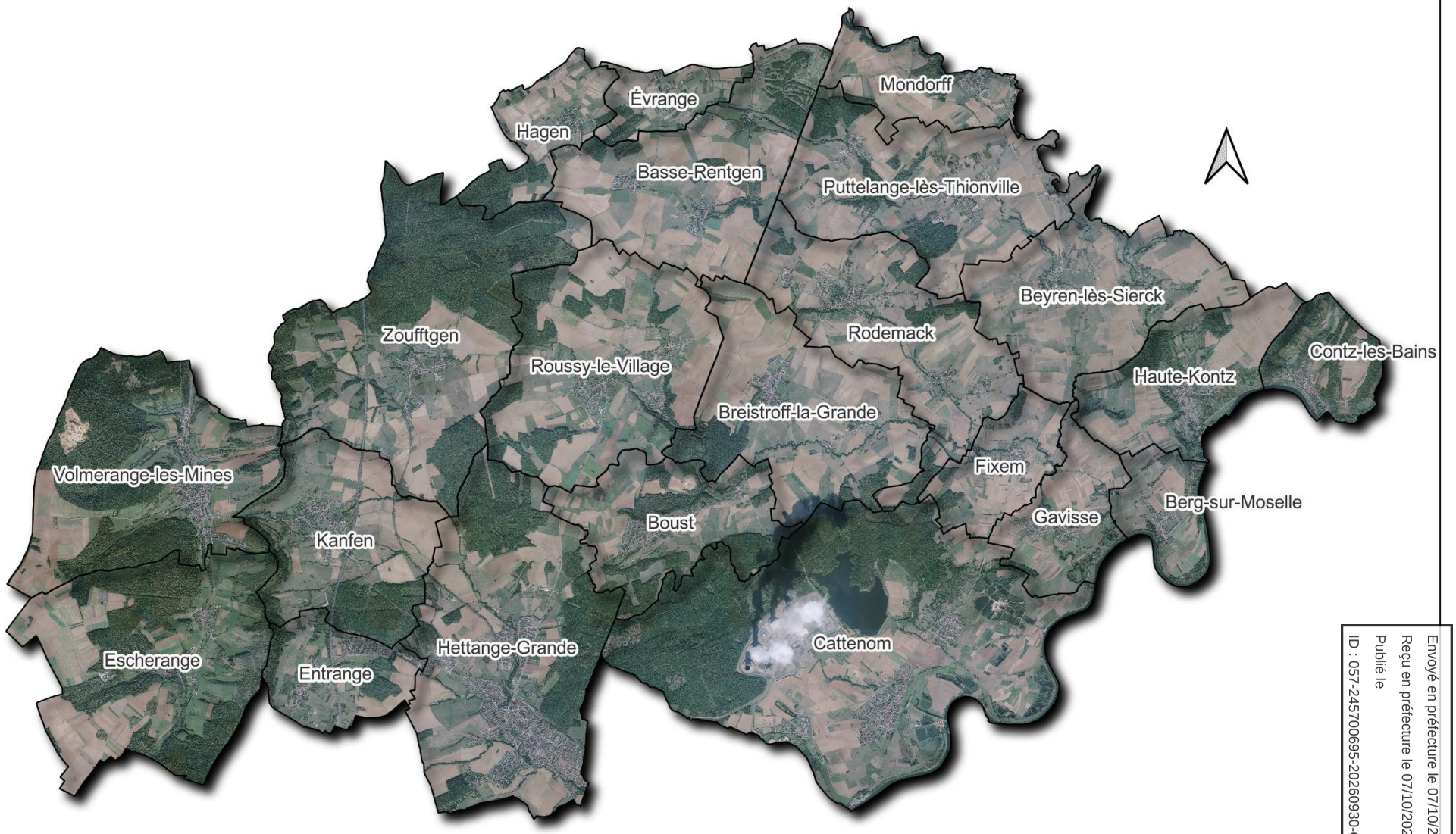


Source: IGN BD ORTHO 20 cm
Réalisation: Service informatique & SIG

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1er janvier 2022 (adhésion des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz au sein de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs), la représentation des Communes, au sein du Conseil de Communauté est fixée comme suit, en 2025 :

- Communes de Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Contz-les-Bains, Escherange, Évrange, Fixem, Gavisse, Hagen, Haute-Kontz, Mondorff : **1 conseiller communautaire** ;
- Communes de Boust, Breistroff-la-Grande, Entrange, Kanfen, Puttelange-lès-Thionville, Rodemack, Zoufftgen : **2 conseillers communautaires** ;
- Commune de Roussy-le-Village : **3 conseillers communautaires** ;
- Commune de Volmerange-les-Mines : **4 conseillers communautaires** ;
- Commune de Cattenom : **6 conseillers communautaires** ;
- Commune de Hettange-Grande : **13 conseillers communautaires**.

Les Communes membres qui sont représentées par un seul conseiller communautaire disposent d'un suppléant. Le Conseil de Communauté est donc composé de 51 élus et se réunit au siège de la Communauté de Communes ou dans tout autre lieu qu'il choisit sur le territoire de la Communauté, au moins une fois par trimestre.

Les règles de fonctionnement du Conseil de Communauté (convocations, quorum, validité des délibérations. etc.) sont celles applicables aux Conseils municipaux conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération N° 14 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE S'EST RÉUNI 7 FOIS EN 2025 ET A ADOPTÉ 104 DÉLIBÉRATIONS.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, sous la présidence de Michel PAQUET, est composé du Président et de 10 Vice-Présidents. Il a reçu les délégations de toutes les compétences du Conseil communautaire qui pouvaient lui être déléguées, à l'exception des sept énoncées à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Bureau communautaire se réunit le mardi à 17h30 :

- pour être force de proposition sur les points relevant de ses attributions et notamment quant à l'évolution des compétences de la CCCE et de la politique au niveau du Nord Mosellan, dans sa forme informelle ;
- pour gérer les affaires courantes et valider les travaux et propositions des différentes commissions, soit une fois par mois dans sa forme décisionnelle ;
- pour examiner les points qui seront présentés à l'ordre du jour du Conseil communautaire, soit quinze jours avant chaque assemblée.

En 2025, le Bureau Communautaire dans l'ordre du tableau, est composé de :

- **Monsieur Michel PAQUET**, Président ;
- **Monsieur Roland BALCERZAK**, Vice-Président en charge de la « Mobilité et de la Coopération transfrontalière » ;
- **Monsieur Bernard ZENNER**, Vice-Président en charge des « Finances communautaires » ;
- **Madame Rachel ZIROVNIK**, Vice-Présidente en charge de la « Politique touristique » ;
- **Monsieur Michel HERGAT**, Vice-Président en charge du « Développement économique – Aménagement du territoire » ;
- **Monsieur Maurice LORENTZ**, Vice-Président en charge de la « Politique Petite Enfance et des affaires sociales » ;
- **Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA**, Vice-Présidente en charge de l'« Environnement et du développement durable » ;
- **Monsieur Benoît STEINMETZ**, Vice-Président en charge de la « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » ;
- **Monsieur Guy KREMER**, Vice-Président en charge du « Suivi des travaux » ;
- **Monsieur Denis BAUR**, Vice-Président en charge du « Développement numérique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication » ;
- **Monsieur David ROBINET**, Vice-Président en charge de la « Politique Sport » et de la « Politique Culture ».

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE S'EST RÉUNI 11 FOIS EN 2025 DANS SA FORME DÉCISIONNELLE ET A ADOPTÉ 145 DÉCISIONS.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# COMPOSITION PAR COMMUNES

- **BASSE-RENTGEN**
  Monsieur Eric GONAND et Madame Marie-Caroline DUMAS (suppléante).

- **BERG-SUR-MOSELLE**
  Monsieur Denis NOUSSE et Monsieur Alain GUERQUIN (suppléant).

- **BEYREN-LÈS-SIERCK**
  Monsieur Philippe GAILLOT et Monsieur Gaël MENEGHIN (suppléant).

- **BOUST**
  **Monsieur Guy KREMER** et Madame Maryse GROSSE.

- **BREISTROFF-LA-GRANDE**
  Monsieur Michel SCHMITT et Monsieur Bertrand ALESCH.

- **CATTENOM**
  **Monsieur Bernard ZENNER**, Madame Christine ACKER, Monsieur Hervé GROULT, Madame Mauricette NENNIG, Monsieur Hassan FADI, Monsieur Bernard DORCHY.

- **CONTZ-LES-BAINS**
  Monsieur Yves LICHT et Monsieur Fernand LUCAS (suppléant).

- **ENTRANGE**
  **Monsieur Michel HERGAT** et Madame Alieth FEUVRIER.

- **ESCHERANGE**
  Monsieur Bertrand MATHIEU et Madame Josette BLUDZSUS (suppléante).

- **ÉVRANGE**
  Monsieur Thierry MICHEL et Madame Laetitia MULLER (suppléante).

- **FIXEM**
  **Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA** et Madame Aurore SCHREIBER (suppléante).

- **GAVISSE**
  Monsieur Alain REDINGE et Monsieur Jean-Marie VAGNER (suppléant).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

› **HAGEN**
Madame Marie-Pierre LAGARDE et Monsieur Sisto SILVERIO (suppléant).

› **HAUTE-KONTZ**
Madame Marie-Josée THILL et Monsieur André DEL PIZZO (suppléant).

› **HETTANGE-GRANDE**
**Monsieur Roland BALCERZAK**, Madame Céline CONTRERAS, **Monsieur David ROBINET**, Madame Nadine GALLINA, Monsieur Régis HEIL, Madame Emmanuelle DUBOURDIEU, Monsieur Hervé PATAT, Madame Marie-Odile KRIEGER, Monsieur Jerry PARPETTE, Madame Evelyne DEROCHE, Monsieur Christopher PAQUET, Madame Patricia VEIDIG, Monsieur Yannick OLIGER.

› **KANFEN**
**Monsieur Denis BAUR** et Madame Déborah LANGMAR.

› **MONDORFF**
**Madame Rachel ZIROVNIK** et Monsieur Philippe TOUSCH.

› **PUTTELANGE-LÈS-THIONVILLE**
Monsieur Joseph GHAMO et Monsieur Joseph BAUER.

› **RODEMACK**
Monsieur Olivier KORMANN et Madame Christelle MAZZOLINI.

› **ROUSSY-LE-VILLAGE**
**Monsieur Benoît STEINMETZ**, Madame Brigitte DA COSTA et Monsieur Joël IMMER.

› **VOLMERANGE-LES-MINES**
**Monsieur Maurice LORENTZ**, Madame Valérie CARDET, Monsieur Serge RECH et Madame Karine BERNARD.

› **ZOUFFTGEN**
**Monsieur Michel PAQUET** (Président) et Madame Christine KOHLER.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Les Commissions ont été mises en place lors de la séance du Conseil communautaire du 8 septembre 2020. Elles permettent de couvrir toutes les compétences exercées par la Communauté de Communes.

Les Commissions sont au nombre de onze.

## MOBILITÉ ET COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Présidée par **Monsieur Roland BALCERZAK**
Nombre de réunions en 2025 : 3

## FINANCES

Présidée par **Monsieur Bernard ZENNER**
*→ Cette commission est constituée par les Maires des Communes membres.*

## POLITIQUE TOURISTIQUE

Présidée par **Madame Rachel ZIROVNIK**
Nombre de réunions en 2025 : 7

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présidée par **Monsieur Michel HERGAT**
Nombre de réunions en 2025 : 5

## POLITIQUE PETITE ENFANCE ET AFFAIRES SOCIALES

Présidée par **Monsieur Maurice LORENTZ**
Nombre de réunions en 2025 : 3

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présidée par **Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA**
Nombre de réunions en 2025 : 6

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## POLITIQUE DE L'EAU, ASSAINISSEMENT ET GEMAPI

Présidée par **Monsieur Benoît STEINMETZ**
Nombre de réunions en 2025 : 6

## SUIVI DES TRAVAUX

Présidée par **Monsieur Guy KREMER**
Nombre de réunions en 2025 : 5
*+ Réunions hebdomadaires dans le cadre des réunions de chantier.*
*→ Cette commission est constituée par les adjoints aux travaux des 22 Communes membres.*

## DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET NTIC

Présidée par **Monsieur Denis BAUR**
Nombre de réunions en 2025 : 3

## POLITIQUE SPORT

Présidée par **Monsieur David ROBINET**
Nombre de réunions en 2025 : 6

## POLITIQUE CULTURE

Présidée par **Monsieur David ROBINET**
Nombre de réunions en 2025 : 4



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 2 –

# LE PROJET DE TERRITOIRE



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# 4È SÉMINAIRE « PROJET DE TERRITOIRE »

Depuis 2022, le Projet de territoire de la CCCE a été l'occasion d'organiser un séminaire annuel réunissant élus communautaires, élus municipaux, membres du Conseil de Développement et du Conseil des Sages.

Il constitue un temps d'échanges et de dialogue sur le projet d'avenir de l'intercommunalité mais aussi un moment privilégié de discussion entre acteurs engagés de la CCCE.

La 4e édition a eu lieu le samedi 27 septembre 2025, au Golf de Preisch. Elle a réuni près de 80 personnes, illustrant une dynamique qui ne s'essouffle pas.

Pour ce dernier séminaire du mandat 2020-2026, la même formule que l'année précédente a été retenue : faire un point d'étape sur la mise en œuvre du Projet de territoire, pour présenter les réalisations et les évolutions, compétence par compétence. Les présentations ont mis en exergue un rythme de travail important et des perspectives nombreuses en matière de nouveaux projets et nouveaux services, de la mobilité à la santé en passant par la protection de l'environnement et l'attractivité économique, culturelle et touristique.

Une annonce importante a également été faite : la confirmation de la construction d'une nouvelle Gendarmerie à Hettange-Grande, qui réunira une brigade territoriale et une brigade motorisée sur un site unique, et qui proposera plus de 30 logements pour les Gendarmes et leurs familles.

## C COM ÇA, JOURNAL DE LA CCCE

Depuis janvier 2024, le support d'information « C Com ça » est devenu un journal imprimé sur papier recyclé. Intégralement rédigé en interne, il est destiné à informer tous les habitants des projets et réalisations de la CCCE dans tous ses domaines de compétences. Il paraît 3 fois par an (janvier-juin-octobre) ; il est distribué dans les boîtes aux lettres et est mis à disposition dans des boîtes à journaux en libre-service déployées dans les 22 Communes de la CCCE. Ce journal est également consultable sur le site de la CCCE : www.ccce.fr.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUNES DE LA CCCE

Le projet de Conseil communautaire jeunes est né d'une réflexion partagée entre les 2 Collèges du territoire et la CCCE. Il répond à des objectifs communs : éducation à la citoyenneté, engagement dans des projets d'intérêt général, acquisition de compétences et de savoir-faire (prise de parole en public, identification et montage de projets, gestion d'un budget…).

Grâce à l'engagement des 2 Collèges, qui portent et animent la démarche, le 1er Conseil communautaire jeunes de la CCCE a été installé le 27 février 2025, à la Maison communautaire à Cattenom.

La CCCE a souhaité donner une tonalité officielle à cette réunion d'installation : les 20 Conseillers juniors ont été accueillis par Michel Paquet, Président, puis une photographie de groupe a été prise. L'Assemblée s'est ensuite installée dans la Salle du Conseil, et un appel des présents a précédé une séance de travail qui a permis de présenter la Communauté de Communes puis de faire émerger des idées et propositions de projets.

Le budget participatif annuel de 30 000,00 € voté par le Conseil communautaire « séniors » est précisément destiné à permettre à des projets d'émerger.

Ce premier temps fort avec le Conseil communautaire jeunes a été suivi d'autres rendez-vous en 2025 : plusieurs jeunes ont répondu aux invitations de la CCCE, et ont ainsi participé à l'inauguration du Marché aux Vins (15 mars 2025) et de la Maison de la Nature et du Tourisme (23 juin 2025).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 3 –

# LES MOYENS HUMAINS



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# ORGANIGRAMME DES SERVICES (2025)

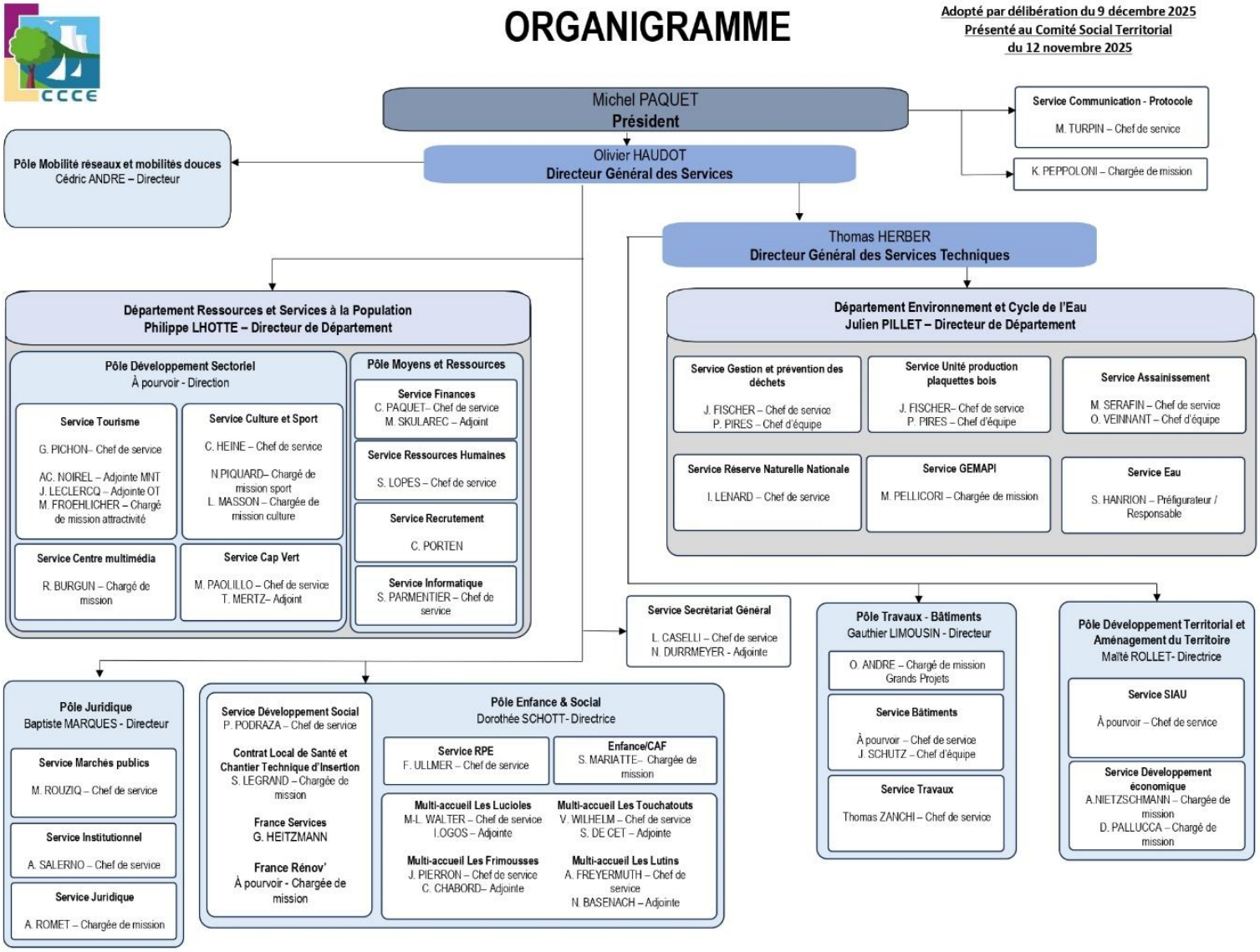

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# PERSONNEL

Au 31 décembre 2025, les effectifs de la CCCE sont répartis comme suit :

**Directeur Général des Services : Olivier HAUDOT**

**Directeur Général des Services Techniques : Thomas HERBER**

**Chargée de mission auprès du Président : Katia PEPPOLONI**

| Service Communication & Protocole : Manon TURPIN |
|---|
| Cat. B : 1 |
| Cat. C : 2 |

| Service Secrétariat Général : Laurence CASELLI |
|---|
| Cat. C : 4 |

| Pôle Mobilités Réseaux et Mobilités douces<br>Directeur du Pôle : Cédric ANDRE |
|---|
| Chargé de Mission Mobilité |

| Pôle Enfance et Social<br>Directrice du Pôle : Dorothée SCHOTT | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Les Touchatouts Cattenom | Les Frimousses Volmerange-les-Mines | Les Lutins du Château Rodemack | Les Lucioles Hettange-Grande | RPE Roussy-le-Village | Enfance / CAF | Développement social et Chantier Technique d'Insertion | France Services | France Rénov |
| Cat. A : 1 | Cat. A : 2 | Cat. A : 2 | Cat. A : 5 (4,8 ETP) | Cat. A : 1 (0,6 ETP) | Cat. A : 1 | Cat. A : 1 | Cat. A : 1 (0,8 ETP) | |
| Cat. B : 7 (6,8 ETP) | Cat. B : 5 (4,6 ETP) | Cat. B : 7 | Cat. B : 13 (11,9 ETP) | Cat. B : 1 (0,6 ETP) | | | Cat. B : 1 | Cat. B : 1 |
| Cat. C : 6 (5,8 ETP) | Cat. C : 4 (3,8 ETP) | Cat. C : 9 (8,9 ETP) | Cat. C : 12 (11,2 ETP) | | | Cat. C : 2 | Cat. C : 2 | |

| Pôle Juridique<br>Directeur du Pôle : Baptiste MARQUES | | |
|---|---|---|
| Service Marchés Publics | Service Juridique | Service Institutionnel |
| Cat. A : 1 | Cat. A : 1 | Cat. A : 1 |
| Cat. B : 2 | | |
| Cat. C : 2 | | Cat. C : 1 |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

| Département Ressources et Service à la Population<br>Directeur du Département : Philippe LHOTTE | | | |
|---|---|---|---|
| **Service Finances** | **Service Ressources Humaines** | **Service Recrutement** | **Service Informatique** |
| Cat. A : 1 | Cat. A : 1 | | |
| Cat. B : 1 | Cat. B : 3 (2,8 ETP) | | Cat. B : 2 |
| Cat. C : 4 | Cat. C : 2 | Cat. C : 2 | Cat. C : 2 |

| Pôle Développement Sectoriel<br>Directrice du Pôle : poste à pourvoir | | | |
|---|---|---|---|
| **Service Office du Tourisme** | **Service Multimédia** | **Service Cap Vert** | **Service Culture et Sport** |
| Cat. A : 1 | | | Cat. A : 1 |
| Cat. B : 1 | Cat. B : 1 | Cat. B : 8 | Cat. B : 2 |
| Cat. C : 7 | Cat. C : 1 | Cat. C : 13 | Cat. C : 1 |

| Pôle Développement Territorial et Aménagement du Territoire<br>Directrice du Pôle : Maïté ROLLET | | |
|---|---|---|
| **Chargés de Mission** | **Service SIAU** | **Service Développement économique** |
| | | Cat. A : 2 |
| Cat. B : 1 | Cat. B : 5 | |
| Cat. C : 1 | Cat. C : 2 (1,8 ETP) | |

| Département Environnement et Cycle de l'Eau<br>Directeur du Département : Julien PILLET | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Service Gestion et Prévention des Déchets** | **GEMAPI** | **Service Assainissement** | **Réserve Nationale Naturelle** | **Service Eau** |
| Cat. A : 1 | Cat. A : 1 | | Cat. A : 1 (0,8 ETP) | Cat. A : 1 |
| Cat. B : 1 | | Cat. B : 3 | | |
| Cat. C : 28 | | Cat. C : 10 | Cat. C : 2 | |

| Pôle Travaux – Bâtiments<br>Directeur du Pôle : Gauthier LIMOUSIN | | |
|---|---|---|
| **Service VRD** | **Service Bâtiments** | **Chargé de Mission** |
| | Cat. A : 1 | Cat. A : 1 |
| Cat. B : 5 | Cat. B : 4 | |
| | Cat. C : 15 (14,3 ETP) | |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# RÉPARTITION DES AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT PAR FILIÈRE ET CATÉGORIE

## RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES DE CATÉGORIE A

| | FEMMES | HOMMES | TOTAL |
|---|---|---|---|
| CADRES A FILIÈRE ADMINISTRATIVE | 12 | 5 | 17 |
| CADRES A FILIÈRE TECHNIQUE | 1 | 5 | 6 |
| CADRES A FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE | 11 | 0 | 11 |
| CADRES A FILIÈRE CULTURELLE | 1 | 0 | 1 |
| **TOTAL** | **25** | **10** | **35** |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## RÉPARTITION PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE

| | FEMMES | HOMMES | TOTAL |
|---|---|---|---|
| CATÉGORIE A | 26 | 11 | 37 |
| CATÉGORIE B | 37 | 25 | 62 |
| CATÉGORIE C | 56 | 34 | 90 |
| **TOTAL** | **119** | **70** | **189** |

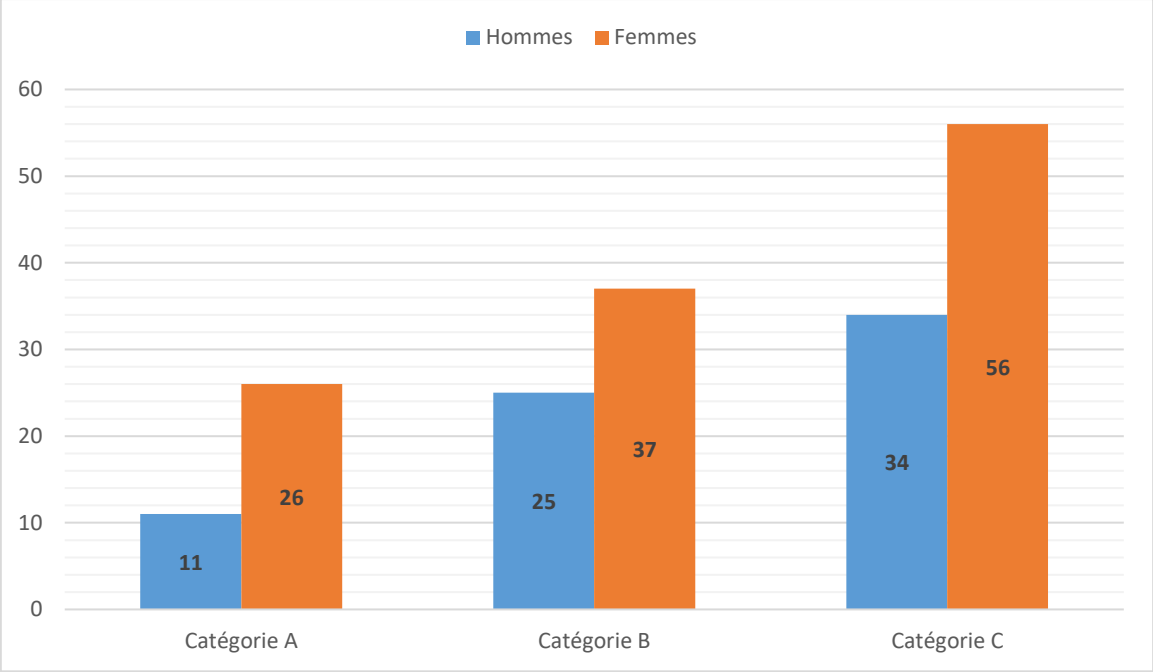


## RÉPARTITION DES AGENTS À TEMPS COMPLET OU TEMPS NON-COMPLET

| | FEMMES | HOMMES | TOTAL | % FEMMES | % HOMMES |
|---|---|---|---|---|---|
| TEMPS COMPLET | 111 | 70 | 181 | 61,33 % | 38,67 % |
| TEMPS NON-COMPLET | 8 | 0 | 8 | 100,00 % | 00,00 % |
| **TOTAL** | **119** | **70** | **189** | **62,93 %** | **37,04 %** |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## *RÉPARTITION PAR FILIÈRE ET PAR SEXE*

| FILIERES | FEMMES | HOMMES | TOTAL | % FEMMES | % HOMMES |
|---|---|---|---|---|---|
| **ADMINISTRATIVE** | 39 | 13 | 52 | 75,00 % | 25,00 % |
| **TECHNIQUE** | 28 | 47 | 75 | 37,33 % | 62,67 % |
| **ANIMATION** | 16 | 2 | 18 | 88,89 % | 11,11 % |
| **MÉDICO-SOCIALE** | 35 | 1 | 36 | 97,22 % | 2,78 % |
| **SPORTIVE** | 0 | 7 | 7 | 00,00 % | 100,00 % |
| **CULTURELLE** | 1 | 0 | 1 | 100,00 % | 00,00 % |
| **TOTAL** | **119** | **70** | **189** | **62,96 %** | **37,04 %** |

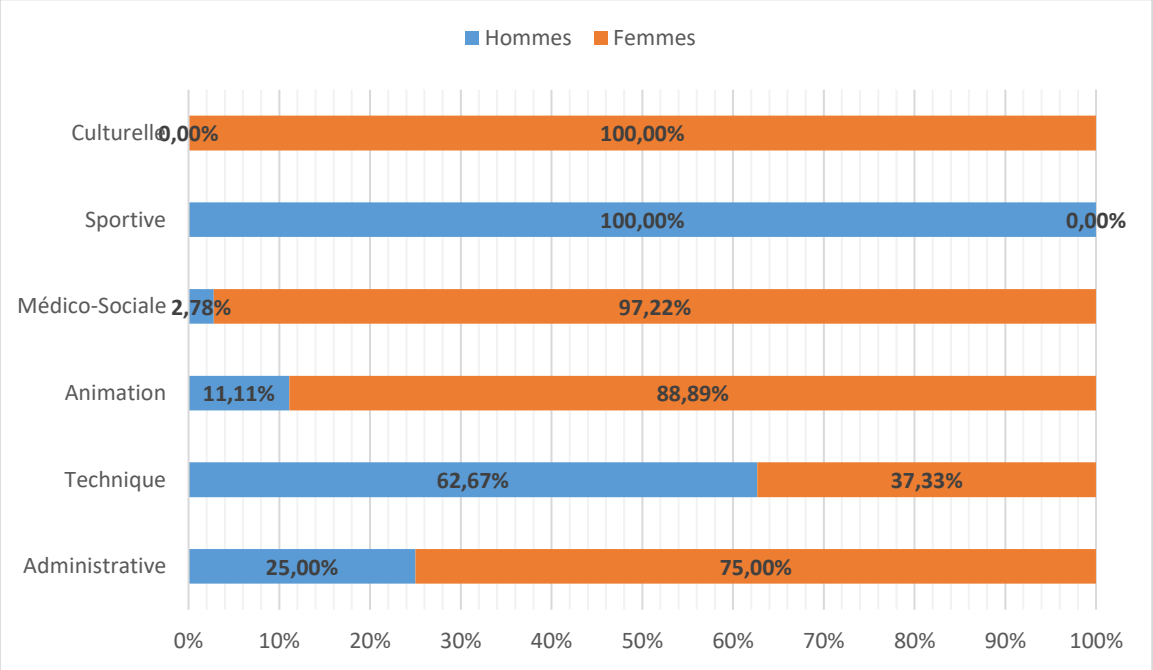

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## *RÉPARTITION DES FEMMES ET HOMMES SUR LES EMPLOIS DE DIRECTION GÉNÉRALE ET DE DIRECTION*

| | FEMMES | HOMMES | TOTAL |
|---|---|---|---|
| **EMPLOIS DE DIRECTION GÉNÉRALE** | 0 | 2 | 2 |
| **POSTES DE DIRECTION (DÉPARTEMENT – POLES)** | 2 | 5 | 8 |
| **POSTES DE CHEFS DE SERVICE ET DE DIRECTRICES DE CRÈCHE** | 13 | 8 | 20 |
| **TOTAL** | **15** | **15** | **30** |

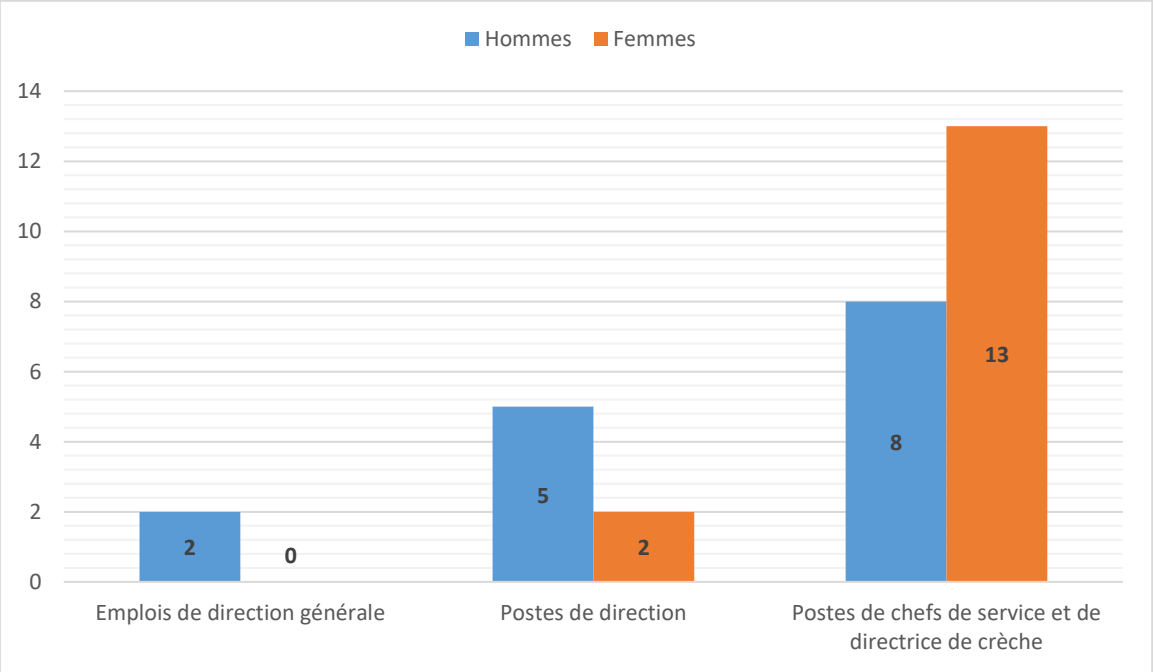

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## *ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE*

| | |
|---|---|
| **TITULARISATION** | 7 |
| **MISE EN STAGE** | 1 |
| **AVANCEMENT D'ÉCHELON** | 27 |
| **AVANCEMENT DE GRADE** | 5 |
| **PROMOTION INTERNE** | 5 |

## *MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2025*

| ARRIVÉES | |
|---|---|
| **MOTIF DE RECRUTEMENT** | **NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS** |
| **MUTATION** | 4 |
| **DÉTACHEMENT** | 3 |
| **JOBS D'ÉTÉ** | 7 |
| **RECRUTEMENT CONTRACTUEL** | 38 |
| **TOTAL** | **52** |

| DÉPARTS | |
|---|---|
| **MOTIF DE DÉPART** | **NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS** |
| **DISPONIBILITÉS (DONT LES RENOUVELLEMENTS)** | 10 |
| **MUTATION** | 3 |
| **DÉMISSION** | 9 |
| **FIN DE CONTRAT** | 15 |
| **RETRAITE** | 1 |
| **DÉCÈS** | 1 |
| **TOTAL** | **39** |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## *ABSENTEISME (NOMBRE DE JOURS CALENDAIRES)*

| | FONCTIONNAIRES | CONTRACTUELS |
|---|---|---|
| **MALADIE ORDINAIRE** | 2 450 | 1 457 |
| **ACCIDENT DE SERVICE** | 16 | 126 |
| **ACCIDENT DE TRAJET** | 0 | 0 |
| **MALADIE PROFESSIONNELLE** | 104 | 0 |
| **MATERNITÉ** | 344 | 224 |
| **PATERNITÉ** | 50 | 0 |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 4 –

# LES FINANCES



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

La CCCE gère un budget principal qui relève de la nomenclature comptable et budgétaire M57 qu'elle a adoptée au 1er janvier 2024. Elle gère également 3 budgets annexes qui relèvent de la nomenclature M4. Ils sont énumérés ci-dessous :

- Budget annexe « assainissement collectif »
- Budget annexe « assainissement non collectif »
- Budget annexe « bois et énergie »

Les comptes administratifs 2025 de l'ensemble de ces budgets ont été approuvés par le Conseil communautaire lors de la séance du 21 avril 2026.

## LES RÉSULTATS 2025 DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS SONT DISPONIBLES DANS LES PAGES SUIVANTES.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# BUDGET GÉNÉRAL

## COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL 2025 – SECTION FONCTIONNEMENT

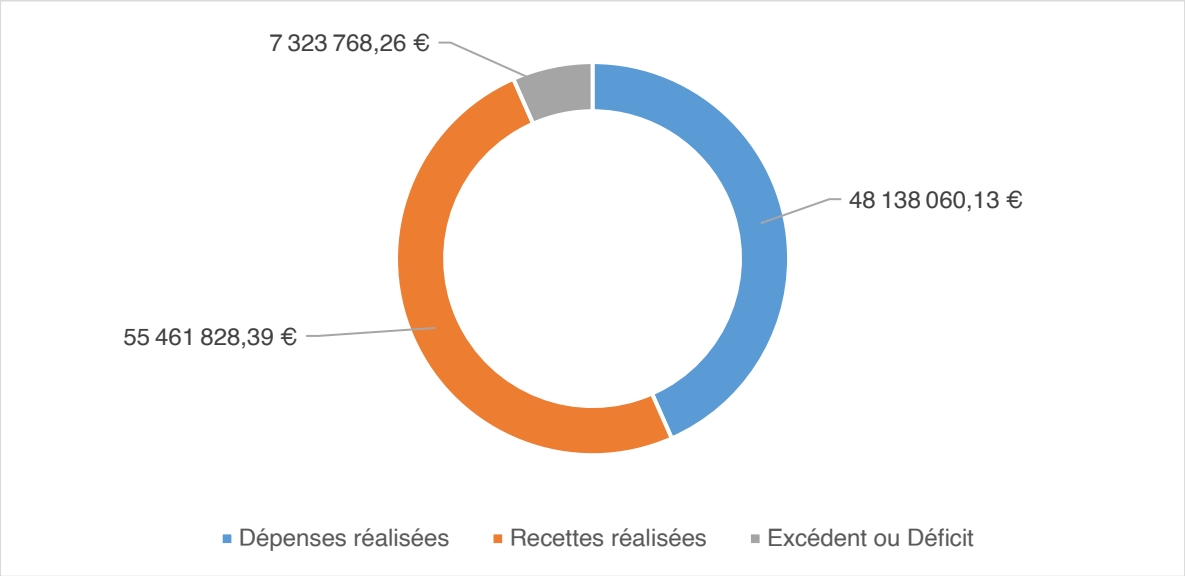


## COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL 2025 – SECTION INVESTISSEMENT

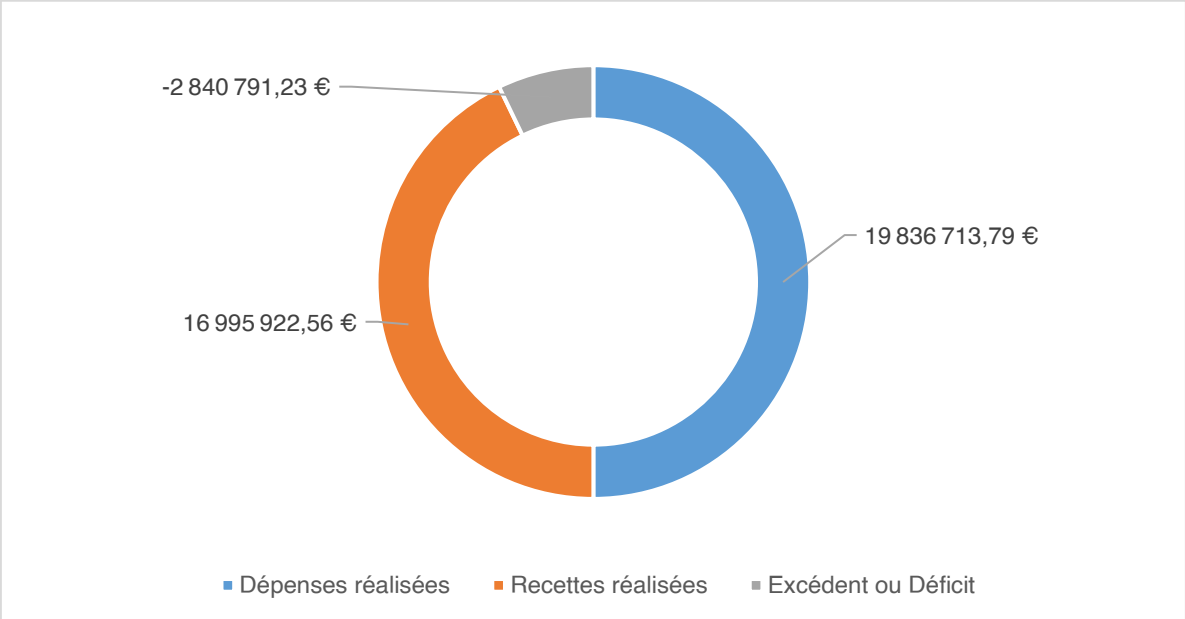


Résultats de clôture 2025 (incluant les restes à réaliser 2025) :

- **FONCTIONNEMENT** **+ 39 415 100,20 €**
- **INVESTISSEMENT** **– 13 547 872,50 €**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025 – SECTION FONCTIONNEMENT

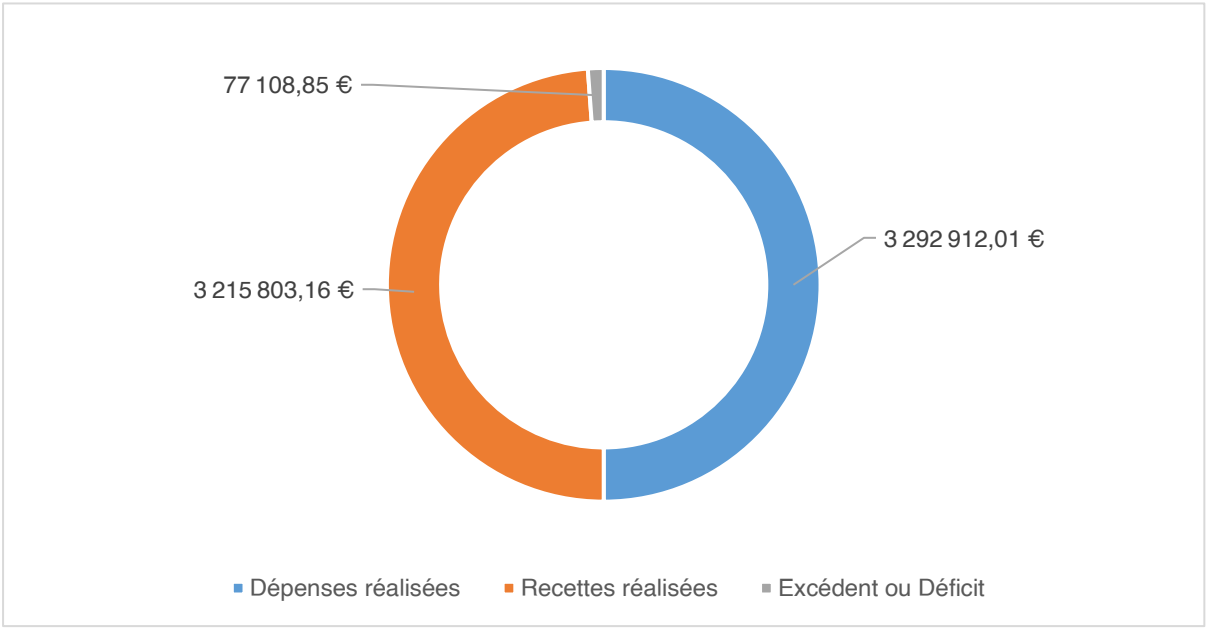


## COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025 – SECTION INVESTISSEMENT

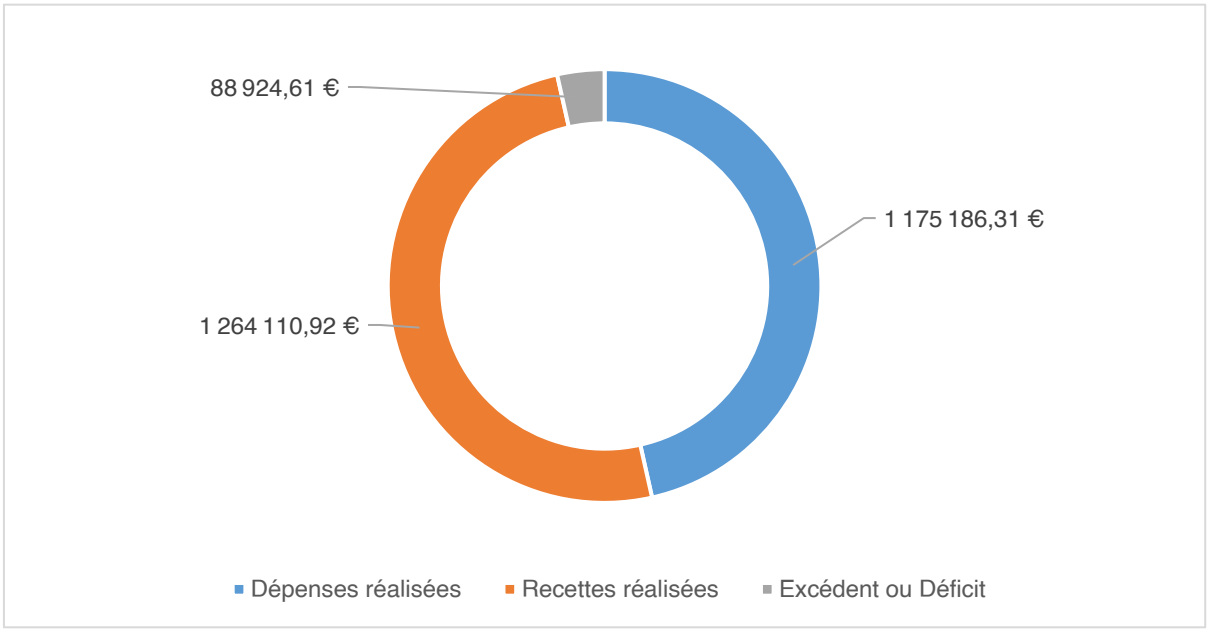


Résultats de clôture 2025 (incluant les restes à réaliser 2025) :

- **FONCTIONNEMENT** **+ 2 915 179,93 €**
- **INVESTISSEMENT** **– 441 671,36**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

## COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2025 – SECTION FONCTIONNEMENT

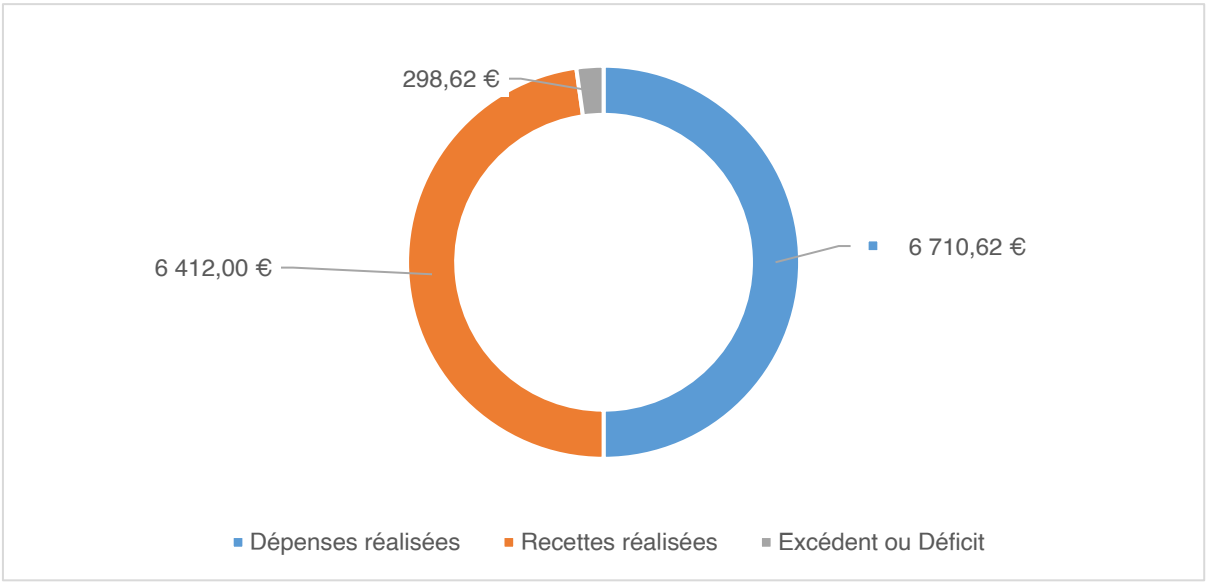


Résultats de clôture 2025 (comprenant les déficits ou les excédents antérieurs) :

- **FONCTIONNEMENT** **+ 3 273,14 €**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# BUDGET BOIS ET ÉNERGIE

## COMPTE ADMINISTRATIF BOIS ET ÉNERGIE 2025 – SECTION FONCTIONNEMENT

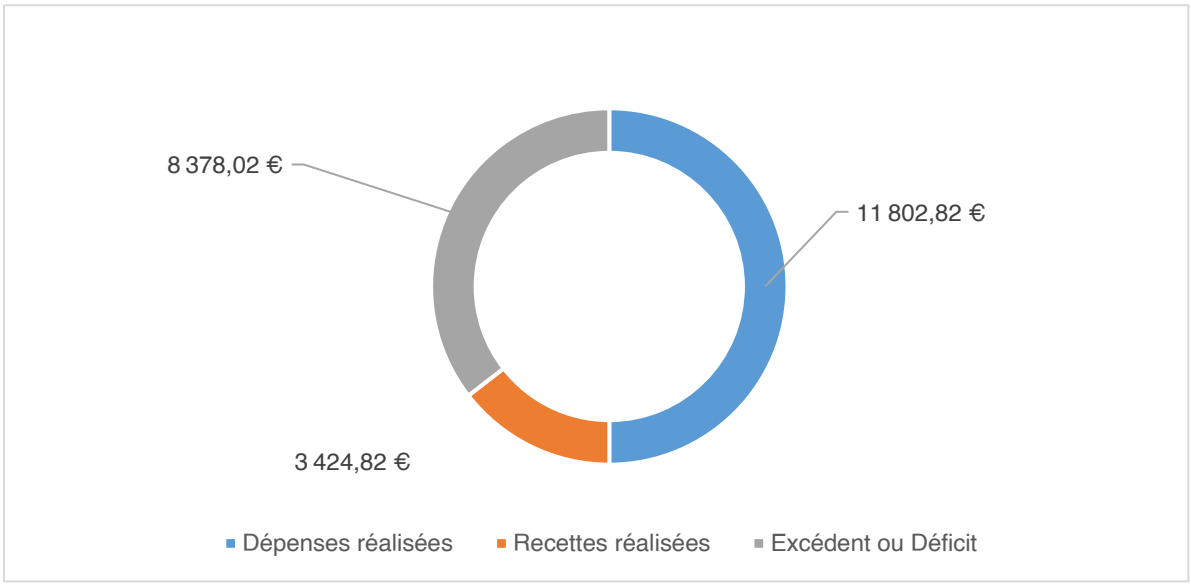


## COMPTE ADMINISTRATIF BOIS ET ÉNERGIE 2025 – SECTION INVESTISSEMENT

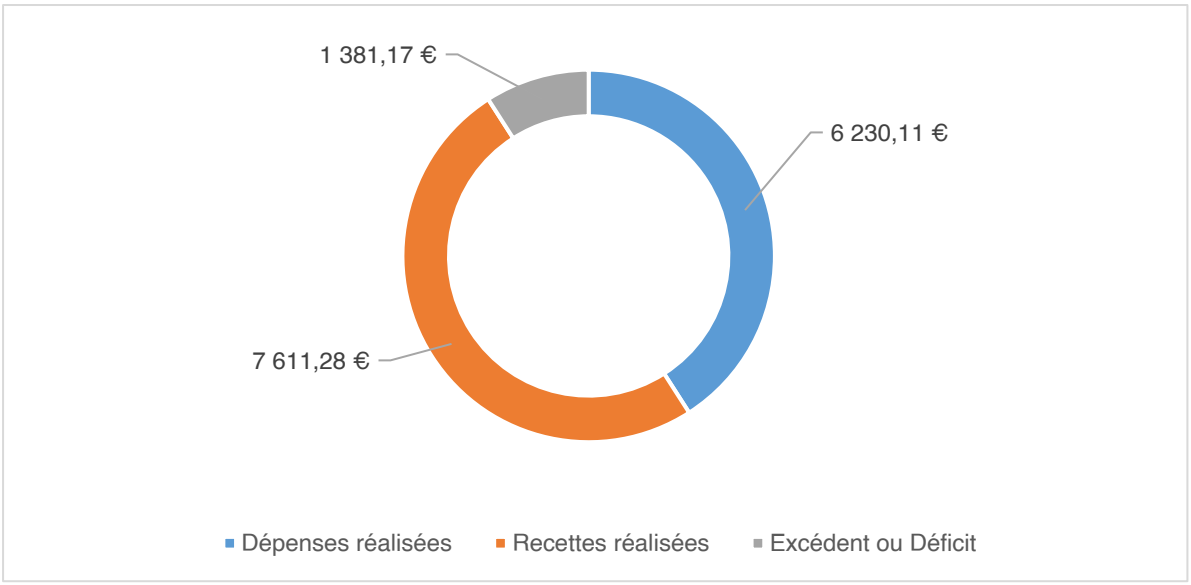


Résultats de clôture 2025 (comprenant les déficits ou les excédents antérieurs) :

- **FONCTIONNEMENT** **+ 243,43 €**
- **INVESTISSEMENT** **+ 8 767,47 €**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

En 2021, la CCCE et ses Communes membres ont adopté un nouveau Pacte Fiscal et Financier. Ce dernier couvre la période de 2021 à 2026 inclus, et a été voté lors de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2021.

Il repose sur les priorités suivantes, débattues au cours des réunions préparatoires :

- alléger les budgets communaux du poids des mécanismes de péréquation horizontale (le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), alors même qu'elles ne disposent pas des recettes leur permettant de les financer ;
- simplifier et renforcer les mécanismes de solidarité financière ;
- donner au budget communautaire les moyens d'accroître ses ressources.

Ce pacte fiscal et financier porte sur les thématiques suivantes :

- Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) ;
- La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) ;
- L'optimisation des ressources fiscales de la CCCE ;
- L'allègement des charges des petits redevables.

**Avenant N° 1 au Pacte Fiscal et Financier ente les Communes et la CCCE**

En 2024, un avenant N° 1 à ce pacte a été adopté par les élus communautaires. L'objet de l'avenant N° 1 au Pacte Fiscal et Financier de la CCCE est d'assurer la modification des dispositions relatives au calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire à compter de l'exercice 2024 et cela jusqu'au terme de la période 2021 – 2026.

## FPIC – LE FONDS DE PERÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

En 2025, la CCCE a pris intégralement en charge le prélèvement auquel est soumis le territoire au titre du FPIC, c'est-à-dire sa part et celle de ses Communes membres, conformément à la délibération N° 14 du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2025.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

En 2025, le FPIC s'élève à 2 715 542,00 € :

- Part relevant de la CCCE : **1 682 431,00 €**
- Part relevant des communes : **1 033 111,00 €**

## DSC 2025

La Dotation de Solidarité Communautaire 2025 (DSC) a été calculée selon les dispositions prévues dans le Pacte Fiscal et Financier 2021-2026 intégrant son avenant N° 1. Cette DSC 2025 repose ainsi sur les 2 critères légaux prévus par la loi et qui portent sur l'écart de revenus par habitant par rapport aux revenus moyens d'une part, et l'insuffisance relative de potentiel financier ou fiscal d'autre part. Ils doivent être pondérés par la part de la population de chaque Commune dans la population totale de l'EPCI et représenter au moins 35 % du montant de la DSC réparti entre les communes.

La répartition entre ces 2 critères légaux a été définie de la manière suivante :

- Critère potentiel financier : 80 % du montant total des dotations critères légaux ;
- Critères revenus : 20 % du montant total des dotations critères légaux.

En plus de ces critères obligatoires, 4 critères complémentaires, assis notamment sur les données de la DGF 2024, ont été retenus par la CCCE :

- Une part fixe, pour tenir compte des charges incompressibles, quelle que soit la population, que doit financer chaque Commune ;
- Un critère de richesse financière couplé à un critère d'effort fiscal, adaptés aux caractéristiques du territoire : la dotation répartie selon ce critère est identique, dans ses modalités de calcul, à celle utilisée dans la DSC du pacte précédent 2015/2019 ;
- La population DGF ;
- Le nombre d'enfants de 3 à 16 ans sur chaque commune (statistiques INSEE).

L'avenant N°1 au Pacte Fiscal et Financier vient compléter cette répartition au travers d'un double mécanisme de garantie et de plafonnement qui permet d'encadrer sur la période restant à courir au titre du Pacte Fiscal et Financier le doublement de l'enveloppe annuelle de DSC à répartir. Ainsi, le taux de plafonnement est fixé à 210,00 % afin que les Communes ne puissent percevoir un montant de DSC supérieur à 210,00 % du montant de la DSC 2024, elle-même assise sur les critères légaux et complémentaires.

En complément un taux de garantie fixé à 200% (taux plancher) permet aux Communes de percevoir à minima le double du montant de leur DSC 2024, encore une fois elle-même assise sur les critères légaux et complémentaires.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Par ailleurs, dans un but de lisibilité budgétaire pour les Communes membres, et en application des dispositions de l'avenant N° 1 au Pacte Fiscal et Financier, la mise à jour des données liées aux critères légaux et complémentaires pour la répartition de la DSC en année N est désormais assise sur les données DGF de l'année N-1 (soit les données DGF 2024 pour la DSC 2025) et sur les données de fiscalité de l'année N-2.

L'ensemble de ces paramètres a conduit à fixer une enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire au titre de l'année 2025 pour un montant de 4 335 367 € réparti selon la structuration suivante :

| COMMUNES | MONTANT EN EUROS (€) |
|---|---|
| **BASSE-RENTGEN** | 101 326,00 € |
| **BERG-SUR-MOSELLE** | 113 080,00 € |
| **BEYREN-LÈS-SIERCK** | 121 357,00 € |
| **BOUST** | 220 832,00 € |
| **BREISTROFF-LA-GRANDE** | 138 746,00 € |
| **CATTENOM** | 292 052,00 € |
| **CONTZ-LES-BAINS** | 101 258,00 € |
| **ENTRANGE** | 197 416,00 € |
| **ESCHERANGE** | 112 415,00 € |
| **ÉVRANGE** | 74 288,00 € |
| **FIXEM** | 122 715,00 € |
| **GAVISSE** | 134 983,00 € |
| **HAGEN** | 84 232,00 € |
| **HAUTE-KONTZ** | 102 110,00 € |
| **HETTANGE-GRANDE** | 859 479,00 € |
| **KANFEN** | 197 280,00 € |
| **MONDORFF** | 132 073,00 € |
| **PUTTELANGE-LÈS-THIONVILLE** | 186 838,00 € |
| **RODEMACK** | 242 500,00 € |
| **ROUSSY-LE-VILLAGE** | 248 063,00 € |
| **VOLMERANGE-LES-MINES** | 333 497,00 € |
| **ZOUFFTGEN** | 218 826,00 € |

***TOTAL : 4 335 367,00 €***

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



Pour faire face à l'accroissement des dépenses 2024 liées à ce pacte (FPIC et DSC), la CCCE a :

- augmenté le taux de la taxe du Foncier Bâti de 0,1 point par an : 10,03 % (9,93 % en 2024) ;
- augmenté le taux de la taxe de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27,55 % (27,50 % en 2024).

Les taux, ci-dessous, restent inchangés :

- Taux de la taxe de Foncier Non Bâti : **3,31 %** ;
- Taux de la taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : **7,70 %** ;
- Taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : **2,61 %.**

**L'allègement des charges des petits redevables économiques**

Afin que la fiscalité des entreprises reste modérée pour les PME (augmentation du taux de CFE), les élus communautaires ont voté des bases minimums de CFE.

Conformément à la délibération N° 10 adoptée par le Conseil communautaire en date du 24 septembre 2024, le montant des bases minimum est fixé au titre de l'année 2025 selon le tableau ci-dessous :

| MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DES RECETTES | MONTANT DE LA BASE MINIMUM |
|---|---|
| **Inférieur à 10 000 €** | 436,00 € |
| **Compris entre 10 000 € et 32 600 €** | 869,00 € |
| **Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €** | 1 452,00 € |
| **Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €** | 1 452,00 € |
| **Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €** | 1 452,00 € |
| **Supérieur à 500 000 €** | 1 452,00 € |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LE RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

La Communauté de Communes de Cattenom et environs s'est dotée depuis le 1er janvier 2024 d'un règlement budgétaire et financier. Ce dernier a été initialement adopté par délibération N° 10 du Conseil Communautaire du 7 novembre 2023. Ce règlement répond à la nouvelle norme comptable qui impose pour les Communes et leurs groupements, dont la population est supérieure ou égale à 3500 habitants, de se doter d'un règlement budgétaire et financier.

Le règlement budgétaire et financier répond notamment à l'obligation légale de préciser les modalités de gestion des Autorisations de Programme/ Autorisation d'Engagement et de leurs Crédits de paiement ainsi que de définir les modalités d'information de l'Assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Il porte également sur des rappels sur les normes et principes budgétaires et financiers en vigueur, et apporte des précisions en matière de gestion dans le respect du cadre réglementaire national.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) ET LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

En 2025, les attributions de Compensation ont été mises à jour suite au transfert de la compétence SDIS vers la CCCE, au transfert des charges liées à la compétence Mobilité et à l'extension du périmètre du Syndicat mixte TEMO aux 22 communes du territoire ainsi qu'aux mises à jour opérées sur les données sportives.

En 2025, le montant des AC est réparti comme suit :

## AC NÉGATIVES

| COMMUNES | MONTANT ANNUEL | COMMUNES | MONTANT ANNUEL |
|---|---|---|---|
| **Berg-sur-Moselle** | 18 973,00 € | **Gavisse** | 21 597,00 € |
| **Beyren-lès-Sierck** | 18 636,00 € | **Hagen** | 4 658,00 € |
| **Boust** | 22 312,00 € | **Haute-Kontz** | 33 245,00 € |
| **Breistroff-la-Grande** | 20 226,00 € | **Hettange-Grande** | 235 684,30 € |
| **Contz-les-Bains** | 31 932,00 € | **Kanfen** | 61 061,80 € |
| **Entrange** | 55 393,50 € | **Mondorff** | 18 662,00 € |
| **Escherange** | 31 055,00 € | **Roussy-le-Village** | 21 941,00 € |
| **Évrange** | 10 922,00 € | **Volmerange-les-Mines** | 100 140,60 € |
| **Fixem** | 10 060,00 € | | |

**TOTAL : 716 499,30 €**

## AC POSITIVES

| COMMUNES | MONTANT ANNUEL | COMMUNES | MONTANT ANNUEL |
|---|---|---|---|
| **Basse-Rentgen** | 29 197,00 € | **Rodemack** | 32 343,00 € |
| **Cattenom** | 266 755,10 € | **Zoufftgen** | 34 561,50 € |
| **Puttelange-lès-Thionville** | 29 193,00 € | | |

**TOTAL : 182 220,10 €**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 5 –

# LE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# SES MISSIONS

**Organiser, gérer et développer le système d'information (SI) de la CCCE :**

- définir avec la Direction Générale les orientations stratégiques ;
- organiser et mettre en œuvre la politique du S.I. ;
- garantir la sécurité du S.I. ;
- assurer la veille technologique ;
- gérer les ressources systèmes et réseaux ;
- gérer le parc informatique, copieurs, téléphonie fixe et mobile ;
- réduire la fracture numérique au sein des administrés et des élèves des écoles primaires de la CCCE.

**Organiser, gérer et développer le Système d'Information Géographique (SIG) de la CCCE :**

- gérer certaines données spatiales et géographiques du territoire (cadastre, assainissement, etc…) ;
- mettre à disposition des services internes, de prestataires externes, et des Communes du territoire des données cartographiques et géographiques ;
- gérer le portail cartographique mis à disposition des Communes membres et des services internes ;
- produire des documents cartographiques ;
- produire des plans.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Pour 2025, le budget Informatique était de 620 000,00 €. Entre 2024 et 2025 une augmentation des dépenses relatives au développement informatique de 170 000 K€ est à souligner. Celle-ci est due aux investissements importants réalisés en 2025 en lien avec la modernisation des outils et équipements informatique de la CCCE.

Ces derniers bénéficieront d'une durée de vie moyenne de 5 ans. Sur l'année 2025, l'investissement a été plus important pour les usages liés aux services communautaires. Une augmentation des effectifs communautaires et donc du nombre de postes à équiper en est la principale raison.

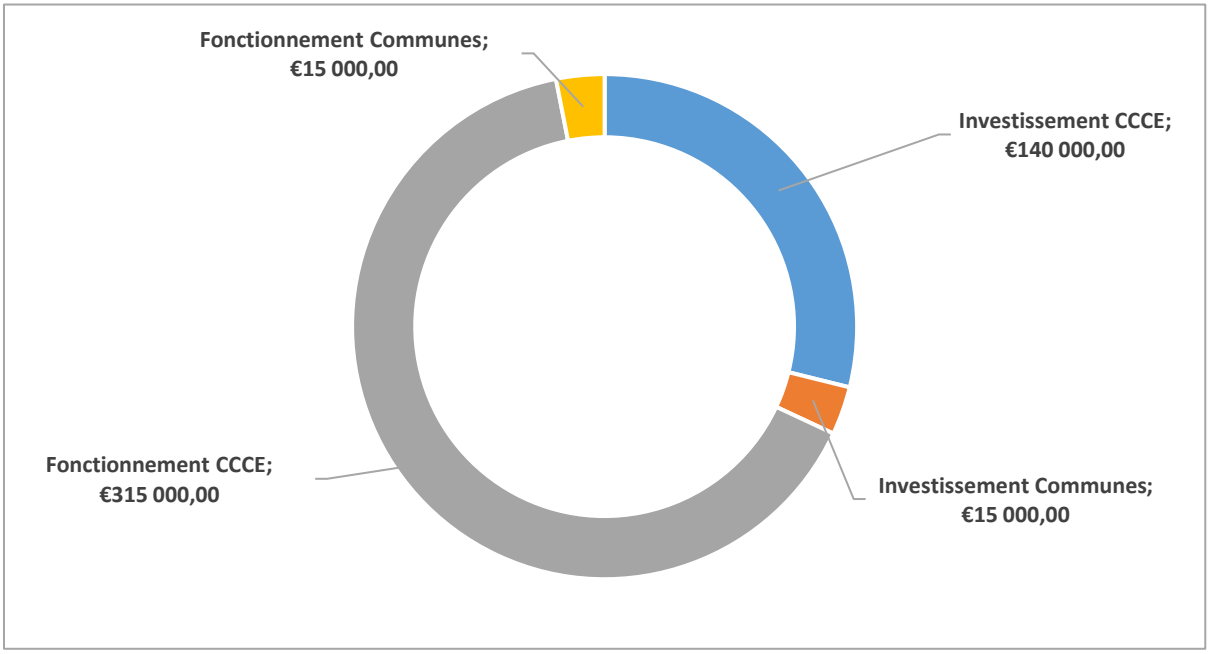


Le service Informatique (SI) a à sa charge en 2025, le parc informatique suivant :

| | CCCE | COMMUNES |
|---|---|---|
| **NOMBRE DE PC** | 150 | - |
| **NOMBRE DE SERVEURS** | 15 | 20 |
| **NOMBRE DE TABLETTES** | 63 | - |
| **NOMBRE DE TÉLÉPHONES MOBILES** | 115 | - |
| **NOMBRE D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS** | 21 | - |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LA COMPÉTENCE « DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET NTIC »

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs disposant d'un conseiller et d'un médiateur numériques dédiés à la politique en matière de digitale, a réussi à répondre favorablement à toutes les sollicitations des usagers et plus particulièrement liées aux scolaires. Afin de réduire la fracture numérique et de garantir un accès au monde digital et informatique pour tous, le conseiller et le médiateur numériques ont organisé des permanences à la structure France Services et au centre multimédia pour établir des premiers contacts et assurer les suivis des usagers. Ils ont assuré sur le premier semestre 2025 la mise en œuvre des formations informatiques dans les établissements scolaires du territoire qui ont sollicité leur intervention.

Des ateliers destinés aux adultes ont aussi été organisés dans différentes Communes du territoire et au Centre Multimédia à Boust. Ils ont réuni jusqu'à 12 personnes par session.

Des rendez-vous individuels permettant un accompagnement plus fin et une plus grande confidentialité ont été organisés soit à la structure France Services, soit au Centre Multimédia à Boust.

Le cycle des ateliers scolaires, qui ont réuni jusqu'à 28 élèves par session, se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024 – 2025. Leur reprise dans le cadre de l'année scolaire 2025 – 2026 ayant désormais vocation à être poursuivi dans un cadre partenarial plus étroit avec les services de l'Éducation Nationale et au travers d'une convention. Sur l'année 2024-2025, ce sont 2644 accompagnements dont ont bénéficié 498 élèves dans le cadre scolaire.

Au cours de l'année 2025, la CCCE a également proposé aux centres aérés du territoire (Accueil de Loisirs Sans Hébergement – ALSH) de bénéficier d'une animation portée par les Conseillers numériques. Le bilan s'est révélé très positif pour cette seconde édition, avec 12 ateliers regroupant 140 participants.

Le choix d'acquisition d'un second véhicule dédié à la mission numérique a permis à la Communauté de Communes de renforcer le nombre d'interventions réalisées sur le territoire et améliorer plus encore ce bilan déjà positif pour l'année 2025 – 2026.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

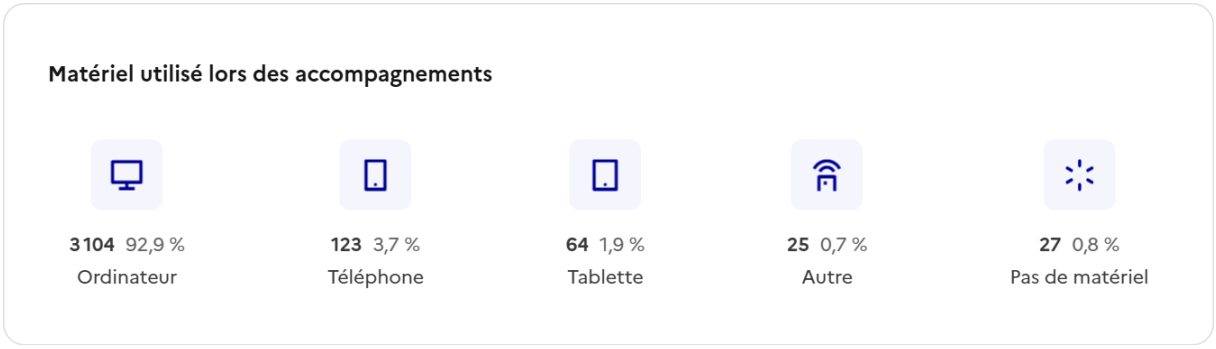


L'année 2025 se solde sur un bilan de :

- 3 698 accompagnements totaux enregistrés (dont accompagnements récurrents) ;
- 523 ateliers et rendez-vous réalisés ;
- 228 accompagnements individuels.

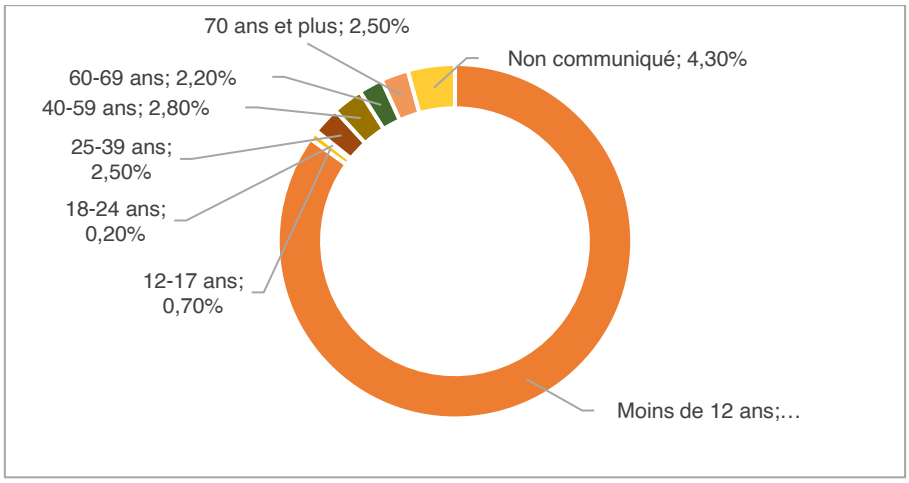

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

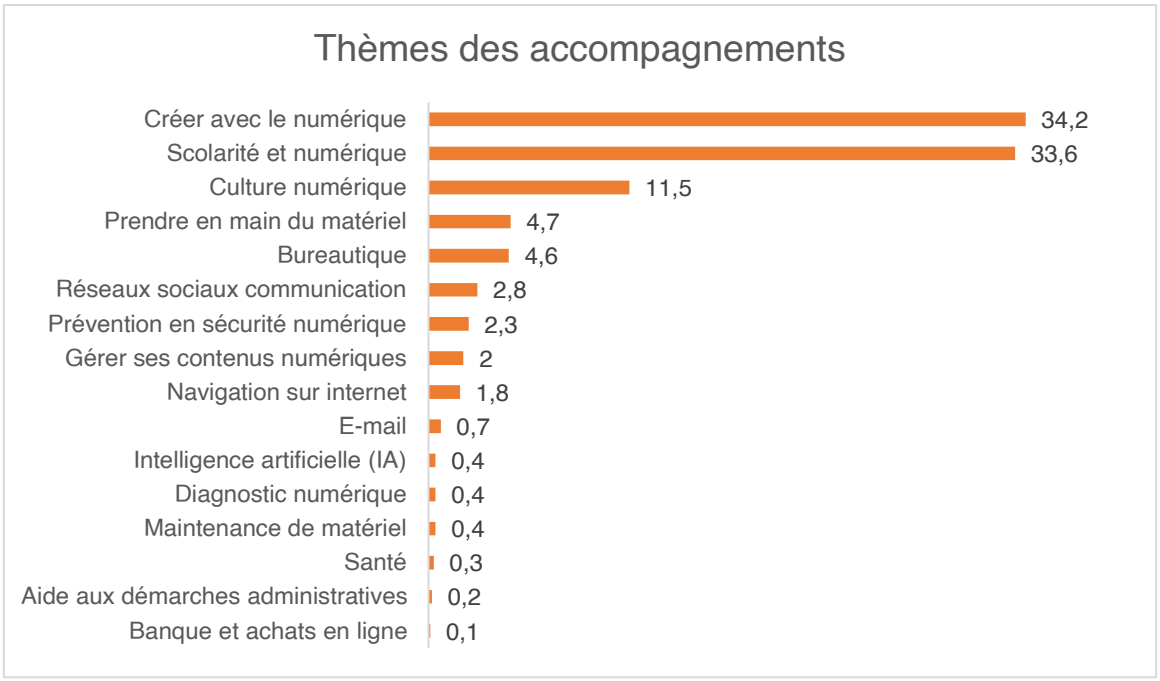


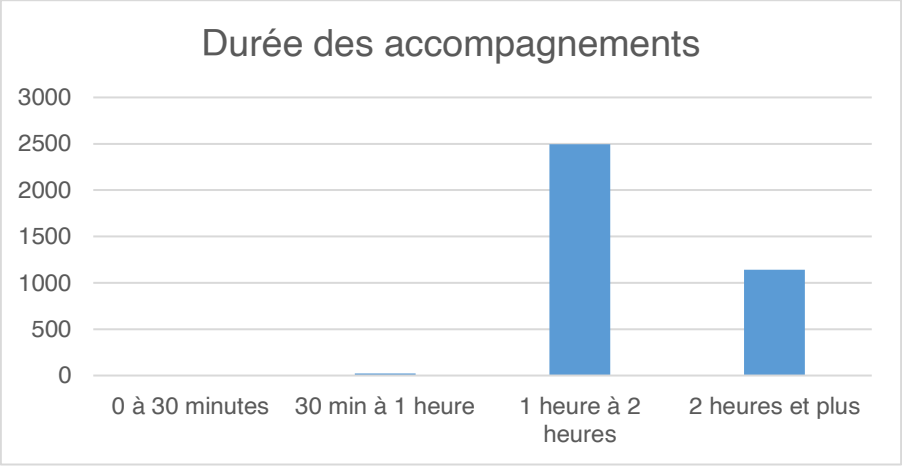

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

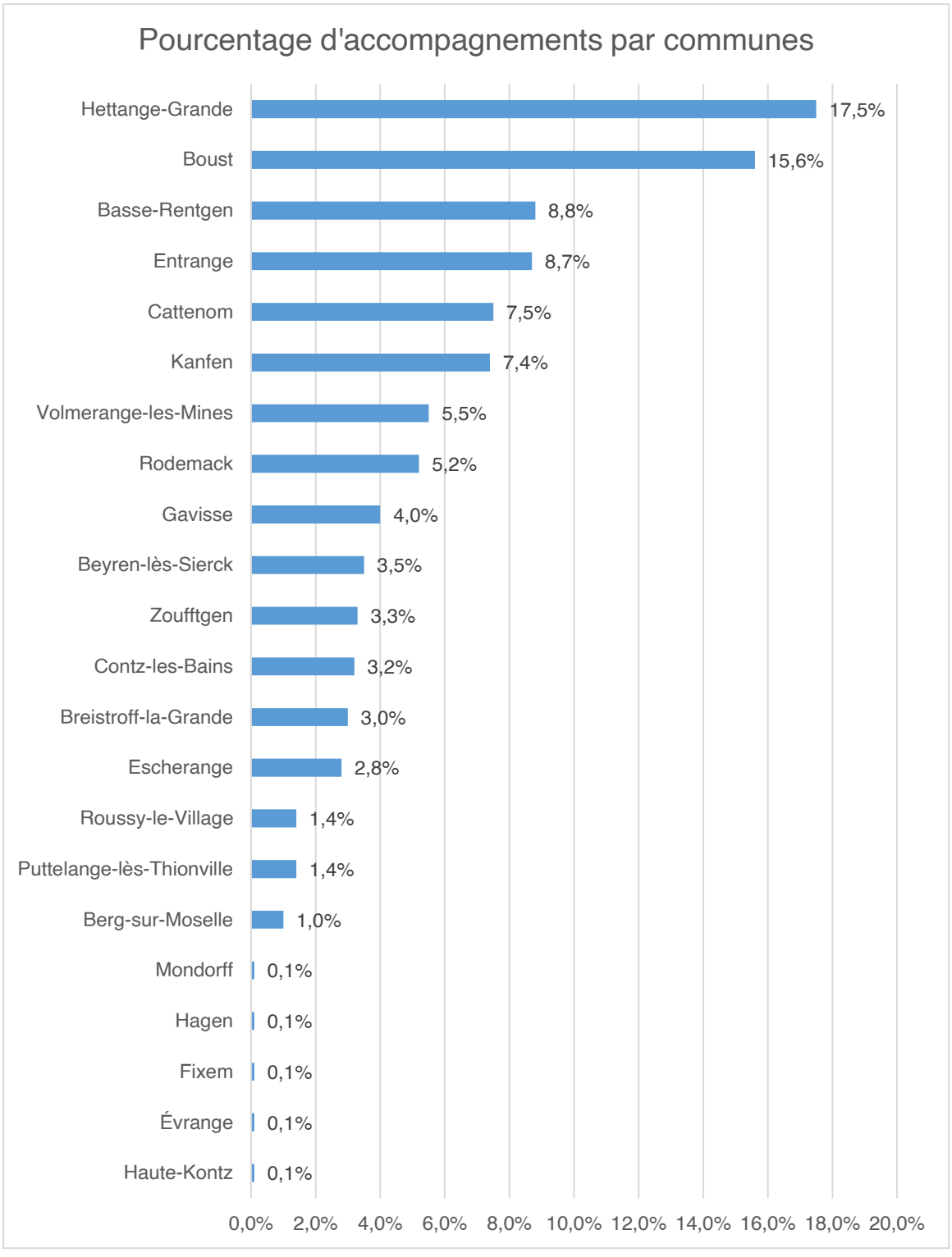

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 6 –

# LE SERVICE JURIDIQUE



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Les missions principales du Service Juridique sont de conseiller les élus et les services, en apportant une expertise juridique dans les domaines variés du droit, en rédigeant des actes et contrats, et en anticipant les risques juridiques. Le Service Juridique effectue également une veille juridique concernant l'ensemble des domaines d'intervention de la CCCE.

Par ailleurs, le Service Juridique gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes.

Le Service Juridique assure également la gestion des contrats d'assurances de la collectivité, procède aux déclarations de sinistre, assiste aux opérations d'expertise et se charge du suivi des indemnisations afférentes.

Enfin, la Service Juridique rédige des actes authentiques en la forme administrative pour les mutations foncières non complexes.

## CONSEIL

Au sein de l'ensemble du travail de conseil, d'expertise et de rédaction mise en œuvre en 2025 par le Service Juridique, on peut particulièrement relever :

- Le toilettage des statuts de la CCCE en lien avec la prise de compétence « Santé locale », la création de la compétence « organisation de l'accueil du jeune enfant », et l'étoffement de la compétence « action sociale » ;
- La préparation de l'accord local 2026 définissant la recomposition du conseil communautaire après le renouvellement des conseils municipaux ;
- La conclusion d'un contrat d'assurance « Dommages aux biens » spécifique pour le nouveau bâtiment accueillant la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande au regard de la valeur des aménagements intérieurs ;
- La rédaction d'une note juridique sur la thématique de la régularisation juridique des servitudes pour passage de canalisations d'évacuation d'eaux pluviales et d'eaux usées relevant de la CCCE ;
- L'analyse anticipative des conséquences juridiques pour la CCCE de la fusion au 1er janvier 2026 des Communautés d'agglomération Portes de France-Thionville et Val de Fensch ;
- Le traitement de 6 saisines de la part de partenaires de la CCCE (syndicats, communes du territoire etc.).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## CONTENTIEUX

En 2025, 5 nouveaux contentieux ont été ouverts. Parallèlement, 3 contentieux ont été clos, dont 2 favorablement pour la CCCE et 1 via une transaction.

## ASSURANCES

La CCCE est titulaire de 7 contrats d'assurance couvrant les risques suivants :

- Responsabilités civile et environnementale ;
- Dommages aux biens ;
- Dommages aux biens - spécifique pour la Maison de la Nature et du Tourisme ;
- Automobile ;
- Protection fonctionnelle ;
- Protection juridique ;
- Responsabilité civile spécifique pour l'Office de Tourisme communautaire.

## NOUVEAUX SINISTRES (2025)

En 2025, 35 nouveaux sinistres ont été ouverts :

- 4 sinistres en responsabilité civile ;
- 21 sinistres en dommages aux biens ;
- 9 sinistres en matière automobile ;
- 1 sinistre en matière de protection juridique.

17 sinistres ont été clos pour un montant d'indemnisation versé à la CCCE de 39 357,45 € comme suit :

- 17 796,66 € dans le cadre de procédures amiables menées directement par la CCCE ;
- 21 560,79 € dans le cadre de procédures assurantielles.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## FONCIER

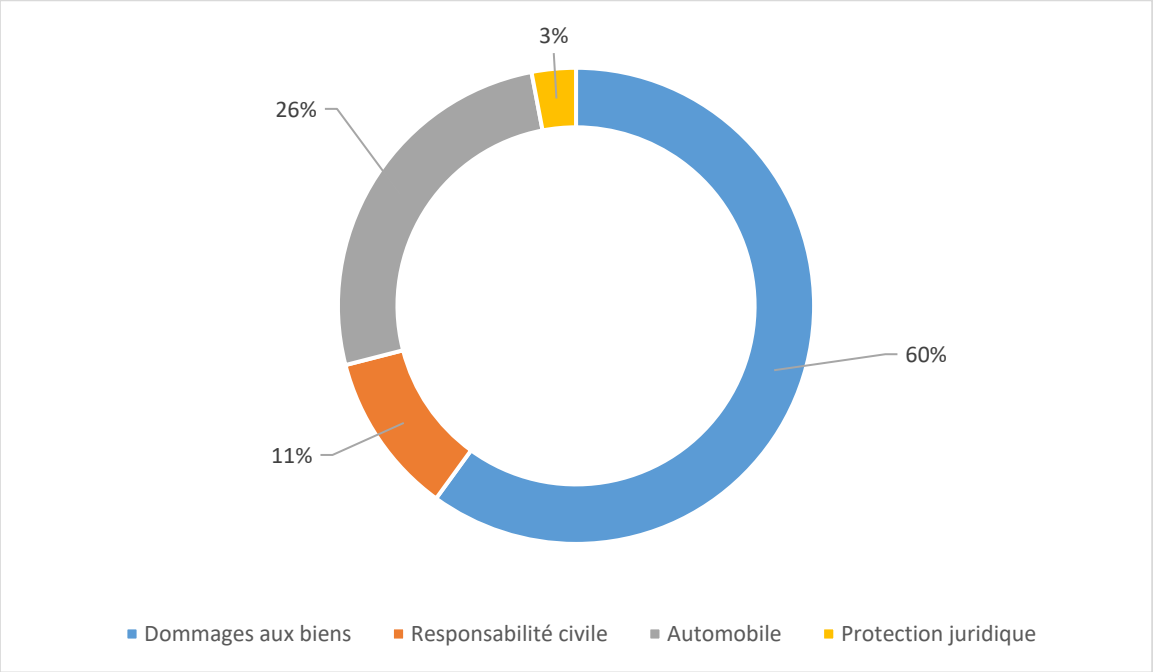


1 mutation foncière a été enregistrée en 2025, pour le projet suivant :

- Extension du parking de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande.

3 procédures foncières ont été ouvertes pour les sujets suivants :

- Construction d'une Gendarmerie à Hettange-Grande ;
- Construction d'un ouvrage d'assainissement à Zoufftgen ;
- Constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées à Contz-les-Bains.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 7 –

# LES MARCHÉS PUBLICS



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## LES MISSIONS PRINCIPALES

Les missions principales du Service Marchés publics sont les suivantes :

- Mises en œuvre des procédures de mise en concurrence de marchés publics (rédaction des pièces, publication, questions-réponses avec les candidats, ouverture des plis, analyse administrative des offres, organisation des commissions d'appel d'offres, courriers aux entreprises, négociations, auditions, attribution, contrôle de légalité, notification, traitement des données essentielles, etc.) ;
- Exécution administrative et juridique des marchés publics (avenants, bordereaux de prix supplémentaires, marchés complémentaires, sous-traitances, cautions, copies conformes, cessions de créance, application de pénalités, ordres de service, émission de bons de commande, anticipation des marchés arrivant à échéance etc.) ;
- Exécution financière des marchés publics (états d'acompte, actualisation des prix, révision des prix, retenues de garantie, contrôle des factures, attestation de service fait, traitement des décomptes généraux définitifs etc.).

Les marchés publics dont fait référence le présent document sont tous les marchés qui ont fait l'objet d'une mise en concurrence avec publicité sur le profil acheteur et dont le montant estimatif du besoin était supérieur à 25 000,00 € H.T., conformément au règlement intérieur de la commande publique de la CCCE.

# 1. MISES EN CONCURRENCE

En 2025, 50 procédures ont fait l'objet d'un avis de publicité sur le profil acheteur AWS. Sur les 50 procédures mises en place :

- 40 étaient des procédures adaptées ;
- 10 étaient des procédures formalisées.

Ces procédures, dont certaines étaient décomposées en lots, ont abouti à la conclusion de 44 marchés. Parmi ceux-ci, 3 ont fait l'objet d'une publication en 2024 et 5 concernent la réalisation de prestations similaires.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Le nombre de marchés conclus diffère toutefois de celui des marchés attribués. En effet, 9 procédures engagées en 2025 n'ont pas donné lieu à une attribution au cours de cette même année.

Enfin, certaines procédures se sont révélées infructueuses ou ont été déclarées sans suite pour motif d'intérêt général, ce qui a nécessité leur relance.

| | |
|---|---|
| **TRAVAUX** | 19 |
| **FOURNITURES** | 20 |
| **SERVICES** | 5 |
| **TOTAL DES MARCHÉS** | **44** |

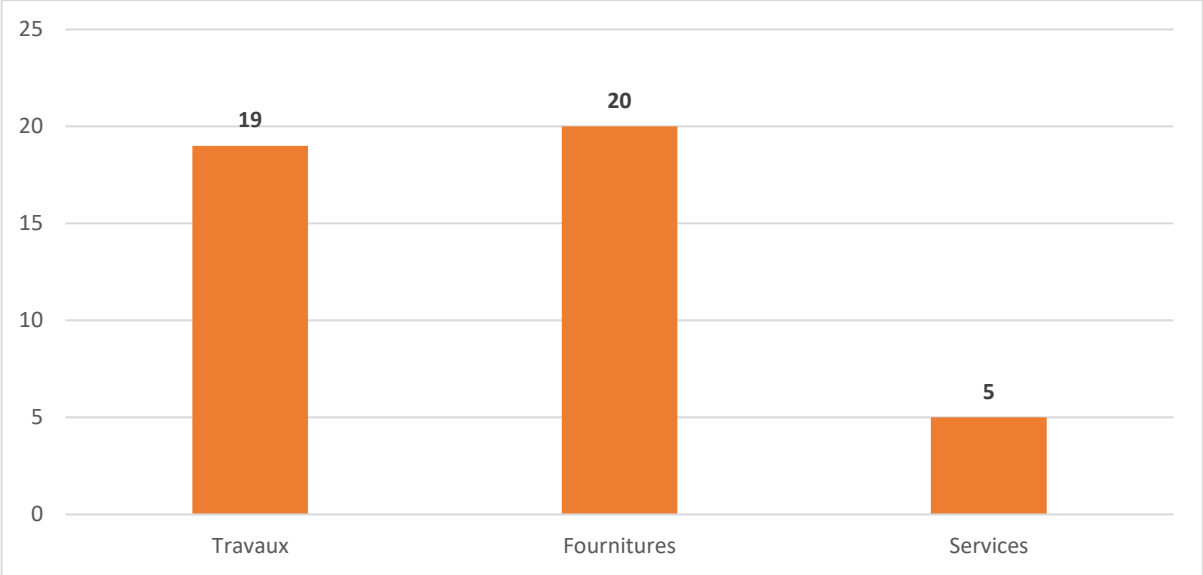


En comparaison avec l'année 2024, le nombre de marchés conclus a diminué en 2025, passant de 63 à 44. Cette baisse s'explique notamment par le recours plus fréquent à l'allotissement en 2024 : chaque lot étant comptabilisé comme un marché distinct, cela a mécaniquement augmenté le nombre total de marchés cette année-là.

En 2025, il y a eu 34 marchés d'un montant supérieur à 25 000,00 € H.T.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

10 marchés sur les procédures mises en place étaient finalement d'un montant inférieur à 25 000,00 € H.T.

Les marchés de services représentent pour la première fois une part plus importante que les marchés de travaux. En effet, il a été habituel sur les précédentes années que les marchés de travaux représentent la part la plus importante de marchés conclus. Ceci s'explique par une diversification des prestations et la naissance de nouveaux besoins.

Par ailleurs, l'année 2025 a vu se tenir 8 Commissions d'Appel d'Offres, commission obligatoire qui émet un avis sur l'attribution des marchés passés en procédure formalisée et sur la passation des avenants de plus de 5 % relatifs à des marchés passés en procédure formalisée. Les Commissions ont concerné 8 attributions de marché et 7 avenants de plus de 5 %.

## LES MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

Des marchés ont été conclus pour des prestations de services courants tels que la vidange des débourbeurs, séparateurs hydrocarbures et bacs dégraisseurs du parc immobilier de la CCCE ou la conception, l'impression et la distribution du magazine communautaire. Mais le nombre important de marchés de services s'explique essentiellement par la mise en place de missions de maîtrise d'œuvre.

De nouveaux besoins liés aux ressources humaines sont également apparus comme l'analyse des risques psychosociaux.

L'achèvement des travaux et l'inauguration de la Maison de la Nature et du Tourisme de Hettange-Grande, le 23 juin 2025, marquent l'aboutissement des différents marchés publics de services conclus et suivis par le service dans le cadre de ce projet.

## LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Les travaux concernent essentiellement l'aménagement de voirie sur les voiries d'intérêt communautaire, les travaux liés à la compétence GEMAPI et les travaux d'aménagement de bâtiments, avec notamment le lot « Purge – Curage » relatif à réhabilitation du centre aquatique Cap Vert situé à Breistroff-la-Grande.

Plusieurs marchés de travaux d'enfouissement de réseaux aériens ou d'aménagement de voirie ayant fait l'objet de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les communes membres ont également été conclus.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



Les marchés concernés par les marchés de fournitures sont des accords-cadres répondant à des besoins récurrents (fourniture de sacs translucides jaunes pour la collecte sélective des emballages ; fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets…).

De nouveaux besoins liés à des compétences stratégiques, au cœur des transformations actuelles sont également apparus comme la maintenance et la supervision d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Les autres marchés conclus concernent des besoins spécifiques tels que la location d'une piscine provisoire à vocation scolaire, ou encore la fourniture de parcs sportifs communautaires extérieurs.

## 2. EXÉCUTION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Outre la préparation des dossiers de consultation, leur publication sur le profil acheteur et la conclusion des marchés qui en découlent, l'exécution des marchés publics, c'est-à-dire tout le suivi administratif et financier des contrats conclus, représente une part importante de l'activité de la CCCE.

En effet, ce sont environ 160 marchés qui étaient en cours d'exécution sur l'année 2025.

L'émission d'ordres de service, l'acceptation de déclarations de sous-traitance, la validation ou l'établissement d'états d'acomptes, la passation d'avenants aux marchés, l'application de pénalités, la résiliation de contrats, sont autant de procédures liées à l'exécution des marchés publics.

Par exemple, pour l'année 2025, ce sont 35 avenants à des marchés qui ont été conclus, dont 19 qui ont fait l'objet d'un passage en Bureau communautaire et 16 d'une décision du Président.

Par délibération N° 6 en date du 2 avril 2022, le Conseil communautaire a adopté le schéma de mutualisation entre les Communes membres et la CCCE.

La mutualisation des achats entre l'EPCI et les Communes membres initiée dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation a continué en 2025 avec la publication du marché de fourniture et de livraison de plaquettes bois pour les chaufferies communales et communautaire.

Le groupement, constitué de deux communes et de la CCCE, a été attribué en 2026.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Hormis le groupement de commande permanent constitué entre la CCCE et ses communes membres, un groupement de commandes permanent a été constitué en 2024 entre la CCCE et deux autres intercommunalités, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières et ce afin de mettre en place des marchés liés à la compétence mobilité.

Aussi, un premier groupement spécifique pour la réalisation d'une étude mobilité pour les trois intercommunalités a été conclu en 2025.

# 3. EXÉCUTION FINANCIÈRE

La part financière des marchés de services a diminué par rapport à l'année précédente mais elle conserve une grande importance au sein des marchés publics, en se positionnant à la deuxième place : elle représente 39,00 % du montant total des marchés. Le montant important s'explique essentiellement par le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement communautaire à vocation culturelle à Hettange-Grande.

Le nombre de marchés de travaux est important et la part financière sur le nombre total de marchés conclus l'est également (44,00 %).

Enfin, le nombre de marchés de fournitures conclus en 2025 est beaucoup plus faible (5 marchés conclus et part financière de 17,00 %).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# MONTANT H.T. DES MARCHÉS CONCLUS EN 2025

| | |
|---|---|
| **TRAVAUX** | 4 775 416,34 € |
| **FOURNITURES** | 1 921 644,55 € |
| **SERVICES** | 4 267 829,93 € |
| **TOTAL DES MARCHÉS** | **10 964 890,82 €** |

## RÉPARTITION FINANCIÈRE DES MARCHÉS PUBLICS

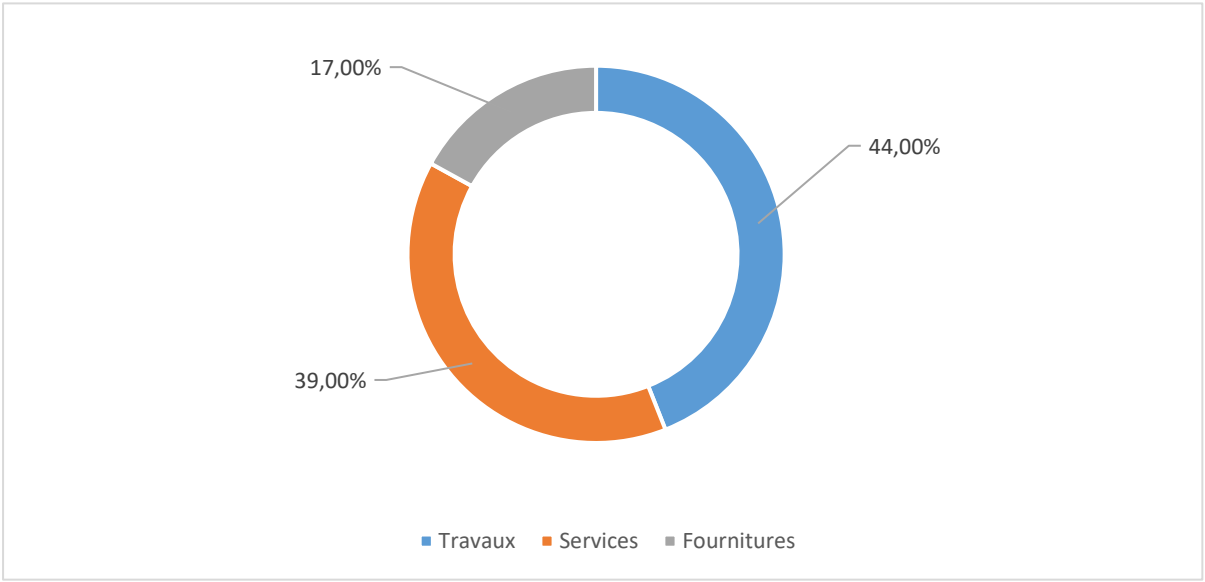

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 8 –

# LE SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# UN SERVICE AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES DE LA CCCE

Le **Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme** (SIAU) de la CCCE instruit les dossiers d'urbanisme pour l'ensemble de ses Communes membres : Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Boust, Breistroff-la-Grande, Cattenom, Contz-les-Bains, Entrange, Escherange, Évrange, Fixem, Gavisse, Hagen, Kanfen, Haute-Kontz, Hettange-Grande, Mondorff, Puttelange-lès-Thionville, Rodemack, Roussy-le-Village, Volmerange-les-Mines et Zoufftgen.

Le SIAU accompagne également les Communes, à leur demande, dans le cadre des modifications de leur document d'urbanisme.

Enfin, le SIAU accompagne directement les demandeurs et conseille les administrés sur toute question liée à l'Application du Droit des Sols.

Pour cela, deux permanences, avec ou sans rendez-vous, ont lieu les mardi et jeudi matin de 8h45 à 11h45 dans les locaux de la CCCE, au 5 rue Saint Exupéry à Cattenom (à côté du multi-accueil communautaire « Les Touchatouts »). Les demandeurs sont accueillis afin d'examiner en amont leur projet, préparer leur dossier, ou bien encore d'obtenir une réponse aux interrogations dans le cadre d'un projet en cours d'instruction.

Les dossiers d'urbanisme instruits concernent les certificats d'urbanisme informatifs et opérationnels, les déclarations préalables, les permis de construire, les permis d'aménager et les permis de démolir. Pour le type de dossiers instruits et pour lequel la commune a souhaité conventionner, la CCCE émet un avis. La décision finale reste du ressort exclusif de chaque maire, qui la notifie au demandeur.

## UN SERVICE ÉTENDU AUX COMMUNES EXTÉRIEURES À LA CCCE DÈS 2015

Faisant suite à la promulgation de la loi ALUR le 24 mars 2014, différentes Communes, non membres du territoire communautaire, ont souhaité confier l'instruction des demandes déposées sur leur ban communal au SIAU de la CCCE à compter du 1er juillet 2015. Pour rappel, l'adhésion s'effectue sur demande de la commune et prend la forme d'une convention bipartite entre la commune et la CCCE après délibération communale et délibération communautaire.

Les Communes adhérentes en 2025 sont : Bousse, Buding, Distroff, Hombourg-Budange, Inglange, Kédange-sur-Canner, Luttange, Metzeresche, Metzervisse,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Rurange-lès-Thionville, Stuckange, Volstroff, Budling, Elzange, Monneren, Oudrenne, et Veckring.

## *LA DÉMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME PREND SON RYTHME DE CROISIERE*

La mise en place à compter du 1er janvier 2022 du déploiement de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme, exigé par la loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) a nécessité une nouvelle organisation entre les communes et le SIAU afin de gérer les dossiers par voie dématérialisée.

Schéma d'organisation de la chaine d'instruction des Autorisations des Droits du Sol :

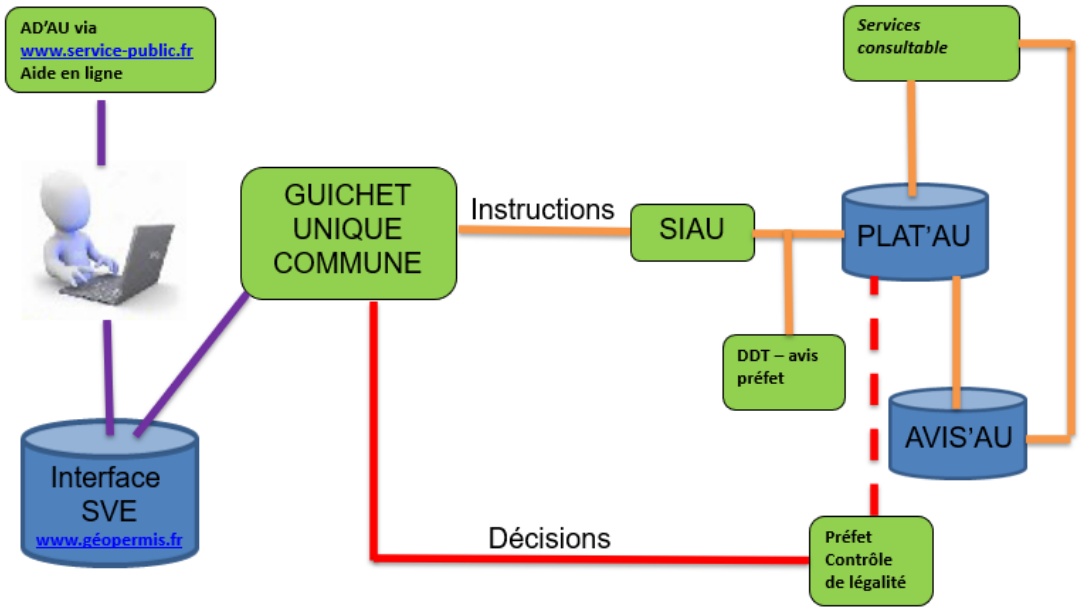


A l'issue de cette 4ème année de dématérialisation, l'évolution des dossiers déposés par voie dématérialisée est significative de l'adaptation des administrés et des professionnels à cette nouvelle forme de dépôt.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**2023**

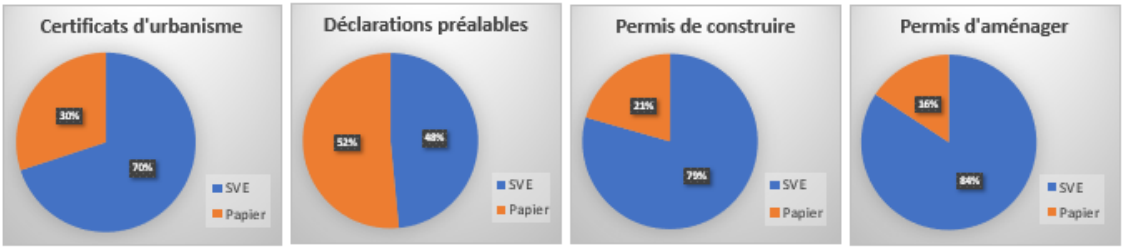


**2024**

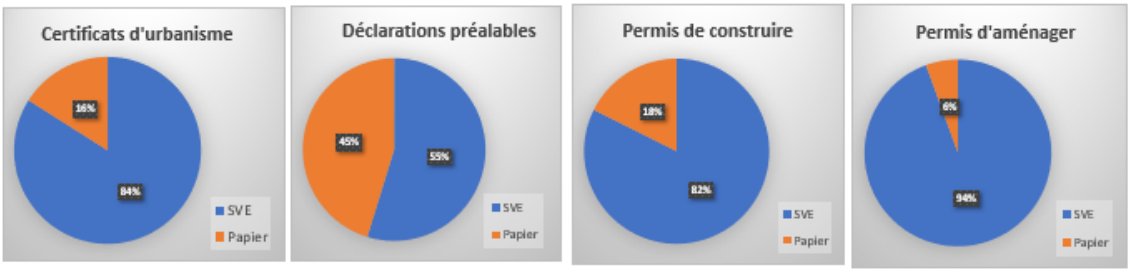


**2025**

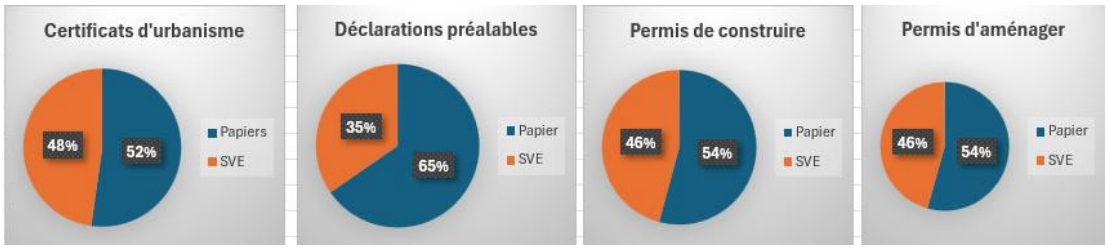


Afin d'aider les communes à la prise en main et l'utilisation du logiciel partagé d'instruction des dossiers, le SIAU a élaboré un guide en partenariat avec l'éditeur à destination du personnel communal. Ce guide « pas à pas » prend en compte la gestion des dossiers qu'ils soient déposés en version papier ou via la plateforme informatique de dépôt et est actualisé en fonction des mises à jour du logiciel.

## *UNE CROISSANCE CONSTANTE DEPUIS 2022 ET UNE REPRISE DES PERMIS DE CONSTRUIRE*

Au total, sur l'année 2025, toutes communes confondues, 2 848 dossiers ont été enregistrés, soit 3,40 % de plus que l'année précédente. Cette année a été marquée par une légère reprise du nombre de permis de construire qui était en baisse l'année précédente ainsi qu'une continuité de l'augmentation de toutes les demandes hormis les permis de démolir.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**Détail et comparatif :**

| ANNÉE | PERMIS DE CONSTRUIRE* | DÉCLARATION PRÉALABLE | CERTIFICAT D'URBANISME | PERMIS DE DÉMOLIR | PERMIS D'AMÉNAGER* | TOTAL | AGENTS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2015 | 476 | 473 | 404 | 3 | 16 | **1 372** | 4 |
| 2016 | 553 | 594 | 541 | 9 | 13 | **1 710** | 6 |
| 2017 | 599 | 711 | 655 | 5 | 10 | **1 980** | 6 |
| 2018 | 505 | 678 | 656 | 14 | 24 | **1 877** | 7 |
| 2019 | 483 | 709 | 763 | 24 | 29 | **2 008** | 8 |
| 2020 | 574 | 895 | 729 | 26 | 20 | **2 244** | 8 |
| 2021 | 713 | 1 068 | 879 | 27 | 16 | **2 703** | 8 |
| 2022 | 456 | 1 095 | 961 | 29 | 16 | **2 557** | 8 |
| 2023 | 452 | 1 197 | 975 | 31 | 19 | **2 674**** | 8 |
| 2024 | 391 | 1 178 | 1 118 | 49 | 18 | **2 754**** | 8 |
| 2025 | 407 | 1 093 | 1 070 | 40 | 25 | **2 635 *** | 8 |

** y compris permis modificatif.*

*** : 58,78 % des demandes sont issues d'une Commune membre de la CCCE*

## LE SERVICE EST COMPOSÉ DE 7,9 ETP (UN RESPONSABLE, UNE SECRÉTAIRE À 50 % ET 7 INSTRUCTEURS).

Comme chaque année, le SIAU a organisé une réunion à destination des secrétaires de mairie de la CCCE afin d'échanger sur l'instruction des autorisations du droit du sol.

Une réunion à destination des élus de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a également eu lieu afin de présenter l'activité du service.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 9 –

# LA COMMUNICATION



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs communique au travers des supports traditionnels de communication, qu'ils s'agissent de supports « print » (affiches, flyers, bâches) ou de supports numériques (site internet, spots radio, réseaux sociaux, campagnes web). L'objectif est d'informer au mieux les habitants des différents services existants, des compétences de la collectivité et également des événements qui sont organisés sur le territoire durant toute l'année.

## *COMMUNICATION DIGITALE*

Un effort important a été fait sur les outils numériques de communication. L'activité de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est amplifiée sur les réseaux sociaux, comme Facebook et Instagram, s'adaptant ainsi aux nouveaux modes de consommation de l'information. La communauté des internautes suivant l'actualité de la CCCE a continué d'augmenter.



Au 1er janvier 2025, la page Facebook comptait 6 550 fans, tandis qu'en décembre 2025 elle en comptait 7 825. Soit une augmentation de **19 %** en un an, en légère hausse par rapport aux années précédentes (+11 % entre 2023 et 2024).

Cette évolution s'explique par le fait que les messages très institutionnels ont été remplacés par des messages plus proches des administrés, par le ton et la forme. La fréquence de publication est aussi plus régulière avec plusieurs messages par semaine, avec une mise en avant des actions concrètes de la CCCE que ce soit dans le domaine de la mobilité, des travaux ou encore au niveau des actions culturelles.

Toutes les publications sont également illustrées (photos, images, icônes, vidéos), ce qui facilite le partage de l'information auprès de tous les utilisateurs.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Pour exemple, la publication sur l'ouverture de la piscine temporaire à Breistroff-la-Grande a touché un total de 16 000 personnes, avec plus de 150 partages. Autre exemple, avec le post sur la mise en place d'une carte de déchèterie, qui a été partagé plus de 200 fois, pour 47 441 vues !

La CCCE est également présente depuis 2022 sur Instagram via son compte *@ComComCattenom*. Ce support est utilisé principalement pour annoncer les événements importants à venir, ou proposer des récapitulatifs photos des manifestations passées. Le nombre de followers est en augmentation, passant de 405 followers (2024) à 515 en 2025.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Concernant le site Internet www.ccce.fr, grâce à la diversité des articles et des actualités publiés de façon hebdomadaire, les statistiques restent en augmentation par rapport à 2024. En chiffres, le site de la CCCE représente pour l'année 2025 :

- 1 201 361 pages vues (**+ 25 %** par rapport à 2024) ;
- 235 093 visiteurs (**+ 62 %** par rapport à 2024) ;
- 3 292 pages visitées en moyenne par jour ;
- Un visiteur consulte en moyenne 5 pages par connexion ;
- 645 visiteurs en moyenne par jour.

**Pages les plus visitées du site Internet en 2025 (+/- par rapport à 2024) :**

1. **(=)** Horaires du Centre Aquatique Cap Vert : 22 294 visiteurs ;
2. **(NOUVEAU)** Aide à l'achat d'un VAE : 19 828 visiteurs ;
3. **(+2)** Déchèteries communautaires : 16 847 visiteurs ;
4. **(-2)** Tarifs du Centre Aquatique Cap Vert : 15 196 visiteurs ;
5. **(-2)** Activités du Centre Aquatique Cap Vert : 14 241 visiteurs ;
6. **(NOUVEAU)** Article : Mise en place d'une carte de déchèterie : 11 404 visiteurs ;
7. **(=)** La CCCE recrute : 9 136 visiteurs
8. **(-3)** Contact : 8 602 visiteurs ;
9. **(-1)** Le Bureau : 6694 visiteurs ;
10. **(+1)** Gestion des déchets : 6 675 visiteurs ;
11. **(-2)** Le Conseil Communautaire : 6 150 visiteurs ;
12. **(-1)** Crèches communautaires : 5 555 visiteurs ;
13. **(+2)** Marchés Publics : 5 480 visiteurs
14. **(-2)** Ordures ménagères : 5 047 visiteurs ;
15. **(NOUVEAU)** France Services : 4 955 visiteurs.

**Actualités les plus consultées en 2025 :**

1. Mise en place d'une carte de déchèterie : 11 404 visiteurs ;
2. RéGLiCE : 4 230 visiteurs ;
3. TeMo'Flex Jade : 3 980 visiteurs ;
4. Concert du Nouvel An 2025 : 3 025 visiteurs ;
5. Grand Spectacle 2025 : 2 804 visiteurs.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## AFFICHAGE

Dans sa communication, la CCCE tient à garder ses supports traditionnels d'affichage puisqu'ils offrent une grande visibilité aux habitants, à travers l'affichage sur les bâtiments communautaires et les commerces, la distribution de flyers ou encore l'installation de bâches aux entrées du territoire.

La CCCE utilise également un panneau lumineux qui est fixé sur le mur de la Maison communautaire. Il permet une visualisation dynamique de l'information. Situé sur un axe routier très fréquenté, cet affichage touche naturellement un grand nombre de riverains du territoire communautaire.

Par ces différents canaux, la CCCE veut renforcer sa visibilité auprès de ses habitants et du public extérieur.

## RELATION PUBLIQUE ET RELATION PRESSE

Afin de valoriser auprès du plus grand nombre les événements et les actions organisés par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs auprès de ses habitants mais également des personnes hors-territoire, la communication au travers de la presse a été omniprésente durant cette année.

Les outils utilisés auprès des différents médias ont été : les communiqués de presse, les dossiers de presse et également les conférences de presse. Ces relations publiques sont essentielles pour la communication hors du territoire, tant pour toucher une population locale que régionale. C'est ainsi que durant l'année 2025, les principaux médias utilisés ont été : Le Républicain Lorrain, Virgule, L'Essentiel et le magazine « Spectacle ».

En complément de la presse, la CCCE a communiqué notamment à travers des spots publicitaires sur la radio LOR'FM ou sur des sites Internet comme Les Frontaliers.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 10 –

# DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : ÉCONOMIE ET CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Les entreprises sont l'une des clefs de voûte du développement et du rayonnement de notre territoire. Elles jouent un rôle fondamental dans la vie de tous : offre de biens et de services, création d'emploi et de ressources. C'est pourquoi, la Communauté de Communes souhaite favoriser la création d'entreprises et assurer la pérennité des projets en proposant à ses entreprises des solutions d'accompagnement, d'implantation et de financement adaptés. De l'idée du projet à la phase de création puis aux différents moments de vie de l'entreprise, l'intercommunalité se doit d'être un acteur de confiance et de proximité pour faciliter l'activité de l'économie locale.

# ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET PROJET DE TERRITOIRE

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est historiquement positionnée comme une intercommunalité d'aménagement, avec la réalisation des Zones d'Activités à Cattenom Husange, Entrange, Hettange-Grande et à Kanfen.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, son action s'est renforcée dans le domaine du développement économique, notamment à travers une convention d'autorisation de financements avec la Région Grand Est pour permettre des actions de soutien financier auprès des entreprises. Elles se sont concrétisées à travers les dispositifs des Aides Communautaires aux Entreprises (2017) et le Fond d'Aide à la Reprise Économique (2020). Une politique agricole a débuté en 2019 à travers des rencontres avec les exploitants du territoire, débouchant sur l'Aide Communautaire aux Exploitants Agricoles (2020).

Avec l'aboutissement du Projet de Territoire de la CCCE en 2023, les élus de la Commission « Développement Économique » ont souhaité se saisir de ce moment pour interroger la politique économique menée jusqu'alors et d'étudier l'impact des actions communautaires par rapport au tissu économique. En effet, la capacité d'un territoire à se réinventer, à évoluer et donc à s'adapter aux évolutions économiques de la société, repose sur le soutien à l'entreprenariat et à l'innovation de ses entreprises.

Ce soutien permet de redynamiser l'activité économique du territoire et participe localement au développement de nouvelles activités. L'enjeu pour le territoire est de ne pas uniquement reposer sur la mono-industrie du CNPE et de diversifier ses filières pour préparer l'avenir et être préparée aux chocs économiques exogènes. Ainsi, soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation, c'est détecter des porteurs de projets et rendre plus accessible et plus rapide l'accès aux offres d'accompagnement des créateurs – repreneurs.

Ce soutien doit concerner toutes les activités économiques de la CCCE, de l'industrie à l'agriculture en passant par le commerce et l'artisanat. La CCCE souhaite se positionner comme un acteur facilitateur pour les entreprises, en favorisant l'accès à l'offre

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

d'accompagnement à la création – reprise d'entreprise, et en augmentant la part des entrepreneurs informés, accompagnés et financés dans leur projet de création, reprise et développement d'entreprise. Cet engagement se poursuit grâce à un travail de programmation durant l'année 2025 pour la création d'un pôle entrepreneurial à destination des porteurs de projet en partenariat avec l'association Alexis Grand Est.

# AMÉNAGEMENT FONCIER, CRÉATION D'ENTREPRISES ET MONDE AGRICOLE

## POURSUITE DE LA COMMERCIALISATION DE LA ZAC VITAL PARK À HETTANGE-GRANDE

La CCCE et la Sodevam, aménageur et commercialisateur de la ZAC, ont poursuivi la commercialisation des parcelles de terrain. Pour certains lots, les premières constructions de locaux ont été achevées ; 3 lots de terrains à bâtir restent disponible à la vente. L'ensemble immobilier Vittal Shop constitué d'une vingtaine de cellules commerciales a été livré à la fin de l'année.




*Plan des terrains de la ZAC*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## ZAC DE KANFEN

La ZAC de Kanfen, concédée à la Sodevam, a été mise en sommeil à compter du 1er octobre 2024 et pour toute l'année 2025, en raison des difficultés récurrentes liées au classement en zone humide et aux exigences de la Police de l'Eau.

## FUTUR PÔLE ENTREPRENEURIAL

Un marché de prestations intellectuelles a été signé avec le Cabinet AEFIDICEM pour la mission de programmiste pour la construction d'un pôle entrepreneurial qui sera situé sur le parking de l'ancien LIDL à Hettange-Grande.

L'objectif est le soutien à l'entrepreneuriat du territoire grâce à deux volets : un volet immobilier pour proposer des espaces adaptés aux besoins des entrepreneurs, un volet accompagnement pour une meilleure proximité et visibilité des services proposés.

Le pôle entrepreneurial serait constitué d'un bâtiment dédié aux créateurs (bureaux, ateliers, espaces coworking, services communs, accompagnement) et d'un bâtiment post pépinière.

## DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

L'association Thi'Pi est le Pôle Numérique du bassin thionvillois, véritable porte d'entrée dans l'écosystème transfrontalier de l'innovation, du numérique et de l'entrepreneuriat. Il vise à développer la vie digitale, les usages numériques et contribue à œuvrer au développement économique grâce à la mise en réseau de l'ensemble des partenaires privés et publics.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

L'association Alexis Grand Est est un outil régional d'aide à la création, au développement et à la transmission d'entreprise. Son projet : « Construire une nouvelle génération de femmes et hommes entrepreneurs, dont l'exigence professionnelle cohabite pleinement avec une vie sociale et citoyenne, au profit du développement économique de leur territoire ».

Association proposant au créateur ou au repreneur d'entreprise un prêt d'honneur, sans intérêts ni garanties, ainsi qu'un accompagnement dans la réussite de son projet, depuis son intention jusqu'à sa réalisation. Elle organise une coopération de tous les acteurs locaux en faveur de la création d'entreprise.

L'agence Moselle Attractivité existe depuis 2016. L'objectif est de faire rayonner la Moselle, grâce à ses 472 membres et est portée par la Région Grand Est, le Département et les 22 EPCI du territoire. Elle permet notamment de compléter le développement économique du territoire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## LA CCCE PARTENAIRE DES AIDES À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES (AMIE57) AVEC MOSELLE ATTRACTIVITÉ

Il a été signé le 9 avril 2024 une convention avec Moselle Attractivité qui favorise les investissements immobiliers dans le cadre de la création ou de l'extension d'une activité d'une entreprise qu'elle soit propriétaire ou locataire de la cellule.

La CCCE mobilise une enveloppe annuelle de 50 000,00 € en complément d'une enveloppe départementale de 50 000 € qui portera ainsi un budget partagé annuel de 100 000,00 € pour les projets immobiliers d'entreprises à l'échelle du territoire.

5 entreprises du territoire ont déposé en 2025 une demande de subvention dans le cadre de leur programme d'investissements immobiliers.

## OPÉRATION « ÉCO-DEFIS » EN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE MOSELLE

La CCCE et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle (CMA 57) ont signé la convention de partenariat de l'opération « Eco-défis » sur le territoire communautaire en 2023.

Cette signature acte le lancement de l'opération « Eco-défis » pour les entreprises volontaires du territoire. « Un partenariat qui s'inscrit dans une démarche globale d'aides aux entreprises du territoire de la part de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs » a souligné le Président Michel PAQUET.

Permettant de valoriser les commerçants et artisans locaux impliqués dans une démarche éco-responsable, ce label peut être obtenu en contrepartie d'un engagement concret. Les artisans volontaires s'engagent à relever des défis environnementaux dans plusieurs thématiques différentes parmi lesquelles l'énergie, les déchets, l'eau ou encore le transport. Une opération qui leur permet d'être accompagnés et soutenus dans leur transition environnementale et énergétique.

La Cérémonie de la seconde Édition 2025 a eu lieu le 26 novembre 2025 : 10 entreprises du territoire ont obtenu leur certification de labellisation éco-défis pour leur engagement et leurs actions en faveur du développement durable.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



## *LA CCCE PARTENAIRE DU CONCOURS TRAJECTOIRES ORGANISÉ PAR ALEXIS GRAND EST*

Dans le cadre de sa compétence Développement économique et de son partenariat avec Alexis Grand Est, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs soutient le concours Trajectoires. Pour la 25e édition du concours, un anniversaire spécial a été organisé au Stand de Tir de Volmerange les Mines. Cette édition particulière a permis de présenter la Communauté de Communes pour la valorisation du territoire.

Ce concours récompense des entrepreneurs qui ont créé ou repris une activité, et dont le parcours, parfois atypique, mérite d'être salué. Ce sont plus de 2 000 entreprises qui ont participé à ce concours depuis sa création.

L'édition 2025 du concours Trajectoires organisé par Alexis Grand Est s'adressait à toute entreprise créée en 2024 et en 2025. Il était doté de prix d'une valeur de 21 000 €, la CCCE a participé à ce programme et a financé un prix d'un montant de 1 500 € pour l'entreprise lauréate du territoire, le café créatif Art à Miss situé Hettange-Grande.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## LA CCCE TOUJOURS AUX COTÉS DE SES ENTREPRISES : REMISE DU PRIX DU CONCOURS TRAJECTOIRE 2025

Le mercredi 10 septembre 2025, l'entreprise Art à Miss (Leia PAGES) a reçu le prix « Prix CCCE » des mains de Michel HERGAT (Vice-Président en charge du « Développement économique et de l'Aménagement du Territoire ») et de Pierre GEORGES (Président de l'Association Alexis Grand Est).




.

## LE CONCOURS TRAJECTOIRES EN CHIFFRES : 60 DOSSIERS PRÉSENTÉS SUR LA LORRAINE, 13 RÉCOMPENSES ET TOUJOURS LA CCCE AUX CÔTÉS DE SES ENTREPRISES !

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## LA CCCE POURSUIT SON SOUTIEN AUPRÈS DES ENTREPRISES AVEC L'AIDE COMMUNAUTAIRE AUX ENTREPRISES

Le dispositif des Aides Communautaires aux Entreprises (ACE) continue de soutenir l'activité économique du territoire et poursuit les objectifs suivants : favoriser la création d'emplois, accompagner les entreprises dans l'efficience énergétique et la protection environnementale, soutenir la création d'entreprises, la pérennité des projets et valoriser les circuits courts.

**L'aide ACE en chiffres pour l'année 2025 et en cumul :**

- 19 nouveaux dossiers reçus ;
- 11 bénéficiaires ;
- 48 198,48 € versés ;
- 134 dossiers reçus depuis 2017 ;
- 357 539,00 € versés depuis 2017.

Le Comité d'attribution des aides est composé des élus de la Commission « Développement Économique et Aménagement du Territoire » et des partenaires comme la Chambre de commerce, la Chambre des métiers et des acteurs de l'accompagnement d'entreprises. Les porteurs de projets sont invités à participer aux Comités d'attribution pour présenter leurs entreprises et leurs programmes d'investissements.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## AGRICULTURE : POLITIQUE AGRICOLE ET DÉVELOPPEMENT DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES (ACEA)

L'agriculture est une des principales activités économiques, tant par la surface utilisée que par le nombre d'exploitants ; elle a une influence déterminante sur l'économie des villages, la gestion des espaces, des paysages et de l'environnement. Aussi, le devenir de cette agriculture est un enjeu essentiel pour rendre le territoire attractif aux habitants comme aux nouveaux exploitants agricoles dans la perspective de maintenir le caractère rural du territoire. Le projet de territoire 2023 – 2030 place ainsi l'installation et la transmission des exploitations comme une de ses priorités. La CCCE souhaite se doter d'une stratégie foncière de ce niveau d'ambition.

Depuis vingt ans, le territoire connait d'importantes restructurations en matière agricole. La CCCE dispose ainsi de 137 exploitations selon le dernier recensement agricole général, soit une diminution de 10 % en dix ans. En revanche, la taille des exploitations en polyculture, poly élevage et bovins laits augmente avec en moyenne plus de 127,6 ha sous une structuration en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) à forte capitalisation. L'augmentation de la production de détail, compatible avec un développement des circuits-courts, implique en effet une disponibilité de terres propices au maraîchage, dans un contexte de course à l'extension des grandes exploitations (rachats de terres par les GAEC en polyculture et poly-élevage sur la période 2010 – 2020).

En dépit d'une identité agricole marquée, les surfaces agricoles dédiées aux fruits et légumes restent marginales au profit de la polyculture et de l'élevage. On le distingue nettement dans le graphique présentant l'orientation technico-économique du territoire ci-dessous. Ce constat est également partagé par le département de la Moselle qui souhaite développer le maraîchage sur le territoire mosellan en vue d'assurer une alimentation locale pour la restauration collective (contexte des lois Egalim 1 et 2).

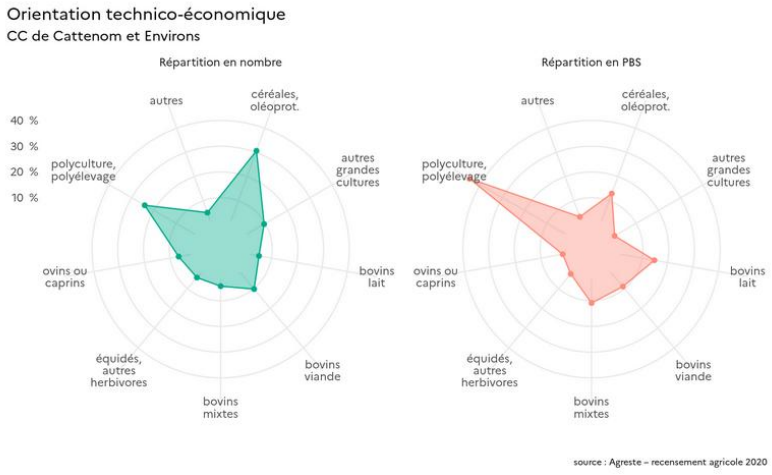

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Le secteur agricole de Cattenom et Environs est par ailleurs marqué par le vieillissement des chefs d'exploitation : plus de 26 % d'entre eux ont 60 ans et plus, ce qui fait peser une menace sur le maintien de l'agriculture locale en lien avec les difficultés de transmission des exploitations.




Dans ce cadre, la Communauté de Communes souhaite encourager l'installation de jeunes agriculteurs à travers le développement d'une agriculture de qualité dotée d'une filière de transformation des produits.

À travers le réseau des Communes et de par sa compétence en aménagement du territoire, la Communauté de Communes souhaite mettre en place une politique volontariste de soutien à l'installation des agriculteurs par l'acquisition de foncier et a lancé en 2023 une réflexion sur son action de soutien au monde agricole.

L'étude agricole menée en 2024 et 2025 a permis de poser un diagnostic et de proposer des recommandations concrètes :

- Sur l'état des lieux du foncier et du potentiel agronomique des terres du territoire ;
- Sur l'évaluation des débouches locaux pour la production agricole et transformation ;
- Sur les conditions d'acquisition et de mise à disposition de foncier et d'immobilier à destination notamment de jeunes agriculteurs ;
- Sur le développement de la filière maraichère et plus particulièrement sur la Zone d'aménagement concertée communautaire de Kanfen.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## LA CCCE POURSUIT SON SOUTIEN AUPRÈS DES AGRICULTEURS AVEC L'AIDE COMMUNAUTAIRE AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Le dispositif des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles (ACEA) poursuit son soutien aux projets d'investissement sur le territoire.

**L'aide ACEA en chiffres pour l'année 2025 :**

- 22 nouveaux dossiers reçus ;
- 17 agriculteurs bénéficiaires ;
- 64 002,74 € de subventions versées ;
- 94 dossiers reçus depuis 2020.
- 407 648 € versés depuis 2020.

Le Comité d'attribution des dossiers associe les élus de la Commission « Développement Économique et Aménagement du Territoire » avec les fédérations et syndicats du monde agricole ; les exploitants sont invités pour présenter leur exploitation et leur programme d'investissements, afin d'échanger sur l'activité agricole en temps réel.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 11 –

# LA MOBILITÉ



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LA CCCE POURSUIT LA RÉALISATION DE SON SCHÉMA CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

La stratégie du schéma cyclable communautaire, voté le 14 février 2022, s'appuie sur la création d'un réseau armature destiné à proposer des itinéraires sécurisés et répondant aux flux traversants les plus importants du territoire. Ce réseau est principalement orienté Nord-Sud, et longe les grands axes routiers.

## LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025 :

## RD56, TRAVERSÉE DE VOIE – CATTENOM PONT DE LA LIBERTÉ



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

La piste cyclable sous le Pont de la Liberté a été réalisée au cours de l'année 2025. Elle permet une traversée sécurisée de la Route Départementale pour les cyclistes désirant se rendre à Cattenom ou en direction d'Apach. La seconde étape sera de proposer un jalonnement qui permettra à toutes et à tous de mieux s'orienter.

**Le coût de ce projet était de 97 675,00 € T.T.C.**

## *LIAISON HETTANGE-GRANDE – SOETRICH*

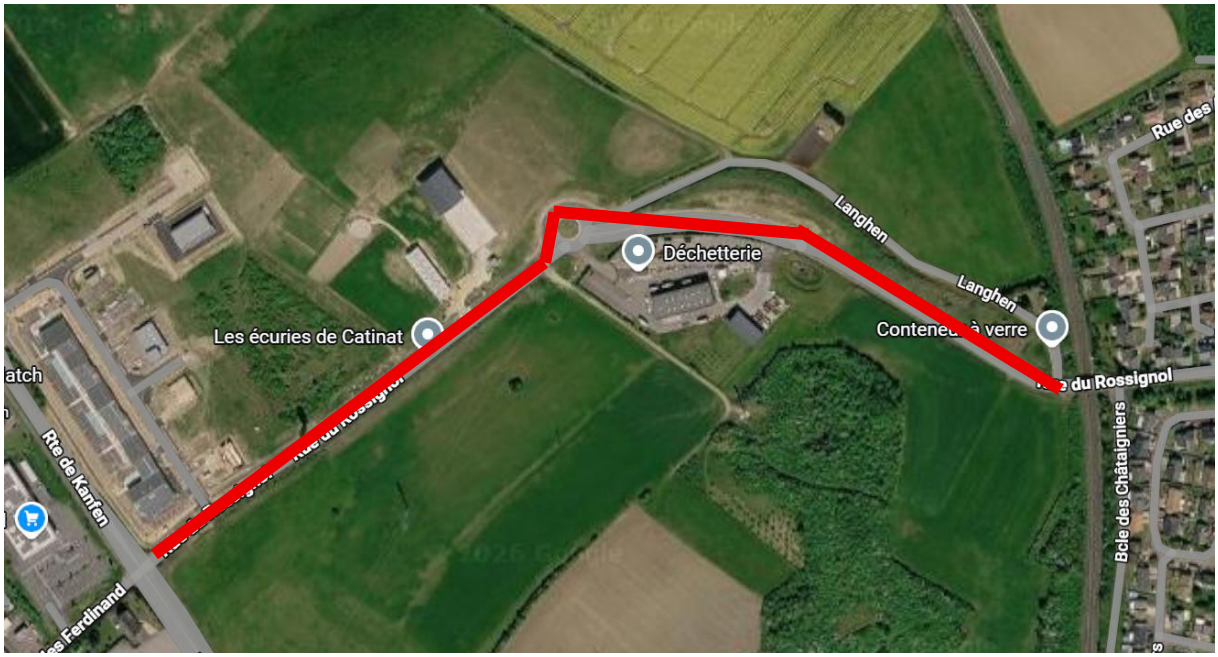


**Le montant de cette réalisation est de 560 000,00 € T.T.C.**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## LES AUTRES PROJETS EN COURS :

## CONTINUITÉ HAUTE-KONTZ – CONTZ-LES-BAINS




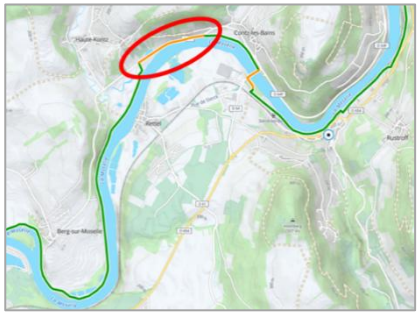

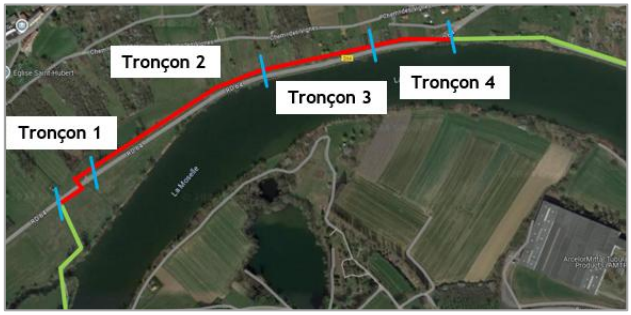


La voie Bleue s'étend sur 700 km entre le Grand-Duché du Luxembourg et Lyon.

Le projet de la CCCE consiste à supprimer la discontinuité de 900 mètres entre les communes de Haute-Kontz et Contz-les-Bains.

L'année 2025 a vu se poursuivre les phases d'identification des propriétaires de toutes les parcelles concernées et pour certaines, d'acquisitions.

Le montant estimatif du projet est de 1 255 000,00 € H.T. à ce jour.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## BOUCLE DE LA BOLER : RD56, CATTENOM – CNPE




Le tronçon concerné relie le Centre National de Production Électrique à la commune de Cattenom (route départementale 1) via la route départementale 56.

Le dossier « Loi sur l'Eau » a été transmis au Conseil Départemental en 2025 pour avis avant le dépôt à la DDT.

Le montant estimatif du projet est de 1 608 000,00 € H.T.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# BEYREN-LÈS-SIERCK – GANDREN

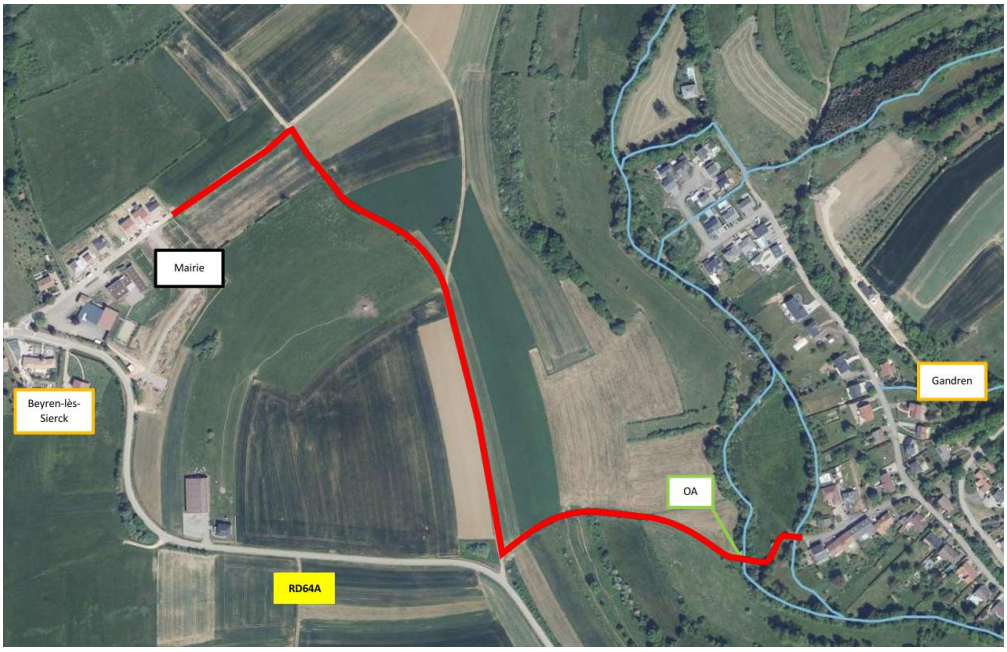


L'objectif de cette liaison est de permettre aux élèves résidant à Gandren de se rendre à l'école à Beyren-lès-Sierck via un cheminement sécurisé.

En 2025, les services de la CCCE déterminaient le meilleur tracé possible avec la commune. Un travail était également mené sur l'acquisition de terrain de part et d'autre du ruisseau pour la pose d'une passerelle.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à 600 000,00 € H.T.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# INFRASTRUCTURE ET RÉSEAU

## LE RÉSEAU DE TRANSPORT « TEMO'B »

Le syndicat a vu son ressort territorial s'agrandir au 1er janvier 2025 puisque l'ensemble des communes de la CCCE y ont adhéré ainsi que les communes mosellanes de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette.

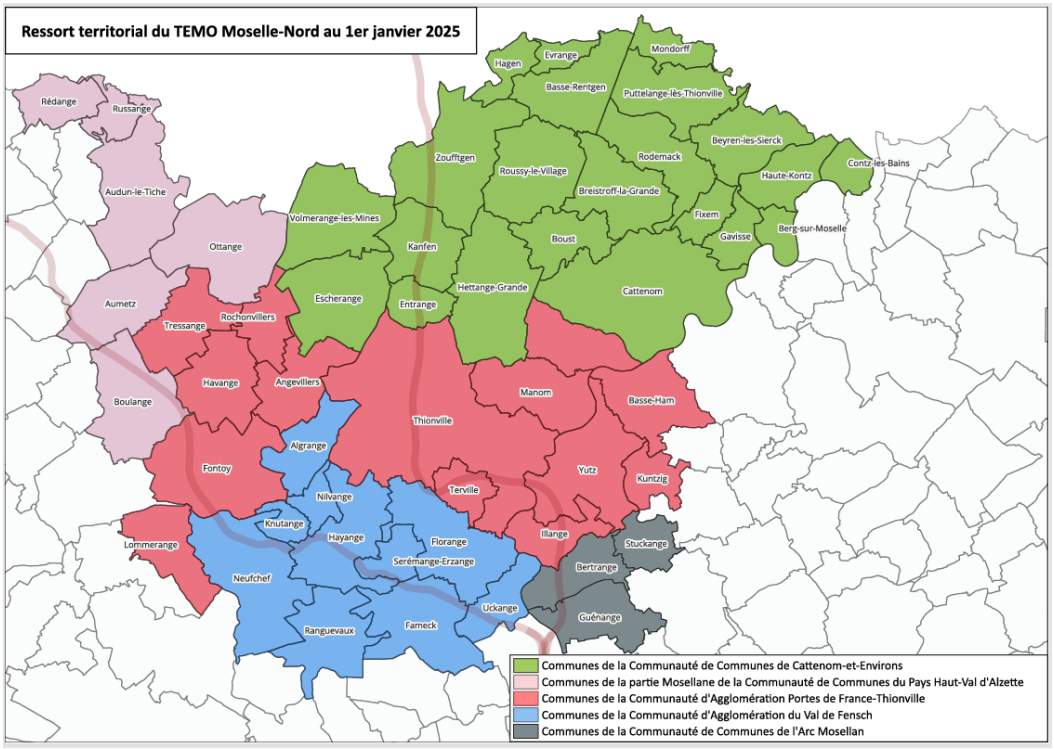


Le TEMO compte désormais 54 communes qui regroupent 215 964 habitants.

L'offre pour la CCCE est la suivante :

- 3 lignes principales ;
- 3 lignes complémentaires ;
- 12 lignes scolaires ;
- 1 Transport à la Demande desservant la piscine et en rabattement vers Hettange-Grande ;
- 1 Transport à la Demande le dimanche.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)**

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service a entièrement été revu en 2025. Les tracés des lignes ont pour objectifs de desservir les gares et haltes ferroviaires du territoire, le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Metzange et l'Espace Nautique de Basse-Ham.

Sa mise en service est planifiée en 2028-2029. Elle prévoit 15 kms de site propre et s'accompagne forcément d'une refonte du réseau afin d'alimenter ces nouvelles lignes.

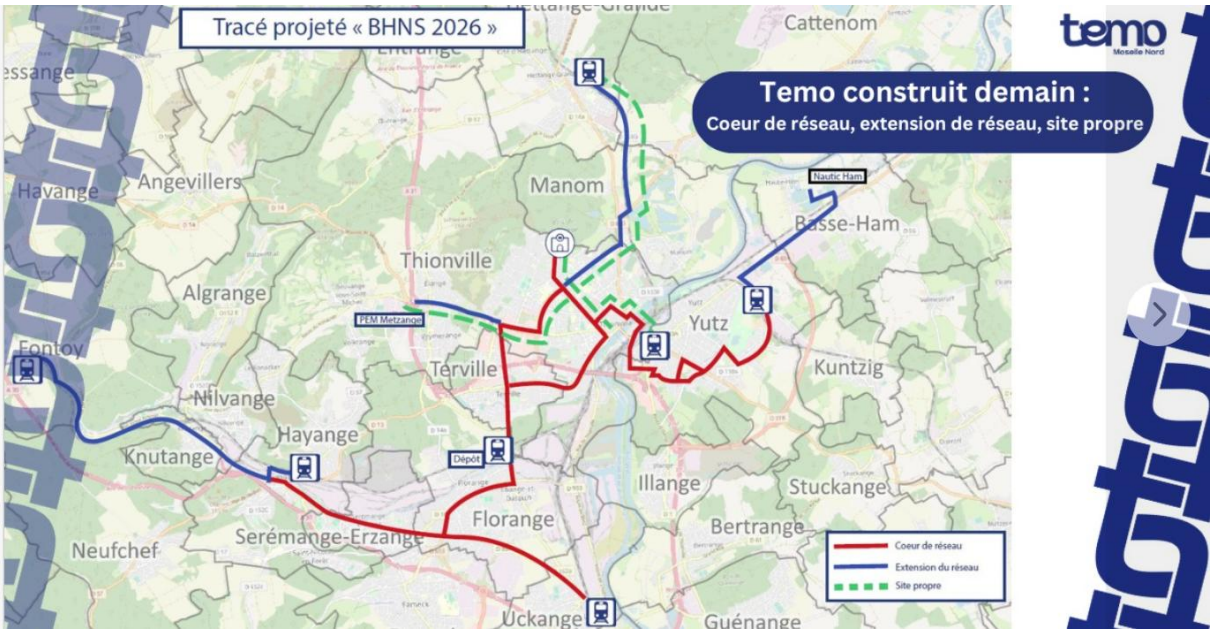


**Le projet de voie dédiée entre Manom et Hettange-Grande**

Le TEMO a mandaté le CEREMA afin qu'il réalise une étude pour la réalisation d'une voie dédiée entre MANOM et HETTANGE-GRANDE.

Ce projet interviendrait en 2nd phase et viendrait s'inscrire en complément d'autres projets à HETTANGE-GRANDE inscrivant la halte ferroviaire comme un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) :

- Voie dédiée aux transports en commun démarrant à HETTANGE-GRANDE et à destination d'EVRANGE pour les travailleurs.

*La Région Grand Est prévoit, dans le cadre du SERM (Service Express Régional Métropolitain), une ligne de car express entre Thionville et Luxembourg-Ville qui empruntera ce tronçon : cadencement de 15 minutes en heures de pointe et 30 minutes en heures creuses.*

*Une offre de transport est donc d'ores et déjà programmée sur cette future voie dédiée.*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

- Prolongation de la voie dédiée évoquée ci-dessus entre DUDELANGE et LUXEMBOURG-VILLE.

*Des voies dédiées existent d'ores-et-déjà mais le Grand-Duché du Luxembourg a inscrit dans le SMOT (Schéma des Mobilités Transfrontalières) la résorption des discontinuités actuelles.*

- Projet de Parking Silo.

*Un projet de parking est également en cours de réflexion afin d'accueillir les usagers désirant emprunter le train ou la future ligne de car express.*

- Vélo à Assistance électrique (VAE) en location.

*Ce service proposé par FLUO est d'ores-et-déjà en place en gare d'Hettange-Grande.*

## EXPÉRIMENTATION DE NAVETTES À VOCATION TRANSFRONTALIÈRES

Dans le cadre de sa stratégie locale de mobilité, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs avait mis en place en septembre 2024 deux navettes, à titre expérimental, pour les communes de Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Contz-les-Bains, Fixem, Gavisse et Haute-Kontz à destination de Mondorff.

Baptisé RéGLiCE, pour Réseau Gratuit de Liaisons de Cattenom et Environs, ce service était principalement destiné aux travailleurs transfrontaliers. Les habitants des communes concernées pouvaient emprunter gratuitement ces navettes pour rejoindre Mondorff. De là, ils pouvaient ensuite accéder à pied au point d'arrêt le plus proche à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché du Luxembourg), situé à seulement 200 mètres, pour poursuivre leur trajet via les transports en commun luxembourgeois.

Devant les faibles fréquentations constatées, une troisième navette avait été mise en exploitation en avril 2025, à moyens constants, afin de desservir des communes qui pouvaient sembler être à fort potentiel :

- Breistroff-la-Grande ;
- Rodemack ;
- Puttelange-lès-Thionville.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE




Cette expérimentation a été stoppée en août 2025 mais aura permis de tester le potentiel de ces dessertes.

| NAVETTE 1 | NAVETTE 2 | NAVETTE 3 |
|---|---|---|
| **Contz-les-Bains → Mondorff** | **Berg-sur-Moselle → Mondorff** | **Breistroff-la-Grande → Mondorff** |
| 3 288 utilisateurs sur l'année | 3 426 utilisateurs sur l'année | 710 utilisateurs sur 5 mois |
| 10 utilisateurs en moyenne le matin | 8 utilisateurs en moyenne le matin | 4 utilisateurs en moyenne le matin |
| 9 utilisateurs en moyenne l'après-midi | 9 utilisateurs en moyenne l'après-midi | 4 utilisateurs en moyenne l'après-midi |

Avant la période de congé d'août 2025, on comptait en moyenne 25 personnes par jour, toutes navettes confondues.

Au total, 238 personnes étaient inscrites au service.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Pour l'année complète d'exploitation, le classement des communes en termes de fréquentation est le suivant :

1. BEYREN-LÈS-SIERCK : 2 189 montées ;
2. GAVISSE : 1 953 montées ;
3. HAUTE-KONTZ : 921 montées ;
4. FIXEM : 717 montées ;
5. BERG-SUR-MOSELLE : 464 montées ;
6. CONTZ-LES-BAINS : 451 montées ;
7. RODEMACK : 410 montées ;
8. PUTTELANGE-LÈS-THIONVILLE : 299 montées ;
9. BREISTROFF-LA-GRANDE : 1 montée.

Le coût pour une année d'exploitation est de 385 731,13 € T.T.C.

## ÉLABORATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs et ses élus cherchent à développer des solutions de mobilité adaptées à son territoire et surtout, à les uniformiser pour les rendre complémentaires.

La réalisation d'un Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire communautaire a donc été confié à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord (AGAPE) en Juin 2024. Ce document déterminera les grands principes de la mobilité des habitants en son périmètre.

**Répartition de la population en 2021**

| Nom de la commune | Population municipale |
|---|---|
| Basse-Rentgen | 523 |
| Berg-sur-Moselle | 442 |
| Beyren-lès-Sierck | 504 |
| Boust | 1 154 |
| Breistroff-la-Grande | 834 |
| Cattenom | 2 606 |
| Contz-les-Bains | 519 |
| Entrange | 1 215 |
| Escherange | 693 |
| Évrange | 220 |
| Fixem | 402 |
| Gavisse | 581 |
| Hagen | 360 |
| Haute-Kontz | 568 |
| Hettange-Grande | 7 765 |
| Kanfen | 1 222 |
| Mondorff | 555 |
| Puttelange-lès-Thionville | 1 017 |
| Rodemack | 1 287 |
| Roussy-le-Village | 1 526 |
| Volmerange-les-Mines | 2 288 |
| Zoufftgen | 1 262 |

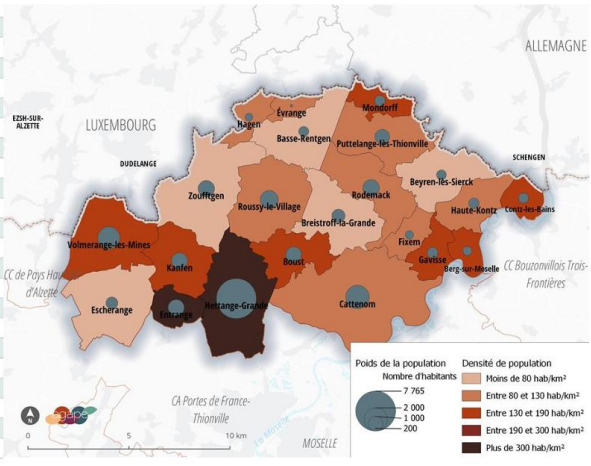


*Source : Recensement de population 2020 (densité) et 2021 (population)*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**Estimation de la part de frontaliers dans la population active en 2024**

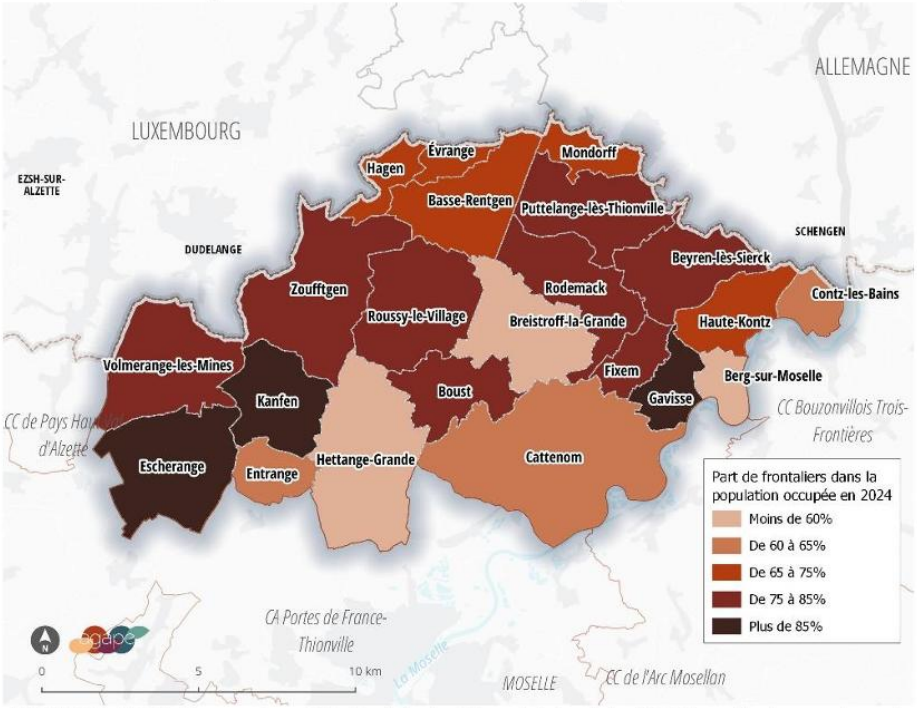


*Source : INSEE RP 2020, Inspection Général de la Sécurité Sociale (IGSS), calcul et estimation AGAPE*

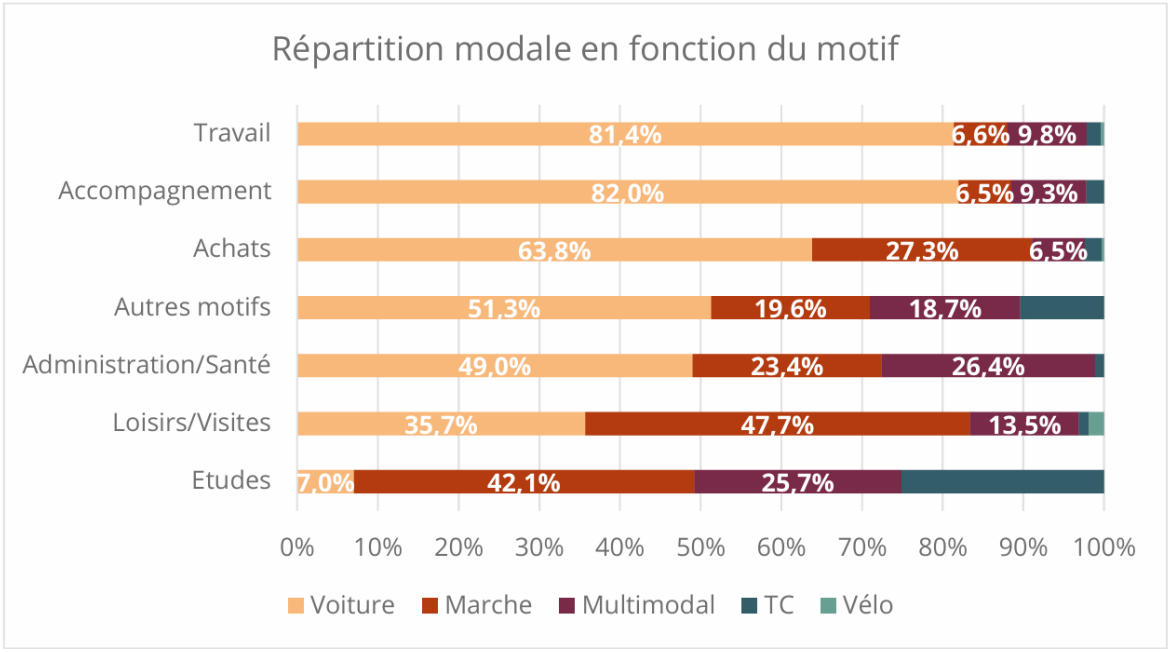


*Source : base de données harmonisées MMUST*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**Les flux d'échanges entre la CCCE et les territoires limitrophes**

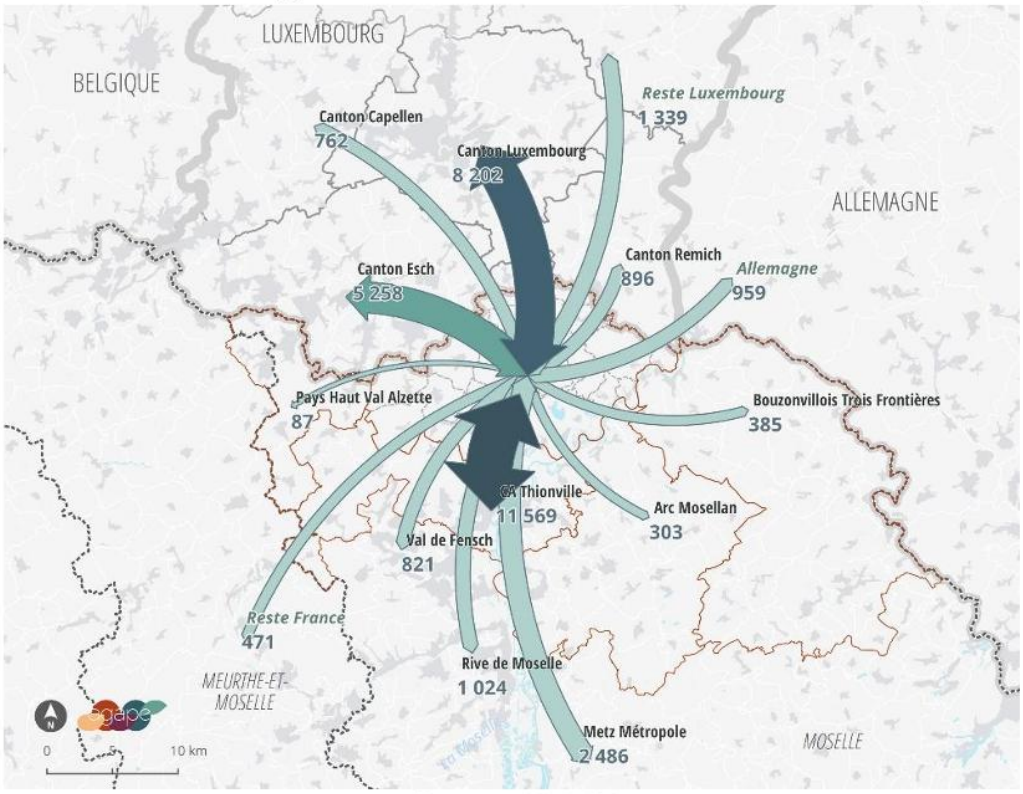


*Source : MMUST*

Cette étude comportait 5 phases :

- Phase 1 : Cadrage (Juillet 2024) ;
- Phase 2 : Élaboration du diagnostic (Septembre – Octobre 2024) ;
- Phase 3 : Définition des orientations stratégiques (Novembre – Décembre 2024) ;
- Phase 4 : Rédaction du plan d'actions (Décembre 2024 – Janvier 2025) ;
- Phase 5 : Consultation et approbation du plan (Février – Mars 2025).

Le diagnostic établi dans un premier temps a permis de décliner une stratégie autour de 6 axes comprenant 21 actions. 12 actions sont prioritaires et 9 sont secondaires. Ces derniers ont été identifiés lors d'un atelier de concertation avec les élus.

Les axes identifiés sont les suivants :

- **Axe 1** : Informer, communiquer et accompagner aux changements de comportements des pratiques de déplacement ;
- **Axe 2** : Développer les modes actifs ;
- **Axe 3** : Favoriser l'intermodalité, les interconnexions et les transports en commun ;
- **Axe 4** : Développer des offres de mobilité en fonction des publics spécifiques ;
- **Axe 5** : Coordonner le développement des mobilités avec les transformations urbaines ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

- **Axe 6** : Former les acteurs et doter le plan de mobilité simplifié d'une gouvernance et de moyens d'animations et financiers.

Le Plan de Mobilité Simplifié a été adopté lors du Conseil Communautaire du 30 septembre 2025.

Le montant de cette étude s'élève à 27 000,00 € H.T.

## *LANCEMENT D'UNE ÉTUDE MOBILITÉ*

La CCCE, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) souhaitaient connaître les besoins concrets de leurs habitants en termes de mobilité, et plus particulièrement en matière de transport en commun.

En effet, ces trois collectivités ont la particularité d'être composées de communes essentiellement rurales avec une grande disparité au niveau de leur offre de transport.

Elles ont donc décidé de lancer une étude ayant pour objectif de connaître les flux entrants, sortants et internes sur les 3 ressorts territoriaux mais également les flux internes à ce bassin de mobilité. Les conclusions doivent aboutir à des propositions concrètes de lignes (TAD ou lignes régulières) ainsi que d'éventuelles solutions complémentaires (création de P+R…) pour répondre aux besoins identifiés de tous les types de publics.

Une délibération pour la création d'un groupement de commandes est donc passée au sein des trois Conseils communautaires en 2024.

Le montant total de cette étude est de 23 842,92 € T.T.C. pour les trois entités. Il avait été décidé que la répartition serait de 60,00 % pour la CCCE, 20,00 % pour la CCAM et 20,00 % pour la CCB3F. Le coût pour la CCCE s'élève donc à 14 305,75 € T.T.C.

La réunion de rendu du diagnostic avec les 3 Présidents des Communautés de Communes s'est déroulée le mercredi 3 décembre 2025. Ce dernier représente un véritable état des lieux de la mobilité au sens large du terme sur les trois territoires.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## Flux* domicile-travail intercommunal

**CCCE :**

- **414** déplacements quotidiens et **Cattenom** représente **53 %** des destinations (puis Hettange-Grande avec 19 % des destinations).

**CCAM :**

- **598** déplacements quotidiens et **Metzervisse** représente **23 %** des destinations (puis Guénange avec 16 % des destinations).

**CCB3F :**

- **1 083** déplacements quotidiens et **Bouzonville** représente **49 %** des destinations (puis Sierck-les-Bains avec 10 % des destinations).

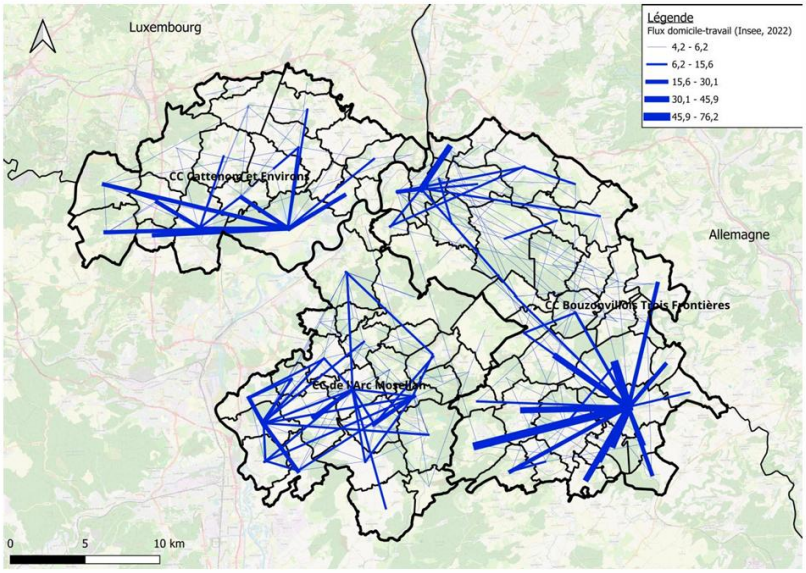


## Flux* domicile-travail sortants

**CCCE :**

- **12 058** déplacements quotidien et **le Luxembourg** représente **82 %** des destinations de la CC*.

**CCAM :**

- **11 609** déplacements quotidiens et **le Luxembourg** représente **53 %** des destinations de la CC*.

**CCB3F :**

- **7 525** déplacements quotidiens et **le Luxembourg** représente **50 %** des destinations*.

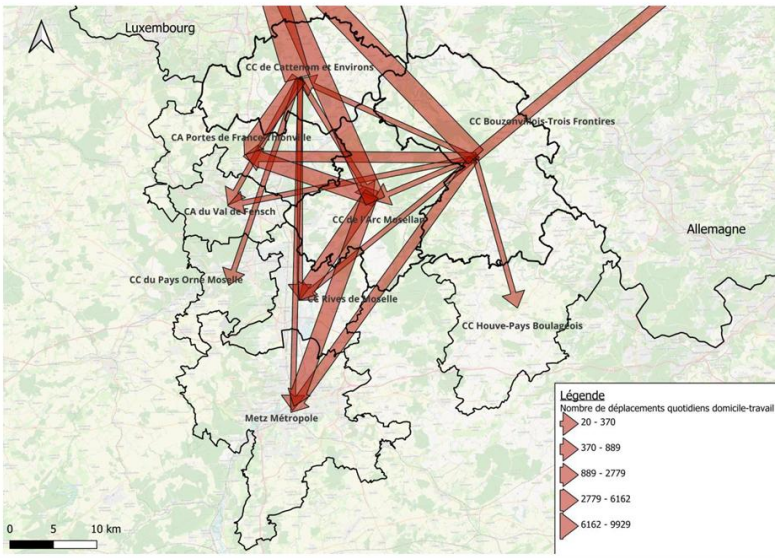


**Représentation des principaux flux sortants domicile-travail** (Source: INSEE, 2022)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

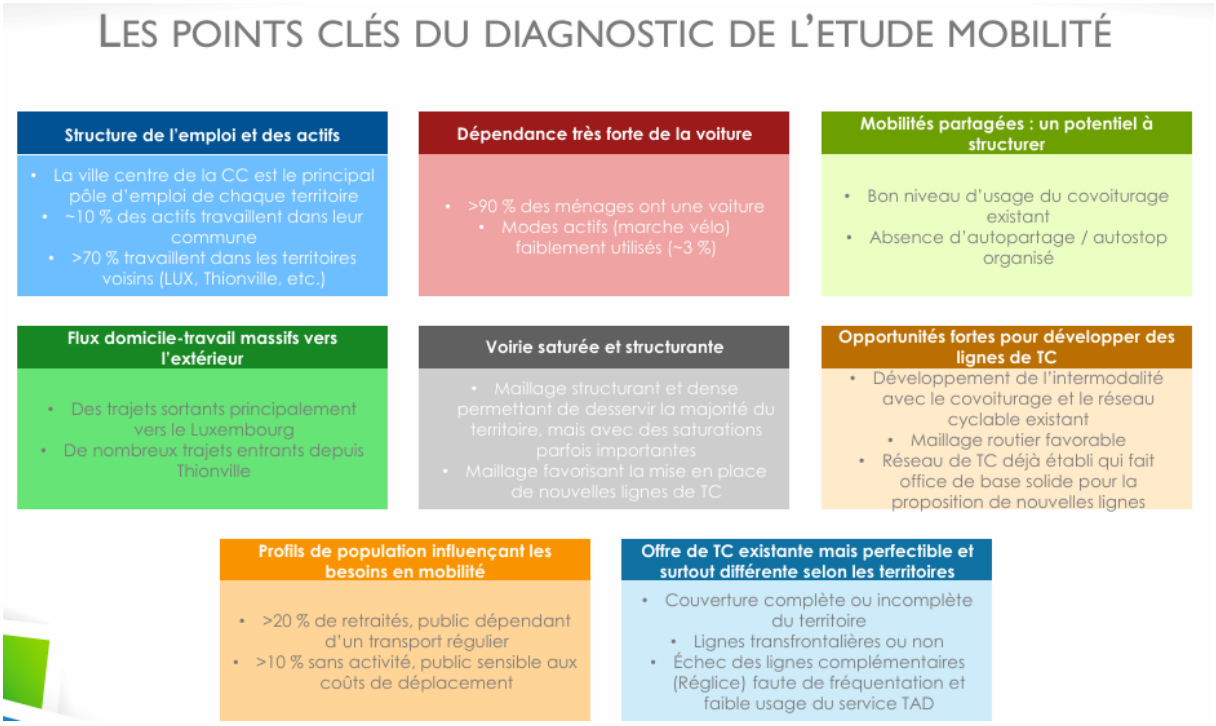


Les propositions concrètes de lignes ou de services de transport interviendront au 1er semestre 2026, lors du dernier Comité de Pilotage en présence des 3 Présidents et de leurs Vice-Présidents en charge de la Mobilité.

## *RD 653 : DE HETTANGE-GRANDE À ÉVRANGE, LE PROJET DE VOIE DÉDIÉE*

Le projet de voie dédiée aux transports aux communs et de piste cyclable entre Hettange-Grande et Evrange se poursuit.

3 réunions se sont déroulées en 2025 entre la CCCE et le Conseil Départemental.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

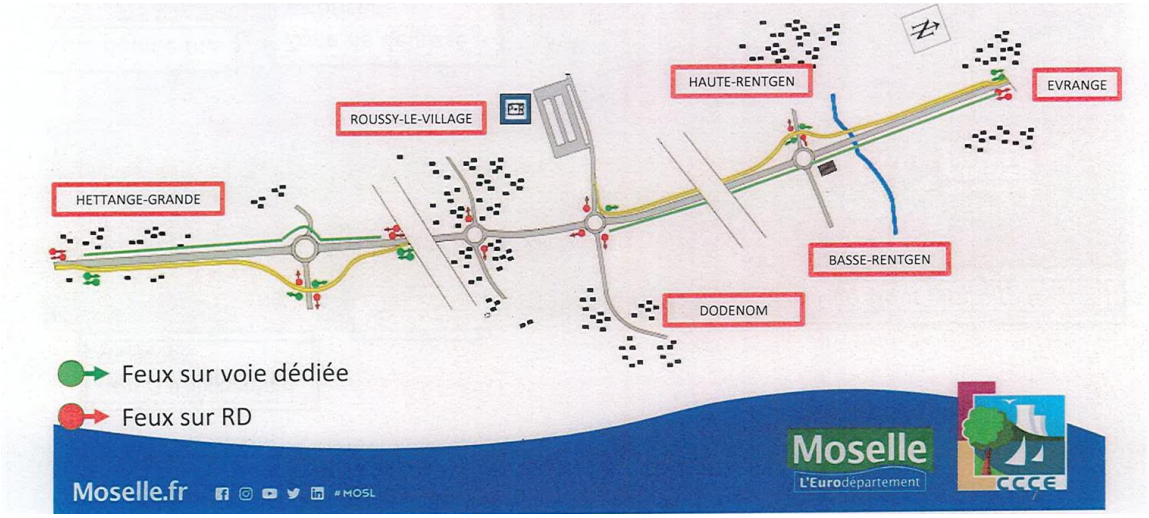


**Les études réalisées en 2025 :**

- Mise en compatibilité PLU ;
- Défrichement ;
- Modélisation MMUST.

MMUST est un modèle « macroscopique » composé de très nombreuses informations et hypothèses. Le modèle opère sur un principe de « destinations » et des pointes moyennes sur des plages horaires larges (exemple : le matin 05h00 – 10h00).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# SCÉNARIO PROJET 2030 PÉRIODE DE POINTE DU MATIN

- Augmentation de la fréquentation TC sur D653 : + 50% par rapport à la référence 2030.
- Un report principalement depuis le train.
- Fréquentation ligne 502 en PPM : 900 personnes vers le Luxembourg entre 5h et 10h.
- Entre 3 et 4 cars de 50 personnes par heure.
- Trafic TV stable.

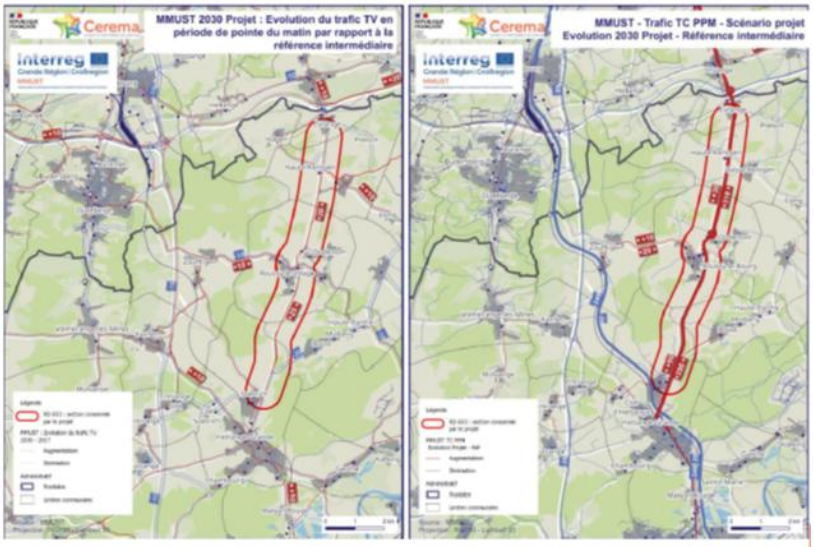


Cerema

Moselle L'Eurodépartement

Voie bus RD653 – Volet mobilités
11 juillet 2024

Moselle.fr #MOSL

Moselle L'Eurodépartement CCCE

# SCÉNARIO PROJET 2030 PÉRIODE DE POINTE DU SOIR

- Augmentation de la fréquentation TC sur D653 : + 70% par rapport à la référence 2030.
- Fréquentation TC sur D653 en situation projet : environ 640 personnes le soir entre 16h et 19h, depuis le Luxembourg.
- Plus de 4 cars de 50 personnes par heure.
- Augmentation de la fréquentation ferroviaire : le projet se traduit par une amélioration « globale » du mode TC dans le modèle.
- Trafic routier stable : une légère restructuration de la demande qui explique les évolutions observées.

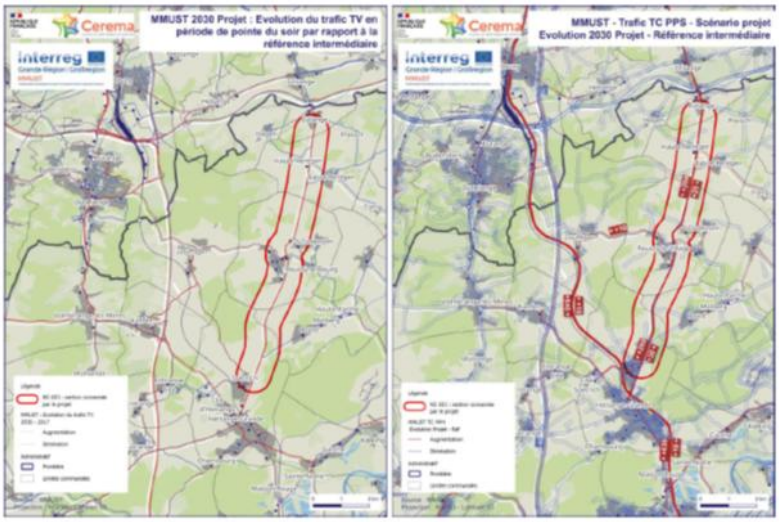


Cerema

Moselle L'Eurodépartement

Voie bus RD653 – Volet mobilités
11 juillet 2024

19

Moselle.fr #MOSL

Moselle L'Eurodépartement CCCE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Cette modélisation démontre que le projet de voie dédiée « bus » offre une nouvelle solution viable de déplacement vers le Luxembourg. La migration des travailleurs vers le Luxembourg est d'un tel niveau en 2030 que l'offre projetée (4 bus par heure) actuellement sur la RD653 est quasi sous-dimensionnée pour absorber les flux prévisibles sur la voir dédiée.

Celle-ci propose une autre alternative de déplacement avec un report modal du train vers le bus (lié à la destination de l'offre bus – c'est d'ailleurs un élément structurant du développement de l'attractivité de la voie dédiée),

Le gain de temps pour les usagers utilisant la voie dédiée est avéré.

Enfin, ce projet permet de contenir l'augmentation du trafic sur la RD653.

**Les études en cours de finalisation :**

- Dossier préalable à la DUP – Enquête parcellaire ;
- Dossier d'impact (bruit, air, paysage, agricole) ;
- Dossier d'autorisation loi sur l'eau ;
- Dossier de dérogation faunes-flores ;
- Echanges avec l'armée.

Les procédures DUP et loi sur l'eau donneront lieu à une enquête publique à mener conjointement en 2026.

**La question de l'exploitation de futures lignes sur cette infrastructure :**

La ligne transfrontalière 502 (Luxembourg Kirchberg – Roussy-le-Village, P+R Yutz) emprunte actuellement l'itinéraire concerné et utilisera à terme la voie dédiée. Sa fréquence est d'un passage par heure.

Dans le cadre du SERM, une ligne de car express entre Thionville et Luxembourg-Ville est également prévue sur ce tronçon :

- Cadencement de 15 minutes en heures de pointe ;
- 30 minutes en heures creuses.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

La Région Grand Est manifeste ainsi un intérêt concret pour cette infrastructure.

Une offre de transport est donc d'ores et déjà programmée sur cette future voie dédiée.

Par ailleurs, cette infrastructure, en continuité avec les aménagements existants au Luxembourg, permettra un site propre continu jusqu'à Luxembourg-Ville. Les discontinuités identifiées seront traitées dans le cadre du SMOT.

Le début des travaux est actuellement estimé au second semestre 2027.

## *DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DES RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) SUR LE PERIMÈTRE DE LA CCCE*

Le transfert de la compétence « IRVE » des Communes vers la CCCE a été acté lors du Conseil communautaire du 27 juin 2023. L'article 64 de la Loi N° 2019-1428 d'Orientation des Mobilités (LOM), prévoit que les Établissements Recevant du Public (ERP) ayant un parc de stationnement de plus de 20 emplacements disposent d'au moins un point de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

De plus, un point de recharge supplémentaire devra être installé par tranche de 20 emplacements supplémentaires. L'article précise que ces points de charge seront implantés sur une place de stationnement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Cette obligation s'applique depuis le 1er janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Une stratégie en 2 phases a été déterminée. La première phase consiste en l'implantation de bornes de recharge sur nos équipements communautaires.

Le tableau ci-dessous récapitule les sites concernés, le nombre de places de stationnement et le nombre de points de charge à implanter :

| SITES À ÉQUIPER | ADRESSE | NBR DE PLACES | POINT DE CHARGE À IMPLANTER |
|---|---|---|---|
| **Espace Aquatique Cap Vert** | D57,<br>57 570 Breistroff-la-Grande | 140 | 6 |
| **Maison Communautaire** | Avenue du Général de Gaulle,<br>57 570 Cattenom | 30 | 3 |
| **Halte ferroviaire** | Rue de la Gare,<br>57 330 Hettange-Grande | 220 | 10 |
| **CTE** | Rue du Rossignol,<br>57 330 Hettange-Grande | 33 | 2 |
| **Gymnase communautaire** | Rue d'Hettange,<br>57 330 Kanfen | 50 | 2 |
| **Gymnase communautaire** | Route de Mondorff,<br>57 570 Rodemack | 26 | 2 |
| **P+R Roussy** | RD653,<br>57 330 Roussy-le-Village | 253 | 4 |
| **Halte ferroviaire** | Zac des Douanes,<br>57 330 Volmerange-les-Mines | 150 | 6 |
| **Stand de Tir** | Chemin du Langenberg,<br>57 330 Volmerange-les-Mines | 180 | 8 |
| **Collège Jean-Marie Pelt** | Rue de Pederobba,<br>57 330 Hettange-Grande | | 2 |
| **Collège Jean-Marie Pelt** | Rue des Écoles,<br>57 330 Volmerange-les-Mines | | 2 |
| **Collège Charles Péguy** | 5 Rue Charles Péguy,<br>57 570 Cattenom | 140 | 2 |
| **TOTAL** | | **1 082** | **49** |

La seconde phase consistera à déterminer les implantations les plus pertinentes dans les communes qui le souhaiteraient. Un courrier a donc été envoyé le 1er octobre 2025 à toutes nos communes membres afin de recenser les besoins avant d'identifier quels seraient les emplacements les plus pertinents.

***7 COMMUNES ONT MANIFESTÉ LEUR INTÉRÊT POUR CE PROJET***

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Afin de préciser les règles qui s'appliqueront alors et qui permettront le meilleur exercice possible de cette compétence, il était nécessaire de disposer d'un document qui fixe les conditions administratives, techniques, financières et qui encadrent les relations et les engagements réciproques entre la CCCE et ses communes membres. Un règlement communautaire pour l'implantation et la gestion des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) a donc été adopté lors du Conseil Communautaire du 30 septembre 2025.

Le marché à bons de commande pour la fourniture, l'installation, la maintenance et la supervision d'un réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques a quant à lui été attribué en juillet 2025 au groupement UEM SAEML / SDEL LUMIERE. Le déploiement des IRVE sur nos équipements communautaires interviendra sur l'année 2026.

## *MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE COVOITURAGE INCITATIVE EN COLLABORATION AVEC LA CCAM ET LA CCB3F*

Le Conseil Communautaire de la CCCE en date du 12 décembre 2023 a acté l'adhésion de la CCCE à la plateforme BlaBlaCar Daily. Ce partenariat permet la mise en place d'un dispositif d'incitation financière afin d'encourager les habitants à se lancer dans le covoiturage. Le service a été lancé le 11 mars 2024 simultanément dans la CCCE, la CCAM et la CCB3F et il a rapidement trouvé son public. Pour ses raisons, il a été décidé de le poursuivre pour une année supplémentaire.

Au 31 décembre 2025, on comptait :

- 1 811 inscrits ;
- 657 covoitureurs actifs ;
- 12 942 trajets réalisés pour un total de 504 194 kms ;
- 109 713 kilogrammes de CO2 évités ;
- 31 001,00 € cofinancés par la CCCE.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

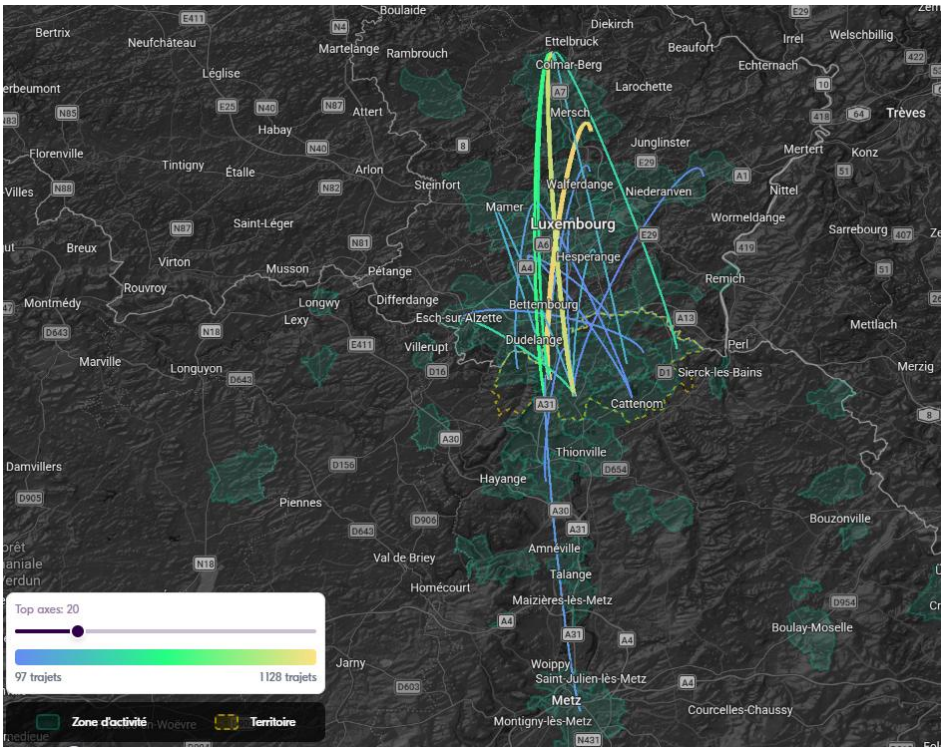


*Carte des axes principaux*

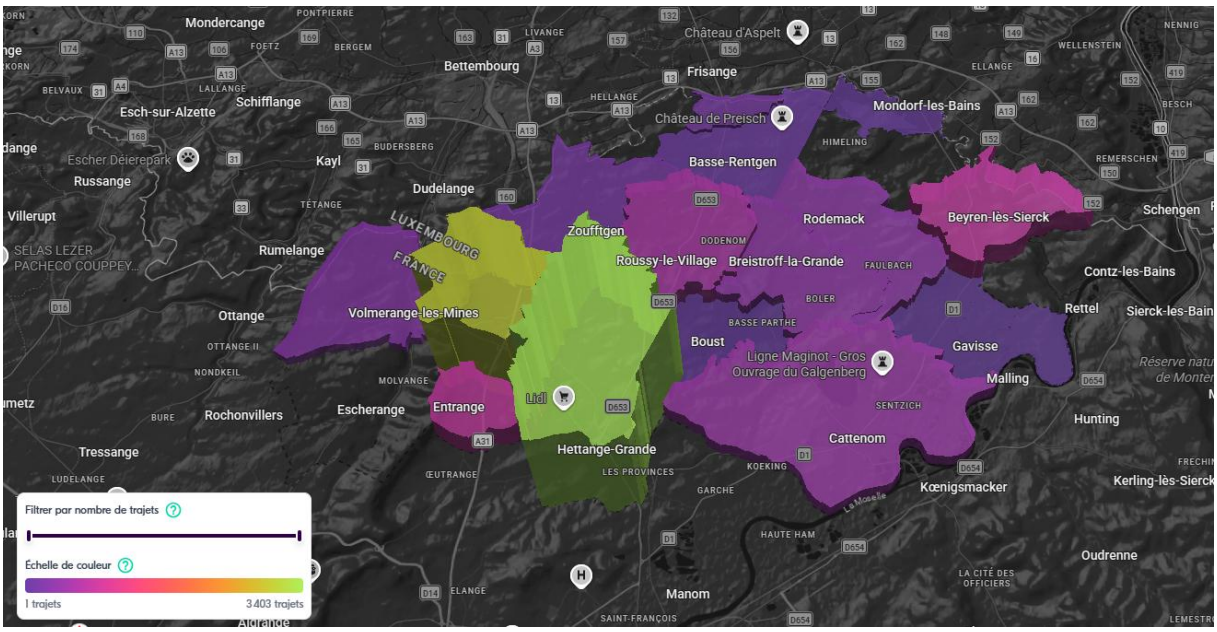


*Carte des trajets par commune*

Le montant pour les années 2024 – 2025 et 2025 – 2026 s'élèvent à 41 442,00 € T.T.C., subventions Fonds Vert déduites.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 12 –

# LE TOURISME

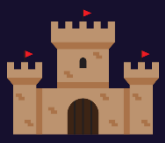

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs assure, depuis le 1er janvier 2011, la mission « Promotion touristique » pour l'ensemble des communes de son territoire.

Elle a pour cela créé un Office de Tourisme communautaire dont elle assure la gestion en régie directe et qui a pour rôle l'accueil, l'information du public, le développement de l'offre touristique sur le territoire, en coordination avec les offices de tourisme des territoires voisins, Moselle Attractivité et l'Agence d'Attractivité du Grand Est.



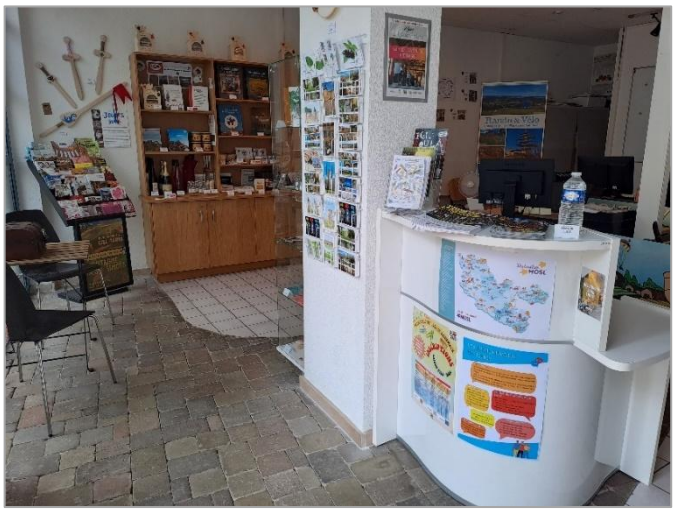

## *INFORMATIONS*

**Office de Tourisme communautaire**

- **Adresse :** Place des Baillis, 57570 RODEMACK
- **Office Classé :** Catégorie 2
- **Téléphone :** 03 82 56 00 02
- **Email :** otcommunautaire@cc-ce.com
- **Site Officiel :** fr.tourisme-ccce.fr

## *HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC*

- **SAISON HAUTE (1ER MAI AU 30 SEPTEMBRE)** : tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. Jours fériés inclus ;
- **BASSE SAISON (1ER OCTOBRE AU 30 AVRIL)** : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Fermé week-ends et jours fériés.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

### NOMBRE DE VISITEURS

En lien avec l'ouverture de la Maison de la Nature et du Tourisme en juillet 2025, le service Tourisme a dû recruter 4 nouveaux agents à temps plein, et un emploi à mi-temps pour le weekend. Deux jobs d'été ont également travaillé en juillet et août.

## FRÉQUENTATION DE L'OFFICE DU TOURISME

### NOMBRE DE VISITEURS

Sur l'année 2025, 4218 visiteurs ont été renseignés à l'Office de Tourisme, soit une fréquentation quasiment équivalente à l'année précédente (4388 visiteurs).

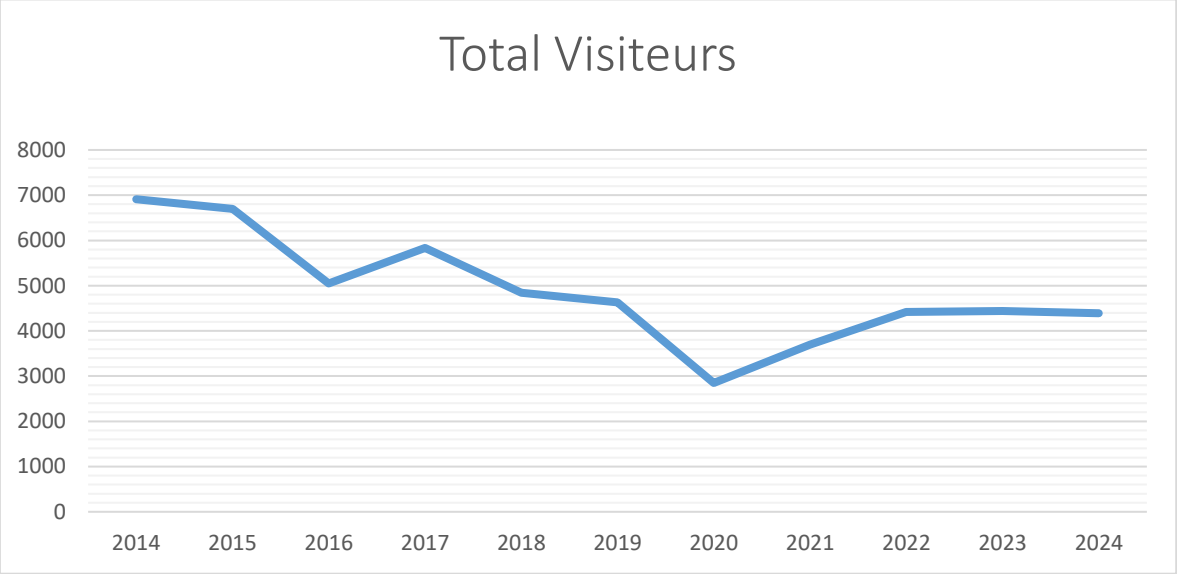

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## RÉPARTITION DES VISITEURS (SELON L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE)

Les visiteurs luxembourgeois, belges, allemands et néerlandais représentent 32,5 % des visiteurs totaux. Les Pays-Bas dépassent toujours la Belgique et se placent 2e sur le podium des pays les plus représentés pour la 2e année consécutive, confortant leur progression. Cela peut s'expliquer par la présence de l'aire de camping-cars et l'offre de services (borne d'accès à l'eau, l'électricité, possibilité de vidange) qui est désormais bien référencée sur les sites de camping caristes. Or les néerlandais ont pour habitude de voyager en camping-car.

Pour rappel, le site internet de l'Office de tourisme est traduit en anglais, allemand et néerlandais (depuis 2023).

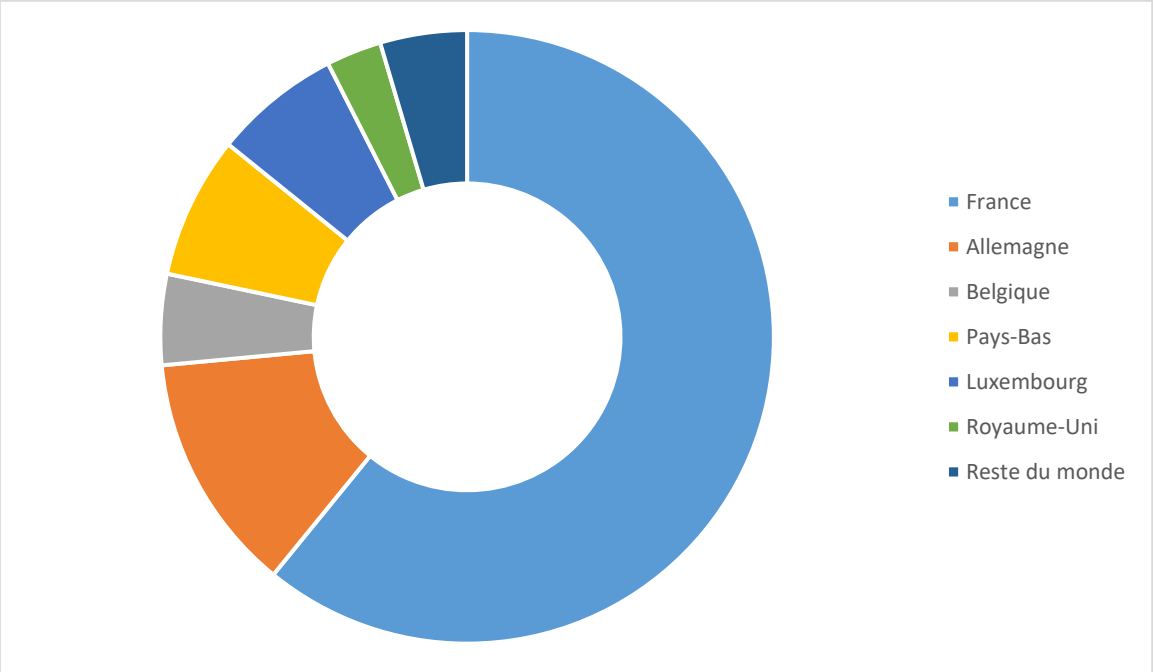

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

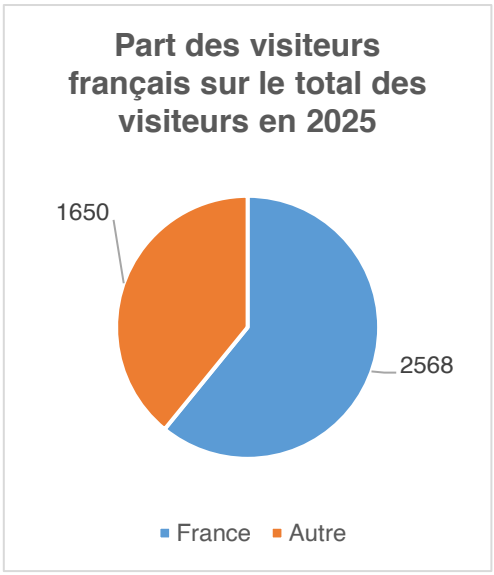








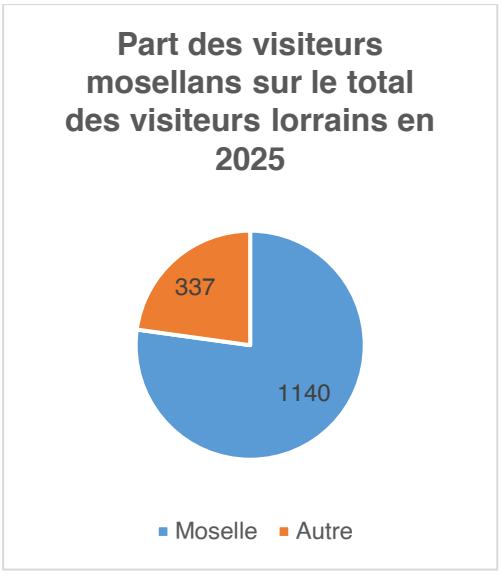

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## LES ATTENTES DES VISITEURS

Les touristes s'intéressent principalement au patrimoine (34,5% des demandes) notamment aux sites de Rodemack et de la Ligne Maginot. Les activités et loisirs de plein air (15,4%), telles que la randonnée ou le vélo sont également plébiscitées par les visiteurs.

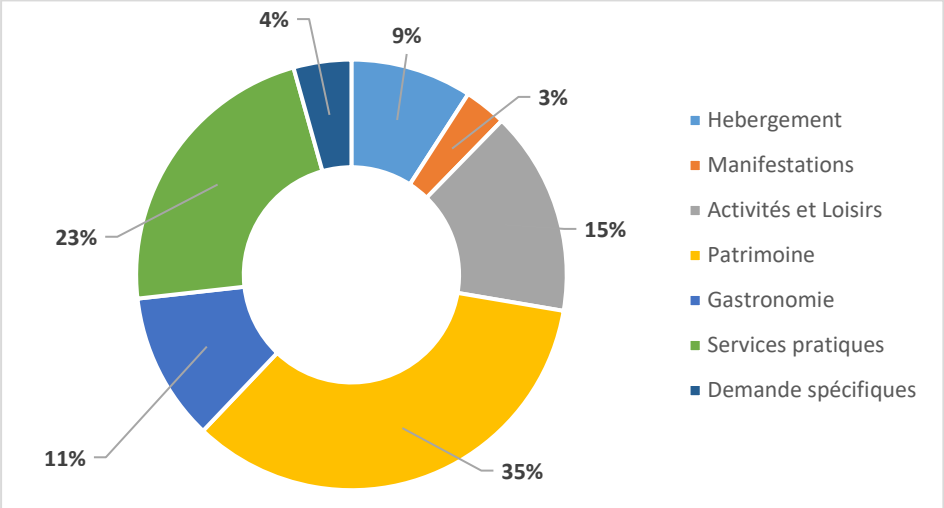

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# DOCUMENTATION DISTRIBUÉE À L'OFFICE DU TOURISME

Au total, 5 701 brochures ont été distribuées.

Les brochures les plus distribuées sont :

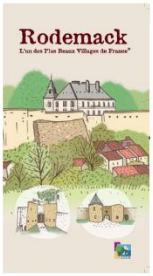


**Plan de Rodemack en français**

**1369**




**En balade dans les environs de Cattenom**

**704**

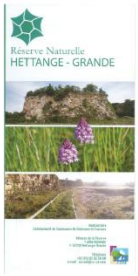


**Réserve Naturelle Hettange-Grande**

**325**

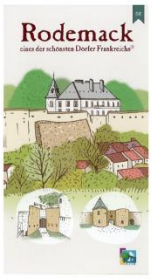


**Plan de Rodemack en allemand**

**284**

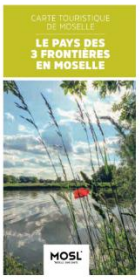


**Carte touristique de Moselle Trois Frontières**

**282**




**Maison de la Nature et du Tourisme**

**232**

## DOCUMENTATION EN LIGNE VIA LE SITE INTERNET

317 brochures ont été téléchargées au format PDF et 309 brochures ont été consultées directement en ligne.

Les brochures les plus téléchargées sont celles de la Citadelle à Rodemack (INRAP), la carte En balade dans les environs de Cattenom et le plan touristique de Rodemack.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# VISITES GUIDÉES

| | ADULTES | ENFANTS |
|---|---|---|
| NOMBRE DE PERSONNES | 210 | 182 |
| NOMBRE DE GROUPES | 12 | 8 |
| PROVENANCE DE LA CCCE | 00,00 % | 00,00 % |

## TOTAL : 392 PERSONNES, 20 GROUPES

### PARCOURS – VISITES GUIDÉES

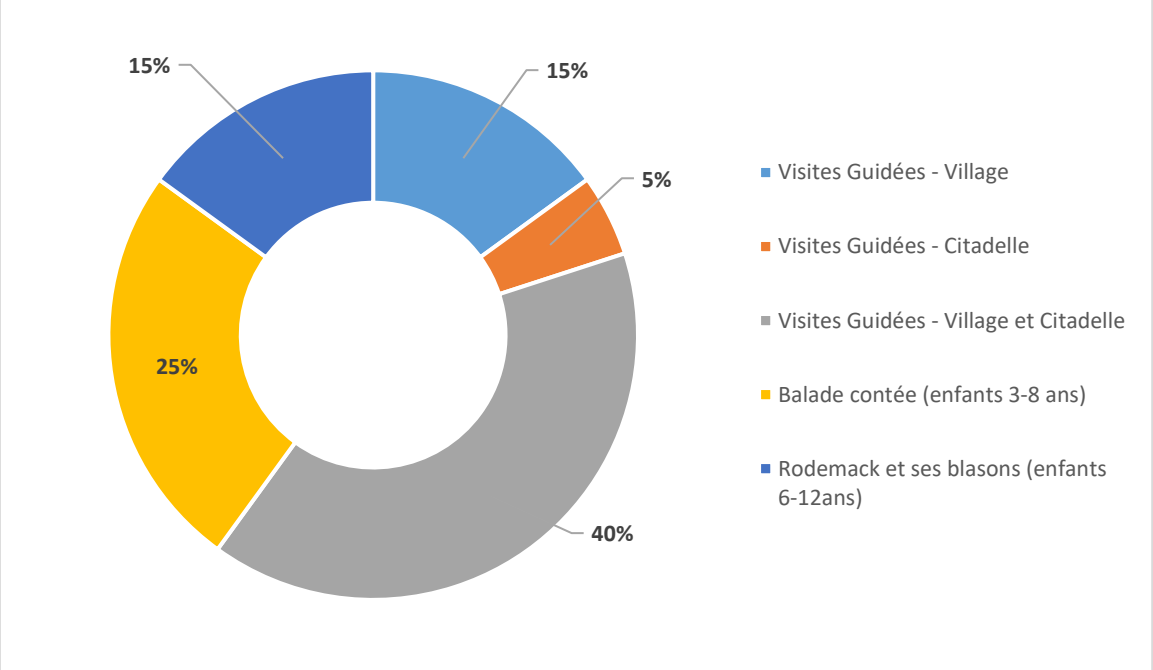

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

### ORIGINE DES VISITEURS – VISITES GUIDÉES (2025)

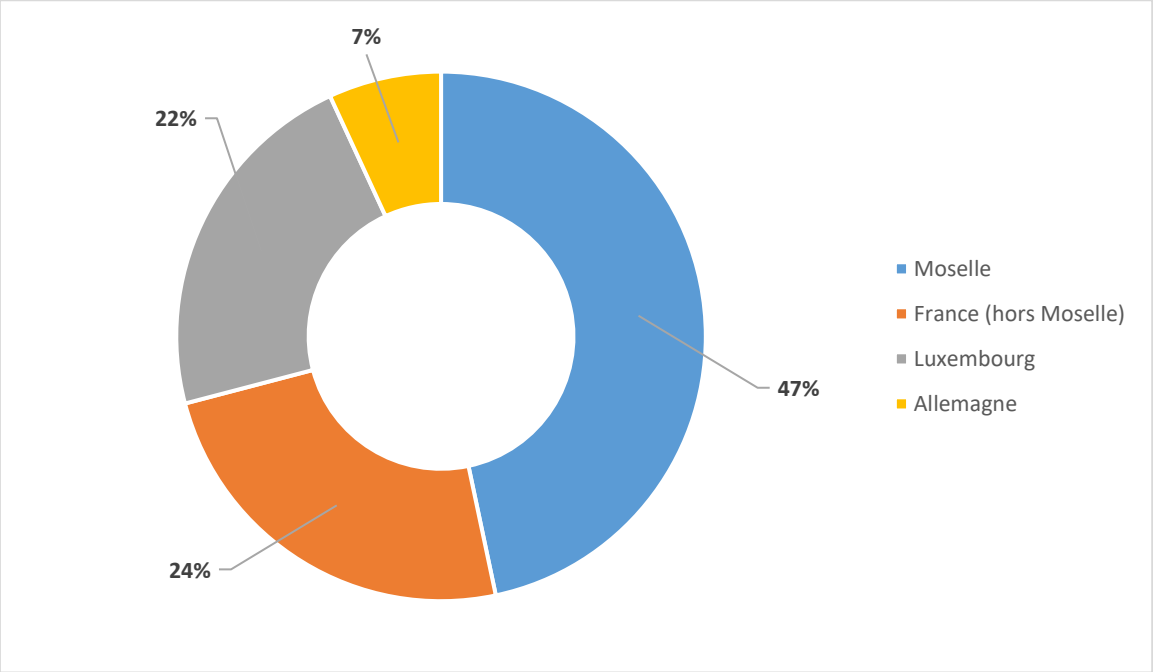


Aucune visite guidée n'a été menée pour des personnes venant de la CCCE.

En 2025, les recettes perçues pour les visites guidées de Rodemack se montaient à 1454 € (1512€ en 2024).

## ÉVENEMENTIEL – PROMOTION TOURISTIQUE

- La 26e édition du Marché aux Vins s'est déroulée les samedi 15 et dimanche 16 mars 2025, au gymnase communautaire à Rodemack.
- Les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025, les Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu sur le territoire, précédées des Enfants du Patrimoine, le vendredi 19 septembre 2025.
- Des animations estivales avec des visites flash de la citadelle à Rodemack pour 20 personnes.
- Participation de l'Office de Tourisme à plusieurs manifestations hors les murs pour promouvoir le territoire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# 26E ÉDITION DU MARCHÉ AUX VINS DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE®

La 26e édition du Marché aux Vins organisée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, en partenariat avec la commune de Rodemack, s'est déroulée les samedi 15 et dimanche 16 mars 2025. Cette édition s'est séparée des Plus Beaux Villages de France, tout en invitant de nouveau les vignerons déjà présents. Le thème « La Dolce Vita » a mis l'Italie à l'honneur par la décoration et un stand thématique central.




La manifestation a été organisée au gymnase communautaire à Rodemack pour la quatrième année consécutive.

La scénographie a été confiée à la société d'événementielle Grand Angle.

La fréquentation a augmenté de 39,50 % par rapport à 2024 et a comptabilisé 1400 visiteurs.

# JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

## LES ENFANTS DU PATRIMOINE

L'Office de Tourisme est sollicité depuis 2018 par le CAUE de la Moselle dans le cadre de la manifestation « Les Enfants du Patrimoine ».

Une journée est dédiée aux scolaires chaque année, le vendredi précédent le week-end des Journées européennes du Patrimoine.

Le vendredi 19 septembre 2025 : 48 enfants ont été accueillis soit 2 classes de primaire pour des visites guidées gratuites du village de Rodemack. Un troisième groupe a annulé sa venue la veille à cause d'un problème de transport.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Pour mémoire, en 2024, 103 enfants avaient été accueillis à Rodemack soit 4 classes.

## *LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE*

Les Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025.

29 sites étaient ouverts au public sur le territoire de la CCCE (églises, chapelles, ouvrages Maginot, RNN, lavoir…), contre 23 en 2024 et plusieurs expositions et visites commentées ont été organisées.

L'Office du Tourisme a réalisé le programme des sites ouverts et des animations dans une communication unique diffusée sur le site internet de la CCCE et distribuée aux sites partenaires, illustrant la variété de l'offre sur le territoire.

Au total 1561 visiteurs ont été comptabilisés sur l'ensemble des sites. Ce chiffre est en forte hausse par rapport à 2024 (696 personnes). Le festival Etrange-Grande qui s'est déroulé le même weekend a enregistré une fréquentation d'environ 7 000 personnes.

### À l'Office de Tourisme Communautaire

Sur ces 2 journées, l'Office de Tourisme a guidé 55 personnes pour les visites guidées gratuites du village de Rodemack.

L'édition 2025 des Journées Européennes du Patrimoine a donc connu une participation aux visites guidées plus faible que l'édition précédente. Cela peut s'expliquer par une mauvaise météo le dimanche.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**Sites, visites commentées et expositions**

| COMMUNES | SITES |
|---|---|
| **BASSE-RENTGEN** | Château de Preisch et Parc (visite libre + commentée + salon de thé + exposition photo) |
| **BEYREN-LÈS-SIERCK** | Chapelle Saint-Médard (visite libre) |
| | Eglise Saint-Barthélemy (visite libre) |
| **BOUST** | Chapelle Saint-Barbe de Boler (visite libre) |
| **BREISTROFF-LA-GRANDE** | Eglise Saint-Maximin (visite commentée) |
| | Tour d'Usselskirch (visite commentée) |
| | Ouvrage du Bois Karre (visite libre + commentée) |
| | Observatoire Ligne Maginot (visite commentée) |
| | Chapelle Sainte-Barbe de Boler (visite libre) |
| **CATTENOM** | Eglise Saint-Jacques (visite libre) |
| | Ouvrage de Sentzich (visite libre + commentée) |
| | Ouvrage du Galgenberg (visite libre + commentée) |
| | Espace EDF Odyssélec de la centrale de Cattenom |
| **CONTZ-LES-BAINS** | Chapelle Saint-Jean-Baptiste (visite libre) |
| | Eglise Saint-Jean-le-Baptiste (visite libre) |
| **DODENOM** | Chapelle Saint-Fiacre (visite libre) |
| **ENTRANGE** | Abri du Zeiterholz (visite commentée) |
| **ESCHERANGE** | Casemate du Grand Lot (visite commentée) |
| **HAUTE-KONTZ** | Église Saint-Hubert (visite libre) |
| **HETTANGE-GRANDE** | Ouvrage A10 Immerhof (visite commentée) |
| | Réserve Naturelle Nationale (visite commentée) |
| | Maison de la Nature et du Tourisme (ouverture) |
| | Festival Etrange-Grande |
| **KANFEN** | Casemates du Bois de Kanfen (visite commentée, tir au canon, exposition) |
| **RODEMACK** | Village (visite libre et guidée) |
| | Citadelle et parc (visite libre et guidée) |
| **ROUSSY-LE-VILLAGE** | Chapelle Sainte-Croix (visite libre) |
| | Eglise Saint-Denis (visite libre) |
| | Visite commentée de Roussy-le-Village |
| | Maison Forte |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# ANIMATION ESTIVALE

## JEU DE PISTE EN EXTÉRIEUR – GRATUIT

**Visites flash de la Citadelle à Rodemack**

Les samedis et dimanches de mi-juillet à fin août, à 15h était proposée une visite guidée courte et gratuite de la citadelle (15 min).

16 créneaux de visite ont été proposés : 7 créneaux ont été suivi pour un total de 20 personnes.




## PROMOTION DU TERRITOIRE HORS LES MURS

L'Office de Tourisme a fait la promotion du territoire avec la tenue de stand d'information touristiques lors de différentes manifestations :

- Marche Populaire à Boust organisée par la CCCE le dimanche 4 avril 2025. 151 personnes ont été renseignées et 413 brochures distribuées ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

- 1er rendez-vous des hébergeurs organisé par les Gîtes de France le mardi 13 mai 2025 à Nancy. 17 personnes ont été renseignées et 108 brochures ont été distribuées ;
- Signature de la Convention Entente touristique au Château de Malbrouck le jeudi 3 juillet 2025. 71 personnes ont été renseignées et 168 brochures distribuées.
- Fête du sport à Hettange-Grande organisée par la CCCE le samedi 5 juillet 2025. 84 personnes ont été renseignées et 225 brochures distribuées ;
- Grand spectacle culturel à Volmerange-les-Mines organisé par la CCCE les vendredi 29 et samedi 30 août 2025. 82 personnes ont été renseignées et 240 brochures distribuées ;
- Foire de Châlons le samedi 6 septembre 2025. 195 personnes ont été renseignées et 273 brochures distribuées. Des lots ont été proposés pour un jeu concours.



















## BOUTIQUE DE L'OFFICE DU TOURISME

Les recettes des produits boutique s'élèvent à 4827,10 € T.T.C. (5246,86 € en 2024).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 13 –

# CITADELLE À RODEMACK



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des études relatives au projet de restauration et de consolidation de la cave voûtée, ainsi que par la levée d'une étape de fouille déterminante en vue de la réalisation des travaux.

Les échanges engagés avec les services de la DRAC se sont poursuivis tout au long de l'année, notamment à l'occasion de deux réunions de travail réunissant l'ensemble des partenaires du projet. Ces échanges ont permis de conforter les orientations retenues et d'aboutir à un accord de principe sur la solution technique envisagée pour la réalisation de la nouvelle étanchéité de la cave voûtée, élément essentiel à la pérennité de l'ouvrage.

Le cabinet d'architecture ALMA, titulaire de la maîtrise d'œuvre, poursuit les études de conception en intégrant les observations formulées par les différents services de la DRAC, avec pour objectif le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux au titre des Monuments historiques.

Au mois d'août 2025, des fouilles archéologiques préalables ont été réalisées par l'INRAP sur l'ensemble du sol de la cave voûtée. Elles ont permis de mettre au jour différents niveaux de sols, des aménagements successifs et plusieurs éléments de mobilier, notamment 3 pièces de monnaie, datant principalement du XVI$^{e}$ au XIX$^{e}$ siècle, apportant une meilleure connaissance de l'histoire et de l'évolution du lieu. Les relevés topographiques, photographiques et tridimensionnels réalisés à cette occasion constituent désormais une documentation de référence pour la poursuite du projet.

La réalisation de cette opération archéologique marque la levée du dernier préalable administratif indispensable à l'instruction des demandes d'autorisation de travaux sur ce monument historique remarquable de la CCCE.

En parallèle, des études ont également été engagées afin de définir les futurs raccordements et réseaux nécessaires au fonctionnement du site (électricité, eau potable, alimentation en eau pour la protection incendie, fibre optique et assainissement).

L'ensemble de ces démarches constitue une étape structurante dans la préparation d'un projet plus global de valorisation du site de la Citadelle.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 14 –

# UNE POLITIQUE SOCIALE POUR TOUS, JEUNES ET ADULTES



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## APPORT D'UNE AIDE ALIMENTAIRE AUX ENFANTS EN BAS ÂGE

En 2025, la CCCE a octroyé une subvention annuelle de 2 000,00 € à l'association « Les P'tits Loups » qui délivre une aide alimentaire pour les enfants âgés de 0 à 2 ans issus de familles défavorisées, rencontrant des difficultés momentanées ou sur une période plus longue. Les Elus communautaires ont souhaité que ce type d'aide puisse être mobilisé en tant que de besoin lorsque la situation des familles, vivant sur le territoire communautaire, le nécessite.

L'association apporte, de manière hebdomadaire : le lait infantile, les petits pots repas et desserts, les couches et les produits d'hygiène indispensables au bien-être de l'enfant.

S'il y avait nécessité et à la demande du travailleur social (à l'origine de la sollicitation d'aide), l'association remettrait à la famille pour le ou les enfants concernés des vêtements, des jouets et du matériel de puériculture (issus de dons de particuliers à l'association). Un colis de naissance peut également être remis.

## AIDE À LA FORMATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR – BAFA

Les élus communautaires ont considéré que le fait de participer à l'accès à la qualification BAFA des adolescents et des adultes habitant le territoire communautaire permet d'encourager ces derniers à :

- gagner en compétences dans le domaine de l'animation ;
- s'investir dans les associations de loisirs éducatifs du territoire.

Ainsi, depuis le 23 octobre 2012, la CCCE accorde une aide au financement de la formation BAFA pour les adolescents et les adultes habitant le territoire communautaire. Elle verse 54 % du montant de la formation sachant que cette somme n'excède pas 200,00 € pour une personne par formation. Sont concernées par ce financement :

- la formation générale ;
- l'approfondissement ou la qualification (surveillant de baignade, canoë kayak, voile).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

| ANNÉES | NOMBRE DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRES | MONTANT TOTAL ALLOUÉ |
|---|---|---|
| **2012** | 13 | 2 600,00 € |
| **2013** | 9 | 1 772,60 € |
| **2014** | 4 | 975,30 € |
| **2015** | 2 | 383,60 € |
| **2016** | 3 | 994,20 € |
| **2017** | 5 | 1 400,00 € |
| **2018** | - | - |
| **2019** | 4 | 800,00 € |
| **2020** | 2 | 400,00 € |
| **2021** | 3 | 587,52 € |
| **2022** | 2 | 400,00 € |
| **2023** | 7 | 1 571,18 € |
| **2024** | 7 | 1 600,00 € |
| **2025** | 9 | 1979,50 € |

## *FAIRE VIVRE LES PROJETS DES JEUNES DE 16 À 25 ANS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE*

La Mission Locale du Nord Mosellan (MLNM) exerce une mission de service public de proximité pour permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. A ce titre, la CCCE a décidé en avril 2017 d'adhérer à l'association. La MLNM assure sur l'ensemble du territoire communautaire des permanences et y développe un accompagnement global en direction des jeunes (emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs). La MLNM tient une permanence dans les locaux de la structure France Services à Entrange, tous les lundis matin de 9h00 à 12h00.

En 2025, 85 jeunes du territoire ont été accompagnés par l'association.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## SOUTIEN À L'EMPLOI DES PERSONNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE

### Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association A.I.CO (anciennement « TREMPLIN Chantiers ») pour le chantier d'insertion « les Jardins d'Husange », la CCCE met à disposition à titre gratuit le foncier et participe sous forme d'aide financière aux travaux d'amélioration du site.

### Les clauses de promotion de l'emploi

Dans le cadre de sa politique sociale, la CCCE a souhaité intégrer dans ses marchés publics de voiries sur Voirie d'Intérêt Communautaire (VICC) des clauses sociales qui ont pour objet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées. Les clauses d'insertion permettent ainsi d'associer les acteurs du développement local et de développer l'offre d'insertion sur le territoire.

Pour leur réalisation, la CCCE a retenu l'association locale Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées (ELIPS).

Sur la période 2023-2025, 17 opérations dans le cadre de marchés portés par la CCCE ont permis à 21 personnes en insertion d'intégrer les équipes de travail d'entreprises pour 3 824 heures réalisées. 14 communes membres de la CCCE ont également intégré des clauses d'insertion dans leurs marchés : cela représente 5 645 heures réalisées pour 62 salariés.

## SOLIDACAR : AIDE À LA MOBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en place depuis octobre 2017 un dispositif innovant et solidaire qui propose aux personnes ne disposant pas de véhicule ou éloignées des transports en commun des locations de véhicules à prix très réduit :

- 4 € par jour, 15 € par semaine, 60 € par mois.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



La CCCE accompagne, en direct, sur un temps déterminé (1 mois de location éventuellement renouvelable une fois, sur demande) toutes les personnes ayant un projet d'insertion socio-professionnelle (premier emploi, mission intérim, formation, stage, etc.).

La flotte SOLIDACAR était à l'origine composée de 3 véhicules issus de dons ou achetés d'occasion. En 2020, 2 véhicules d'occasion ont été achetés par la CCCE pour remplacer les véhicules devenus hors d'usage. En 2025, la flotte a été renouvelée et est composée de 3 véhicules : 2 véhicules de la CCCE qui ont été transférés au service Solidacar et 1 véhicule acheté en 2020.

La remise en état et l'entretien des véhicules sont assurés par la CCCE. Leur retrait, contrôle et restitution s'effectuent au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande.

**EN 2025, 9 PERSONNES ONT PU BÉNÉFICIER D'UNE LOCATION SOLIDAIRE ET ONT PU AINSI CONCRÉTISER LEUR PROJET PROFESSIONNEL.**

## AIDES AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES

En 2025, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a financé l'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes – ATAV (à hauteur de 7 000 €) afin qu'elle accompagne les victimes d'infractions pénales habitant le territoire dans leurs démarches juridiques, administratives, sociales et de soutien psychologique.

Pour déployer ses actions, l'association dispose d'un local à Thionville et de bureaux au Tribunal judiciaire de Thionville. Elle tient également plusieurs permanences sur le secteur thionvillois.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

L'ATAV tient notamment une permanence dans les locaux de la structure France Services à Entrange, le 3e mercredi du mois de 9h00 à 11h30.

En 2025, l'ATAV a accompagné 130 personnes (pour 527 entretiens) qui résident sur le territoire de la CCCE.

## *AIDE AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE ET/OU L'AMÉNAGEMENT DE LEUR HABITAT DANS LE CADRE DU MAINTIEN À DOMICILE*

Jusqu'en 2024, la CCCE attribuait une subvention au CALM (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle) afin qu'il tienne une permanence mensuelle dans les locaux de la structure France Services pour accompagner les propriétaires dans le montage des dossiers de subvention de l'Anah (Agence nationale de l'habitat – dossiers « Habiter mieux », Autonomie et Insalubrité), des caisses de retraite et d'autres financeurs.

La CCCE octroyait ainsi une subvention d'un montant de 1 000,00 € à chaque ménage du territoire éligible au Programme « Habiter Mieux ». Elle aidait également les ménages du territoire communautaire ayant effectué des travaux de sortie d'insalubrité, d'adaptation de l'habitat à l'âge et/ou au handicap à hauteur de 20 % du reste à charge (ménages à revenu très modeste) ou 10 % du reste à charge (ménages à revenu modeste).

Entre 2013 et 2025, 58 dossiers ont reçu un financement de la CCCE :

- dans le cadre du programme « Habiter Mieux » : 31 ;
- dans le cadre de l'amélioration de l'habitat pour faire face à la perte d'autonomie : 27.

Le service FACIL est venu remplacer le programme « Habiter mieux » qui s'est terminé en fin d'année 2024. Le Pacte Territorial France Renov' est entré en vigueur au 1er janvier 2025 pour les 2 volets obligatoires qui sont le Volet 1 « Volet relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels » et le Volet 2 « Volet relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages ».

Début 2025, un conseiller a été embauché afin de répondre à des missions dont les objectifs sont :

- De répondre aux questionnements des administrés soit par mail, soit par téléphone, soit en présentiel ou soit lors d'événements publics.
- D'aider les usagers dans les démarches de créations de dossiers pour les différentes aides octroyées.
- D'apporter un conseil personnalisé lors d'une visite, au téléphone ou en présentiel.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

- D'orienter les personnes vers des professionnels qualifiés ou réaliser un accompagnement renforcé via la réalisation d'une étude énergétique.

Le service FACIL s'engage à accorder des aides sur les trois thématiques ci-dessous :

- Accompagnement contre la précarité énergétique
- Maintien à domicile des personnes âgées
- Lutte contre l'habitat indigne

La CCCE accorde une subvention allant de 10% jusqu'à 30% du reste à charge des travaux hors taxes. Ce montant varie en fonction du revenu fiscal de référence de l'usager qui réalise la demande.

## EN 2025, IL Y A EU 124 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS POUR 15 DOSSIERS DÉPOSÉS DONT 3 FINIS ET PAYÉS

### AIDE À L'ACCES ET AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES JEUNES

L'association « Pour le Logement des Jeunes » (APOLO'J) accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 15 à 30 ans pour favoriser leur accès au logement ainsi que leur insertion sociale et professionnelle.

La CCCE a décidé de signer une convention avec l'association APOLO'J depuis le 1er janvier 2019. La convention a été renouvelée depuis cette date. Dans ce cadre, la CCCE attribue une subvention annuelle à l'association et des permanences sont mises en place sur le territoire communautaire, au sein de la structure France Services à Entrange.

En 2025, 16 jeunes domiciliés sur le territoire de la CCCE ont été accompagnés par l'association.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# SOUTIEN AUX FAMILLES ET AUX JEUNES RENCONTRANT DES SITUATIONS DE CONFLIT OU DIFFICULTÉS D'ORDRE FAMILIAL, SCOLAIRE, SOCIAL, AFFECTIF, PERSONNEL

Depuis le 1er janvier 2020, l'association Apsis-Emergence a fusionné et a absorbé l'activité de l'association Espace Rencontre (lieu neutre, médiation familiale).

La CCCE attribue une subvention de fonctionnement à l'association Apsis-Emergence, dans le cadre de ses actions Médiation de voisinage, Lieu neutre et Médiation familiale. En 2025, cette aide s'élève à 13 000 €.

L'action médiation sociale de voisinage est destinée à tout public rencontrant des situations de conflits (querelles de voisinage, litiges familiaux, actes d'incivilité). Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'écoute, de négociation avant toute procédure policière et/ou judiciaire.

Depuis le mois de novembre 2024, en partenariat avec la CCCE, l'association a mis en place des permanences du Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) dans les trois collèges du territoire communautaire (à Cattenom, Hettange-Grande et Volmerange-les-Mines). Pour la mise en place de ce partenariat, la CCCE apporte un soutien financier à l'association, à hauteur de 20 000 € pour l'année scolaire 2024-2025. Ce partenariat a été renouvelé pour l'année scolaire 2025-2026.

L'action PAEJ permet à des jeunes en situation de mal être (difficultés d'ordre familial, scolaire, social, affectif, personnel, etc.) de bénéficier d'un accueil, d'une écoute et d'un accompagnement. Le PAEJ vise aussi à apporter aux parents en difficulté une écoute et une guidance éducative.

L'association tient également des permanences dans les locaux de la structure France Services à Entrange :

- Permanence du PAEJ tous les mercredis après-midi.
- Permanence au titre de la médiation de voisinage le mardi matin (2 fois par mois).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## SOUTIEN POUR L'ÉCOUTE ET L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Jusqu'en 2018, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs finançait l'association ATHENES pour le dispositif « Référent violence au sein du couple » au travers d'une subvention annuelle.

Depuis 2019, afin de maintenir et développer un guichet unique d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des personnes victimes de violence, la CCCE soutient l'association pour développer l'action du Lieu d'Ecoute et d'Accueil (LEA). En 2025, la CCCE a soutenu l'association à hauteur de 4 000,00 €.

L'objectif du LEA est de prévenir et de lutter contre les violences faites aux femmes. Depuis 2020, l'association tient une permanence dans les locaux de la structure France Services à Entrange, au titre du LEA (permanence mensuelle, le lundi après-midi).

## AIDE A LA PRÉVENTION CONTRE LES ADDICTIONS ET CONDUITES À RISQUE

A travers un partenariat avec le Comité Départemental de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Moselle, la CCCE soutient le développement d'un dispositif intercommunal de prévention des addictions et des conduites à risque sur le territoire communautaire.

Les actions suivantes sont concernées :

- activité du Point Relais en Education et Promotion de la Santé : accueil des professionnels, accompagnement à la mise en place de projet, prêt d'outils de prévention, etc. ;
- dynamisation du réseau : mobilisation de partenaires dans la prévention des conduites addictives ;
- prévention en milieu scolaire : destinée aux élèves et professionnels de la communauté éducative ;
- prévention hors milieu scolaire : actions de prévention destinées aux publics (santé, bien-être, addictions avec et sans substance, conduites à risque, développement des compétences psychosociales) ;
- prévention de la récidive : destinée aux usagers orientés par la justice ;
- accompagnement individuel et/ou familial, notamment « Consultation jeunes consommateurs ».

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## POURSUITE DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DES PERSONNES AGÉES

L'hébergement des personnes âgées a toujours été l'une des priorités de la Communauté de Communes.

Inaugurée en 1993, la maison de retraite communautaire baptisée « Résidence d'Automne » est gérée par l'Association pour les Personnes Agées du District de Cattenom (APADIC). Elle est présidée par Mauricette NENNIG, conseillère municipale de Cattenom, dans le cadre d'une convention avec la CCCE.

Elle dispose de :

- 65 lits ;
- 59 chambres individuelles et 3 chambres doubles vastes et spacieuses, meublées et prêtes à accueillir leurs hôtes, chacun pouvant la personnaliser à son idée ;
- 1 salle à manger ;
- 1 grand salon qui s'ouvre sur une cheminée ;
- 1 salle d'activités ;
- un personnel infirmier pour administrer les soins et apporter l'aide nécessaire ;
- 34 agents au service de l'établissement et des pensionnaires
- une cuisine préparée sur place et qui sait s'adapter à chacun ;
- un service de garde de nuit ;
- 1 espace réservé aux personnels (vestiaires, salle de repos, et local de rangement).

L'établissement a réussi à trouver un rythme de fonctionnement donnant entière satisfaction mais force est de constater que les responsables sont de plus en plus souvent confrontés à la détresse des familles qui ne trouvent pas de solution d'accueil pour leurs aînés atteints de la maladie d'Alzheimer. Ceux-ci nécessitent des soins et un accompagnement spécifique, bien au-delà de ceux dont bénéficient les personnes accueillies à la résidence d'Automne.

**LA CCCE A SOUHAITÉ POUVOIR APPORTER UNE RÉPONSE À CES PERSONNES EN DIFFICULTÉ**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Elle a donc étudié les possibilités qui s'offraient à elle dans le cadre des réflexions menées par la Commission « Politique Petite Enfance – Affaires sociales ».

Après avoir consulté l'Agence Régionale de Santé (ARS), la création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) s'est substituée au projet initial Unité de Vie Protégée (UVP) Alzheimer. Sa mise en service a pour objectif d'améliorer la prise en charge et la qualité de vie des résidents.

Le PASA, attenant à la « Résidence d'Automne », a été inauguré en 2020. Il permet d'accueillir dans la journée des résidents de l'établissement (10 à 12 personnes) ayant des troubles du comportement modérés.

## *STRUCTURE FRANCE SERVICES À ENTRANGE*

Avec la création de la structure France Services à Entrange, l'objectif est de développer une offre de services de proximité adaptée et diversifiée, favorisant une égalité d'accès aux droits et au numérique pour tous les habitants, résidents de la CCCE et des communes voisines.

Le souhait de la CCCE a été de développer un espace mutualisé de services à la population qui permet à chacun d'obtenir une réponse à ses besoins dans les meilleurs délais et dans divers domaines (insertion, logement, solidarité, santé, handicap, retraite, accès aux droits et au numérique, etc.).

Le site d'Entrange fait partie des 460 sites labellisés au 1er janvier 2020.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Ce service de proximité permet aux citoyens d'effectuer leurs démarches administratives auprès de 12 opérateurs nationaux :

- Caisse d'Allocations Familiales ;
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail ;
- Mutualité Sociale Agricole ;
- La Poste ;
- France Travail ;
- Le Chèque Energie ;
- France Rénov – ANAH ;
- France Titres – Ministère de l'Intérieur ;
- Direction Départementale des Finances Publiques ;
- Conseil Départemental de l'Accès aux droits de la Moselle – Ministère de la Justice ;
- Urssaf.

Les usagers peuvent également être renseignés et orientés concernant les aides d'associations partenaires :

- Mission Locale du Nord Mosellan (permanence de l'association tous les lundis de 09h00 à 12h00) ;
- Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (permanence de l'association le 1er mercredi du mois de 14h00 à 16h30) ;
- Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (permanence de l'association le 3e mercredi du mois de 09h00 à 11h30) ;
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles ;
- Association Pour le Logement des Jeunes (permanence de l'association les 1er et 3e mardi du mois de 09h00 à 11h30) ;
- Association Thionvilloise pour l'Essor de Nouveaux Espaces Sociaux – Lieu d'Écoute et d'Accueil (permanence de l'association le 2e mercredi du mois de 10h00 à 12h00) ;
- Apsis-Emergence (permanences de l'association : Médiation de voisinage → 1er et 3e mardi du mois de 09h30 à 12h00 ; Point Accueil Ecoute Jeunes → tous les mercredis après-midi ; médiation familiale en cas de besoin) ;
- Les P'tits Loups ;
- Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées ;
- Association Habitat Jeunes des Trois Frontières – FJT « Les Trois Frontières » ;
- A.I.CO ;
- Tremplin (permanence de l'association le 2e lundi du mois de 14h00 à 16h00) ;
- Comité Départemental de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Moselle ;
- Association des Conciliateurs de Justice de Moselle (permanence d'un Conciliateur de Justice le 1er et 3e jeudi du mois, de 14h00 à 17h00) ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

- Administrations Faciles Écrivains Publics (permanence d'un Ecrivain Public le mardi après-midi de 14h00 à 16h00) ;
- UDAF de la Moselle – Point Conseil Budget (permanence 1er mardi du mois, sur rendez-vous) ;
- Association Germinal (permanence ponctuelle selon les besoins).

3 agents (et 2 agents en renfort depuis le mois de septembre 2025) sont présents pour assurer l'accueil des usagers, les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches. Ils ont été formés sur les activités et démarches en lien avec les opérateurs nationaux, et sur les missions des associations partenaires.

## EN 2025, 8 031 DEMANDES D'USAGERS ONT ÉTÉ TRAITÉES PAR LES CONSEILLERS FRANCE SERVICES. 130 PERSONNES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DES PERMANENCES TENUES PAR LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES.

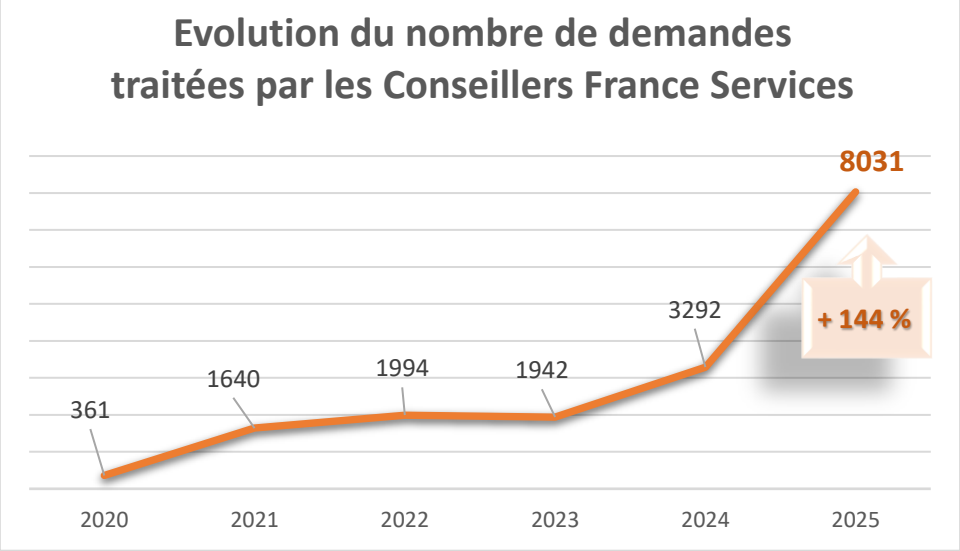

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

En 2025, les thématiques des opérateurs nationaux qui sont le plus souvent traitées sont les suivantes :

- L'assurance retraite – opérateur CARSAT (22 % des demandes) ;
- Les finances publiques – DDFiP (15 % des demandes) ;
- France Titres – Ministère de l'Intérieur : pièces d'identité, permis de conduire, carte grise, etc. (15 % des demandes) ;
- L'assurance maladie – CPAM (11 % des demandes).

La structure France Services est située dans les locaux de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs :

- **Adresse :** 22 Rue du Silo – 57330 ENTRANGE
- **Téléphone :** 03 82 54 95 90
- **Email :** f.services@cc-ce.com

Le temps d'ouverture de la structure a été augmenté en 2022 afin de faire face à l'augmentation des demandes, et de s'adapter au rythme de fréquentation. Depuis le mois de mars 2022, l'accueil est ouvert au public aux horaires suivants :

- **Lundi :** 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- **Mardi :** 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- **Mercredi :** 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- **Jeudi :** 09h00 à 12h30 ;
- **Vendredi :** 09h00 à 12h30.

En 2024, la Communauté de communes a lancé un marché pour acquérir et aménager un car dont la vocation est de sillonner les 22 communes du territoire de la CCCE en proposant les services France SERVICES. L'installation d'une borne de télémédecine dans le car est en projet. D'autres services pourront également être développés (permanences d'associations, du Relais Petite Enfance, …).

Le marché a été attribué et notifié à l'entreprise en octobre 2024.

En 2025, le car acquis par la CCCE est en cours de transformation et d'aménagement. Les réflexions se sont poursuivies pour mettre en place le service (échanges avec les maires du territoire de la CCCE et avec les associations partenaires de France Services, réflexion sur l'identité du bus, lancement de la campagne de recrutement du personnel, etc.).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 15 –

# LA POLITIQUE ENFANCE



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : CCCE – CAF ACTIONS 2025




La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a engagé une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) en partenariat avec la CAF de la Moselle.

Voici les éléments clés concernant cette convention :

**Période :**

La CTG a été conclue pour une durée de cinq ans, couvrant la période de 2022 à 2026. Elle fait suite à une phase de diagnostic et à une enquête de grande envergure réalisée auprès des habitants à l'été 2022.

**Objectifs :**

Cette démarche partenariale vise à :

- Maintenir l'offre existante de services aux familles et aux habitants sur le territoire.
- Développer de nouveaux services pour répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic.
- Améliorer la qualité et la cohérence des actions menées, en renforçant la coordination entre les différents acteurs locaux.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**Domaines d'intervention :**

- La petite enfance ;
- Les adolescents et les jeunes ;
- Le soutien à la fonction parentale ;
- L'animation de la vie sociale : accès aux droits, inclusion numérique ;
- Les personnes âgées.

En résumé, la CTG de le CCCE est une feuille de route stratégique pour le développement social du territoire, co-construite par l'intercommunalité et la CAF pour mieux servir les familles.

## THÉMATIQUE 1 : LA PETITE ENFANCE

- Admission de tous les enfants sans distinction de lieu de résidence, de situation familiale ou de revenus dans une démarche d'inclusion et d'égalité ;
- Année 2025 : Faire évoluer et valider les règlements de fonctionnement des structures et des 5 protocoles associés pour Janvier 2026 ;
- Au 1er janvier 2025 : Mise en place du Service Public Petite Enfance (SPPE).
  - L'EPCI est désignée comme l'autorité organisatrice de l'offre d'accueil du jeune enfant. Pilote local pour l'offre d'accueil petite enfance responsable de son développement quantitatif comme qualitatif.
  - Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles.
- Un engagement fort : garantir la qualité de l'accueil de chaque enfant.
- Développer des pratiques de communication, d'information. Elaboration d'un flyer.

## THÉMATIQUE 2 : LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES DANS LA CCCE

- Maintien d'une offre jeunesse de qualité ;
- Développement d'une offre plus ciblée : Sport et handicap ;
- 27 février 2025 : Création d'un conseil communautaire des jeunes ;
- Constats lors de COTECH (Comités techniques) : de nouvelles addictions, isolement des jeunes, les professionnels sont dépassés, freins à la mobilité :
  - Nécessité de monter en compétence sur ce nouveau public

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## THÉMATIQUE 3 : MUTUALISER ET ELARGIR LE TRAVAIL PARTENARIAL SUR LE CHAMP DE LA SANTE MENTALE ENTRE LES COMMUNES ET LES DIFFERENTES STRUCTURES

- Améliorer la prise en charge des adolescents et des jeunes en souffrance psychologique sur le territoire ;
- Accompagner les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales : mise en place d'un premier COTECH (comité technique) sur la parentalité.

## THÉMATIQUE 4 : LES PERSONNES AGEES DANS LA CCCE

Forte croissance des inactifs âgés sur le territoire

- Mise en place d'ateliers numériques seniors et au sein de l'EHPAD à Cattenom ;
- Accompagnement dans les travaux d'adaptation au logement dans le cadre du dispositif « Ma prime Adapt » ;
- Bus mobilité à Hettange- Grande : Une navette dédiée aux seniors a assuré près de 400 trajets pour le marché hebdomadaire, dans les commerces, les activités du Club de l'amitié et autre besoins ponctuels.

## THÉMATIQUE 5 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE, LOGEMENT, ACCES AUX DROITS, TRAVAIL SOCIAL, AIDE A DOMICILE

- Accès au droit : présence d'une maison France Services : demande exponentielle
- Intervention de 2 conseillers numériques
  - Ateliers mis en place dans les communes, écoles, EPAHD et au centre multimédia
- Janvier 2025 : signature du Pacte Territorial France Rénov' et création d'un espace Conseil France Rénov dénommé FACIL.
- Mise en place d'un Contrat Local de Santé.

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la CCCE et de ses communes membres. Cette dernière arrivant à échéance au 31 décembre 2026, plusieurs étapes sont attendues afin de pouvoir procéder à son renouvellement, notamment, dans un premier temps l'établissement d'un bilan pluriannuel, ainsi qu'un diagnostic de territoire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Les travaux de définition des objectifs et du plan d'actions de la future CTG devront débuter avant l'été, en associant les partenaires et les élus, pour se finaliser début septembre 2026.

# QUATRE CRÈCHES COMMUNAUTAIRES ET UN RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



## L'ACCUEIL COLLECTIF

Dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », La Communauté de Communes de Cattenom et Environs gère quatre crèches situées à Cattenom, Volmerange-les-Mines, Rodemack et Hettange-Grande. Cela représente une offre de 160 places en accueil collectif.

Pour l'année 2025, 293 enfants différents ont été accueillis au sein des structures Petite Enfance.

En 2025, chaque structure a développé des activités en référence avec son projet pédagogique pour le plaisir des petits et des grands.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# QUATRE À CHAQUE STRUCTURE SON PROJET

## CRÈCHE « LES TOUCHATOUTS » À CATTENOM

**Initiation aux brossages des dents**

L'initiation au brossage des dents en crèche est un moment important pour sensibiliser les jeunes enfants à l'hygiène bucco-dentaire. Réalisée sans dentifrice, cette activité permet avant tout de familiariser l'enfant avec la brosse à dents et le geste du brossage, de manière simple et ludique.

Accompagnés par les professionnels, les enfants apprennent progressivement à manipuler leur brosse à dents et à effectuer les mouvements de base. L'objectif n'est pas la perfection du brossage, mais la découverte d'une nouvelle habitude et l'acquisition de repères liés au soin de soi.

Ce temps est organisé après le repas, dans un cadre calme et rassurant. Les adultes montrent les gestes, encouragent les enfants et valorisent leurs efforts. Le brossage sans dentifrice est particulièrement adapté aux tout-petits, qui ne maîtrisent pas encore le rinçage ou l'action de cracher.

Ainsi, l'initiation au brossage de dents en crèche participe au développement de l'autonomie de l'enfant et à l'apprentissage des gestes d'hygiène, tout en instaurant une routine positive autour du soin du corps.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**Aider les oiseaux à se nourrir en hiver**

Confectionner des boules de nourriture pour les oiseaux est une activité simple et enrichissante à proposer aux enfants, notamment en hiver. Durant cette période, la nourriture se fait plus rare pour les oiseaux. Préparer des mélanges à base de graines permet donc de les aider à se nourrir tout en sensibilisant les enfants à la nature et au respect des animaux.

Avec l'aide des professionnels, les enfants peuvent participer à la préparation en mélangeant des graines avec de la matière grasse végétale, puis en façonnant des petites boules ou en remplissant des supports adaptés. Une fois prêtes, ces préparations sont suspendues à l'extérieur, dans le jardin de la crèche ou à proximité des arbres.

Cette activité permet aux enfants de découvrir le monde des oiseaux, d'observer ceux qui viennent se nourrir et de comprendre que à notre petit niveau nous pouvons agir pour aider les animaux en hiver. C'est aussi un moment de partage, de manipulation et d'éveil à l'environnement.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



**Création d'un potager**

Les enfants d'aujourd'hui passent beaucoup de temps en intérieur. Pourtant, passer du temps dehors chaque jour est bénéfique pour la santé, le bien-être physique et mental et le développement cognitif, surtout chez les enfants.

Le jardinage est une activité ludique et éducative qui permet aux enfants de découvrir la nature et d'apprendre à prendre soin de leur environnement.

En 2025, il a été mis en place un projet de « création d'un potager », qui a permis aux enfants et aux adultes encadrants de s'adonner aux principes du jardinage : semer, planter, arroser… tout en étant porteur de sens et de valeurs (partager ensemble une activité, apprendre la patience, développer le sens de l'observation).

Le jardinage en crèche présente donc de nombreux bienfaits pour les enfants.

Voici quelques-uns des avantages que cette activité peut offrir :

- Sensibiliser dès le plus jeune âge au respect de l'environnement.
- Encourager la curiosité des enfants envers la nature et les plantes. Les enfants peuvent poser des questions sur les plantes, les fleurs, les insectes et les animaux qui habitent le jardin, ce qui peut les aider à développer leur esprit critique et leur soif de connaissances.
- Apprendre la responsabilité et favoriser la confiance en soi : le jardinage peut aider les enfants à développer un sens des responsabilités en leur confiant la tâche de prendre soin des plantes. Ils doivent arroser les plantes, enlever les mauvaises herbes, les protéger des insectes nuisibles, etc.
- Favoriser l'apprentissage et développer le langage, en apprenant aux enfants le lexique du jardinage.
- Éveiller à une alimentation saine et équilibrée.
- Encourager l'activité physique, en permettant aux enfants de passer du temps à l'extérieur.
- Développer l'exercice corporel, notamment la préhension, la motricité fine, la coordination des gestes.
- L'éveil sensoriel : dans un jardin, les 5 sens sont en éveil : la vue (observer les couleurs, les insectes, les plantes), le toucher (découverte par les mains), l'odorat (sentir les odeurs du potager, des plantes aromatiques ou des fleurs), le goût (laisser l'enfant goûter ce qu'il cultive et récolte), l'ouïe (entendre les bruits environnants).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Les enfants ont vraiment pris plaisir à participer à la réalisation de ce projet, qui leurs a donné plus de liberté que d'habitude : se salir, mettre les mains dans la terre, arroser les plantes (et les copains), manger discrètement ce qui poussé. Cette expérience se poursuivra l'année prochaine, en faisant évoluer le projet grâce de nouvelles plantations, au gré des envies des enfants et du personnel.





**Intervention d'une conteuse**

Apprécié par les enfants accueillis aux Frimousses, plusieurs interventions d'une conteuse ont été proposées en 2025

Elle a proposé, à chaque intervention, des thèmes différents, avec des décors et accessoires réalisés par ses soins pour agrémenter ses contes : les insectes, l'océan et les pirates, les saisons, Halloween, l'école. Cette diversité est intéressante pour ne pas lasser les enfants. Elle s'adapte aux grands comme au plus petit public. De plus, elle a l'habitude d'intervenir dans des crèches.

Les histoires racontées stimulent fortement le vocabulaire, la compréhension orale, mais également leur imaginaire et favorise la créativité. Les enfants, même les plus petits, sont captivés par les décors, les sons, les musiques, et les mots utilisés, leurs sens sont en éveil. Ils apprennent la patience, en restant au calme tout au long du conte.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



**La sieste nordique aux Lutins du Château**

Le projet de la sieste nordique a vu le jour aux Lutins en septembre 2025 dans la section des bébés (enfants âgés de 10 semaines à 1 an). Ce projet est né d'une volonté de l'équipe de mettre en place cette pratique venue des pays nordiques où les bébés dorment régulièrement à l'extérieur, bien emmitouflés et sous surveillance, même en hiver.

Cette pratique favorise un sommeil de meilleure qualité et stimule le système immunitaire. Les enfants dorment sur la terrasse qui est protégé par un brise soleil. La terrasse est directement attenante à la section des bébés et la surveillance est facilitée par une porte fenêtre entièrement vitrée. La surveillance de la sieste a lieu au même titre que la surveillance des dortoirs, avec un passage régulier des professionnels à l'extérieur et la tenue d'une feuille de surveillance de sieste. Les bébés dorment dans les poussettes entièrement allongées ils sont habillés en fonction de la saison. La sieste nordique est proposée à tous les enfants de la section à condition que les parents soient d'accord. En cas de pluie, de vent fort ou de température en dessous de 5°, la sieste nordique n'est pas proposée aux enfants.

Les bienfaits observés sur les enfants de la section sont importants. Le temps de sieste est allongé, les enfants sont sereins et reposés, les enfants sont également moins malades. Les parents sont ravis de voir que leur enfant dort bien à la crèche.

La santé, le confort et la sécurité des enfants sont notre priorité.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**Médiation animale**

La médiation animale est basée sur l'attrait que l'animal exerce sur les personnes et sur sa capacité à les stimuler. Elle vise à mettre en contact des animaux familiers, spécifiquement éduqués, avec des enfants afin de susciter des réactions positives.

En crèche, elle permet de développer l'empathie, de stimuler le langage et de réduire l'anxiété. L'animal est un dérivatif à l'anxiété en installant l'enfant dans la sécurité affective. L'animal stimule l'imaginaire et la créativité de l'enfant. Par son comportement l'animal pousse l'enfant à communiquer et ainsi à développer son langage. Il l'aide aussi à exprimer ses émotions et ses angoisses.

Lors des séances, l'intervenante vient avec différents animaux : poules, lapins, canards, cochon d'inde, etc.

Les groupes d'enfants des différentes sections sont mélangés. Ainsi qu'il s'agisse des bébés, des moyens et des grands, tous peuvent bénéficier de cette activité. Accompagnés du personnel de section et de l'intervenante, les enfants vont à la découverte des animaux. L'intervenante nomme les différents animaux présents et laisse l'enfant choisir vers qui il veut aller pour le nourrir ou le caresser. L'intervenante en profite pour expliquer ce que l'animal mange, comment s'appellent ses petits…

Chaque enfant va vers l'animal à son rythme, rien n'est imposé. Il peut y avoir des peurs chez certains enfants qui sont vite effacées grâce à la présence rassurante de l'adulte.

Les bienfaits pour les enfants sont très rapidement visibles, ils sont plus calmes. Ils apprennent à respecter les êtres vivants, ils développent leur sens de l'empathie, la motricité fine, le langage… C'est une activité qui permet à l'enfant de se poser, de prendre le temps d'être avec l'animal. Cette activité, présente également des bienfaits pour les professionnels qui y participent. C'est un moment suspendu dans un quotidien où les différents moments de la journée sont assez cadrés. C'est une petite bulle d'oxygène pour chaque participant.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



**Une bibliothèque au cœur de notre crèche : un espace partagé pour petits et grands**

Pour l'année 2025, notre crèche a mis en place un espace bibliothèque accessible aux enfants, aux professionnelles et aux parents, directement dans le hall d'accueil. Ce lieu a été le fruit d'une réflexion professionnelle approfondie visant à proposer un enrichissement pédagogique pour les enfants, tout en impliquant les familles dans cette démarche.

Cet espace favorise le décloisonnement des sections et permet aux enfants de découvrir le plaisir du livre, d'enrichir leur langage avec des mots adaptés et non enfantins, et de développer leur imaginaire. Il invite à des temps calmes, où chacun peut s'installer pour explorer les histoires et partager des moments de douceur.

Nous collaborons avec la bibliothèque du Service Périscolaire de la Mairie d'Hettange-Grande pour sélectionner et emprunter des livres en fonction des thématiques, des saisons et des projets pédagogiques, ce qui enrichit constamment notre espace de lecture et permet aux enfants de varier leurs découvertes.

Les parents y trouvent également un espace privilégié pour lire à leurs enfants que cela soit le matin à l'accueil, ou le soir en les récupérant : ces moments renforcent le lien parent-enfant. Souvent, ils se retrouvent avec d'autres parents et en profitent pour échanger, partager leurs expériences et favoriser ainsi un soutien informel à la parentalité.

Dans le cadre de ce projet, nous organisons une fois par trimestre des animations avec une conteuse, et dès 2026, nous accueillerons une bénévole qui proposera des activités autour de la lecture, enrichissant encore cet espace.

Véritable lieu de partage et d'éveil, la bibliothèque contribue à créer une atmosphère chaleureuse, conviviale et stimulante pour petits et grands.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**L'accueil des enfants par groupe transversal**

Cela consiste à regrouper et mélanger des groupes d'enfants d'âges différents au sein d'un même groupe.

**Les objectifs principaux :**

- Favoriser l'entraide et la coopération : Les enfants plus grands peuvent accompagner les plus jeunes dans leurs apprentissages, développer leurs sens des responsabilités. Les plus petits prennent exemple sur les plus grands, comme dans une famille ;
- Encourager l'autonomie : chaque enfant est amené à s'adapter et à trouver sa place à part entière au sein du groupe. Par l'entraide, la coopération et le mimétisme, l'enfant développe son autonomie ;
- Stimuler le développement émotionnel et social de l'enfant : les besoins de l'enfant sont différents en fonction de leur stade de développement. Cela permet aux professionnelles de répondre favorablement aux besoins de chaque enfant. Les interactions entre chaque enfant sont riches et variées ;
- Réduire les comportements agressifs : en favorisant l'entraide, la coopération et le sens des responsabilités, le groupe limite ainsi les tensions et diminue les conflits entre enfants.

L'accueil des enfants en groupe transversal est une approche enrichissante qui favorise le développement de l'enfant sur plusieurs plans : autonomie, socialisation, entraide... Il encourage chaque enfant à des interactions positives et permet de réduire les comportements agressifs inhérents à leur développement instaurant ainsi un climat plus serein. L'approche transversale est une réelle opportunité pour les enfants comme pour les professionnelles. Elle permet également d'optimiser l'accueil des enfants au quotidien.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



L'année 2025 s'inscrit dans un contexte d'évolution majeure des politiques publiques en faveur de la petite enfance. La mise en place progressive du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), instauré par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, marque une étape importante dans l'organisation et la structuration de l'accueil du jeune enfant sur les territoires.

Cette réforme vise à garantir à chaque famille un accès plus lisible, plus équitable et mieux coordonné aux solutions d'accueil pour les enfants de moins de trois ans. Elle confère notamment aux communes un rôle renforcé de pilotage et de coordination de l'offre d'accueil, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance.

Dans ce cadre, les Relais Petite Enfance occupent une place centrale au sein de ce nouveau service public. Véritables lieux ressources pour les familles et les professionnels de l'accueil individuel, ils contribuent à la structuration de l'offre d'accueil sur le territoire, à l'accompagnement des pratiques professionnelles et à l'information des parents dans leurs démarches.

Au cours de l'année 2025, le Relais Petite Enfance a ainsi poursuivi ses missions d'information, d'accompagnement et d'animation, tout en s'inscrivant dans cette nouvelle dynamique territoriale impulsée par le Service Public de la Petite Enfance.

**L'offre d'accueil sur le territoire**

Le Relais Petite Enfance intervient sur un territoire composé de 22 communes, au sein duquel il contribue à l'information des familles et à l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel.

L'offre d'accueil du jeune enfant sur ce territoire est partagé entre de l'accueil individuel et de l'accueil collectif. L'accueil individuel est assuré par 73 assistants maternels agréés dont 7 exerçant en Maisons d'Assistants Maternels (MAM). Ce nombre connaît une baisse importante ces dernières années, reflétant une tendance observée plus largement au niveau national.

En parallèle, le territoire dispose également de plusieurs structures d'accueil collectif : 4 crèches publiques et 5 micro-crèches privées.

Dans ce contexte, le Relais Petite Enfance joue un rôle essentiel d'observation du territoire, d'accompagnement des professionnels et d'information des familles afin de favoriser l'accès à des solutions d'accueil adaptées aux besoins du territoire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**Fréquentation du RPE**

En 2025, le Relais Petite Enfance a comptabilisé 965 contacts (émis et reçus) avec les usagers, dont 486 avec des parents et 479 avec des assistants maternels. Ce volume est en légère augmentation par rapport à l'année précédente, témoignant du rôle d'information et d'accompagnement assuré par le relais auprès des familles et des professionnels.

On observe toutefois que les usagers privilégient majoritairement les modes de contact à distance, notamment le téléphone et le courriel, au détriment des rendez-vous physiques.

**Le RPE : guichet unique**

Dans le cadre du renforcement de sa mission de guichet unique, le Relais Petite Enfance constitue désormais le point d'entrée principal pour l'information des familles sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire.

Depuis 2025, les places en crèches publiques ont été ouvertes aux familles ne résidant pas sur le territoire ou ne disposant pas de lien direct avec celui-ci, permettant ainsi d'élargir l'accès aux structures d'accueil collectif.

Quelques chiffres clés illustrent cette activité :

- 218 contacts (émis et reçus) de familles concernant la recherche d'un mode d'accueil ;
- 121 dossiers de préinscription en crèches communautaires enregistrés ;
- 107 contacts reçus, recensés dans le cadre de la recherche d'un mode d'accueil
- 15 familles reçues en entretien individuel afin d'être accompagnées dans leur projet d'accueil ;
- 10 listes d'assistants maternels agréés transmises.

**L'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel**

Le Relais Petite Enfance a comptabilisé 35 contacts relatifs au rôle de particulier employeur, portant notamment sur les démarches administratives, l'établissement du contrat de travail ou encore la gestion de la relation contractuelle.

Au fil des années, Les familles ont un accès de plus de plus simplifié et complet à l'information avec la présence du site internet du RPE, avec le développement des sources d'informations numériques, qu'elles soient institutionnelles comme Pajemploi ou issues d'outils privés tels que Top Assmat.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## La professionnalisation




Dans le cadre de sa mission de soutien à la professionnalisation des assistants maternels, le Relais Petite Enfance a proposé plusieurs temps d'échanges et d'information au cours de l'année 2025.

Deux matinées d'information et d'échanges ont ainsi été organisées autour du thème du jeu libre, permettant aux professionnels de partager leurs pratiques et de réfléchir à la place de l'enfant dans ses temps de jeu.

Par ailleurs, un temps fort de promotion du métier a été organisé en décembre 2025 avec la mise en place du forum « Être ou devenir assistant maternel ». Cet événement a permis de rassembler différents partenaires afin d'informer les personnes intéressées par la profession. Les participants ont pu bénéficier de points d'information animés par plusieurs acteurs du secteur, dont la Protection Maternelle et Infantile, France Travail et le GRETA, ainsi que d'ateliers d'éveil et d'une conférence dédiée aux démarches pour devenir assistant maternel.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**Les animations collectives**

En 2025, le Relais Petite Enfance a proposé 47 ateliers d'éveil destinés aux enfants accompagnés de leurs assistants maternels. Ces temps collectifs abordaient différentes thématiques telles que les contes et histoires, la motricité globale et fine ou encore l'éveil musical, avec pour fil conducteur l'exploration sensorielle.

Un accent particulier a été mis cette année sur l'éveil musical, ainsi que sur la découverte du monde animal, avec notamment la venue d'animaux de la ferme directement au relais.

Au total, ces ateliers ont comptabilisé :

- 221 inscriptions ;
- 11 assistants maternels différents ;
- 4 parents ;
- 42 enfants différents.

Si le groupe d'assistants maternels participant aux animations du relais reste relativement restreint, ces professionnels se distinguent toutefois par une participation régulière et assidue aux temps proposés.







Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Pour rappel, vous pouvez retrouver ci-dessous les coordonnées des 4 crèches et du RPE communautaires. Les différents documents sont disponibles sur le site www.ccce.fr dans l'onglet : « Social – Enfance – Crèches ».

## CRÈCHE LES FRIMOUSSES

- **Adresse :** 32 Rue de la Mine – 57330 VOLMERANGE-LES-MINES
- **Téléphone :** 03 82 82 65 15
- **Email :** lesfrimousses@cc-ce.com
- *Nombre d'enfants accueillis : 30*



## CRÈCHE LES LUTINS DU CHATEAU

- **Adresse :** 127A Rue Arnauld 1er – 57570 RODEMACK
- **Téléphone :** 09 61 29 62 12
- **Email :** leslutins@cc-ce.com
- *Nombre d'enfants accueillis : 45*



## CRÈCHE LES TOUCHATOUTS

- **Adresse :** 7 Rue St Exupéry – 57570 CATTENOM
- **Téléphone :** 03 82 83 08 00
- **Email :** lestouchatouts@cc-ce.com
- *Nombre d'enfants accueillis : 25*



## CRÈCHE LES LUCIOLES

- **Adresse :** 2 Chemin du Vicus – 57330 HETTANGE-GRANDE
- **Téléphone :** 03 82 54 22 59
- **Email :** leslucioles@cc-ce.com
- *Nombre d'enfants accueillis : 60*



## RELAIS PETITE ENFANCE (RPE, EX-RAM)

- **Adresse :** 81 Grand'Rue – 57570 ROUSSY-LE-VILLAGE-DODENOM
- **Téléphone :** 03 82 83 59 68
- **Email :** rpe@cc-ce.com



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 16–

# L'ENVIRONNEMENT



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LA FILIÈRE BOIS

La CCCE porte depuis 2017 une activité « production de plaquettes bois » visant à récupérer les résidus de coupe provenant des communes et des particuliers du territoire (rémanents d'exploitation forestière, arbres abattus lors de travaux, d'entretien de ruisseau, etc.), à les broyer et à les laisser sécher pour ensuite les revaloriser au format « plaquettes » dans les chaudières biomasses des Communes du territoire : Cattenom, Fixem et Zoufftgen.

En 2025, la chaudière biomasse de la piscine communautaire a été mise en service, en remplacement de la chaudière gaz. Cette nouvelle installation est d'une capacité bien supérieure à celles communales avec une consommation annuelle de plaquettes estimée à 500 tonnes en pleine capacité.

Au regard du retour d'expérience depuis la création de la filière, il est apparu que la production d'une telle quantité demandait des moyens techniques et humains trop important ainsi qu'une mise en conformité règlementaire pour un investissement trop lourd. Il a donc été décidé que la CCCE poursuivrait la production de plaquette dans les limites de son organisation actuelle, et que le reste, pour achalander la piscine communautaire et les installations communales, serait acheté auprès d'un fournisseur spécialisé.

Dès 2025, des premières commandes de plaquettes ont été passée afin d'assurer la quantité minimale nécessaire à la bonne mise en service de la chaudière communautaire pour l'hiver 2025-2026.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

3 agents de collecte sont donc ponctuellement détachés de leurs missions pour assurer la production des plaquettes. En 2025, l'activité a été limitée, avec un total de 80 heures consacrées au broyage contre 460 heures en moyenne entre 2020 et 2022.

Pour l'année 2025, 13 tonnes de bois ont été réceptionnées en vue de leur transformation en plaquettes et 239 tonnes de plaquettes ont été livrées à 3 chaufferies biomasses :

- la commune de Zoufftgen : 67,8 tonnes livrées (reliquat du stock des années précédentes) ;
- la commune de Fixem : 15,1 tonnes livrées (reliquat du stock des années précédentes) ;
- la piscine Communautaire Cap vert à Breistroff-la-Grande : 156,4 tonnes livrées (matière achetée).

Au regard du manque de plaquettes, aucune livraison n'a été faite pour la chaufferie à Cattenom, étant gérée par un prestataire privé dont l'une des missions est d'assurer l'approvisionnement de l'installation par ses propres moyens.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LES AIDES COMMUNAUTAIRES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, la CCCE a mis en place plusieurs dispositifs de soutien, auprès des particuliers et des communes, pour les accompagner dans leurs dépenses en faveur des énergies renouvelables, des économies d'énergie et de manière générale de la transition écologique.

## AIDES À L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS (ÉNERGIES RENOUVELABLES)

Depuis 2007, la CCCE accorde des subventions aux particuliers, sous réserve de conditions, pour des projets d'installation d'un système solaire destiné à la production d'eau chaude sanitaire et/ou de chauffage d'habitation ou pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique par puisage vertical.

| TYPE D'ÉQUIPEMENT | CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL CESI | SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ (EAU SANITAIRE ET CHAUFFAGE) SSC | GÉOTHERMIE VERTICALE |
|---|---|---|---|
| **SUBVENTION** | 100 €/m² de capteur | 100 €/m² de capteur | 10% du montant |
| **PLAFOND** | 500,00 € | 1 000,00 € | 1 000,00 € |

En 2025, aucun dossier n'a été étudié pour les aides aux énergies renouvelables. Les élus ont fait part de leur souhait de remettre entièrement à plat ces aides pour les réorienter et les rendre plus attractives. Ce travail sera réalisé en 2026.

## AIDES À L'INSTALLATION DE RÉCUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

Depuis 2009, dans l'objectif de réduire la consommation d'eau potable, la CCCE accorde des subventions aux particuliers pour des projets d'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie. Le 8 juillet 2024, les modalités et le matériel soutenu a évolué, pour encourager davantage de foyers à adopter ce geste.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

| TYPE D'ÉQUIPEMENT | NOUVEAU REGLEMENT, EN VIGUEUR DEPUIS LE 8 JUILLET 2024 |
|---|---|
| **UTILISATION DE L'EAU** | Utilisation extérieure à l'habitation : arrosage du potager, des plantes... |
| **MATÉRIEL SUBVENTIONNÉ** | Tous types de récupérateurs d'eau de pluie sans distinction de volume, ainsi que le matériel indispensable à la bonne installation (socle, système de raccordement, robinet…) et les frais de livraison. |
| **MONTANT DE L'AIDE** | 50 % du montant T.T.C.<br>Aide plafonnée à 250 € par foyer |

En 2025, 8 subventions ont été octroyées dans le cadre de ce dispositif, pour un montant total de 1 036,97 €.

## *AIDE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE*

Afin de favoriser le développement de l'usage du vélo, la CCCE a mis en place, depuis le 1er juillet 2021, un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour ses habitants, à hauteur de 30 % du prix d'achat, aide plafonnée à 300 €.

Le 8 juillet 2024, la CCCE a modifié le règlement d'acquisition afin d'élargir et de rendre plus équitable l'attribution des aides :

| TYPE D'ÉQUIPEMENT | VAE NEUF | VAE D'OCCASION |
|---|---|---|
| **VAE SIMPLE** | 300 € | 50 % du montant T.T.C.<br>Plafond de l'aide à 300 € |
| **VAE CARGO** | 500 € | 50 % du montant T.T.C.<br>Plafond de l'aide à 500 € |
| **TRANSFORMATION D'UN VÉLO MUSCULAIRE EN VAE** | 50 % du montant T.T.C.<br>Plafond de l'aide à 300 € | |

En 2025, 107 subventions ont été attribuées pour un montant de 32 979,00 € d'aides versées, dont :

- 5 VAE simples d'occasion ;
- 5 VAE cargos ;
- 1 transformation d'un vélo musculaire en VAE.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES

La CCCE soutient également ses communes avec un fonds de concours. Initialement intitulé « Fonds de concours Transition énergétique », il soutenait les projets liés à :

- La rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- La rénovation de l'éclairage public ;
- Les véhicules à énergie alternative ;
- L'installation d'abris-vélos sécurisés.

Le 8 juillet 2024, le règlement a évolué pour élargir les types de projets soutenus. Désormais appelé « Fonds de Concours en faveur de l'Environnement et de l'Adaptation aux Changements Climatiques », il intègre de nouvelles thématiques en complément des 4 pré-citées :

- Mise en place de dispositif de panneaux photovoltaïque en autoconsommation ;
- Amener la nature en ville ;
- Confort d'été ;
- Réduction des consommations d'eau potable en milieu bâti et réutilisation des eaux de pluie ;
- Réduction de la production de déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Adaptation au risque inondation des bâtiments.

Les modalités financières restent inchangées, à savoir 50 % du montant H.T., plafonné à 70 000,00 € par projet.

En 2025, 15 dossiers de fonds de concours ont été instruits, pour un montant total à octroyer de 266 457,86 €, dont :

- 7 dossiers pour la rénovation énergétique ;
- 6 dossiers pour la rénovation de l'éclairage public ;
- 1 dossier pour le confort d'été ;
- 1 dossier pour l'adaptation au risque inondation.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

| COMMUNES | TRAVAUX | AIDE DEMANDÉE |
|---|---|---|
| **VOLMERANGE-LES-MINES** | Changement du système de chauffage | **14 996,83 €** |
| **CONTZ-LES-BAINS** | Remplacement points lumineux en LEDS | **9 492,23 €** |
| **GAVISSE** | Désimperméabilisation et végétalisation cours d'école | **7 566,00 €** |
| **GAVISSE** | Rénovation énergétique de la salle polyvalente et culturelle | **10 810,00 €** |
| **VOLMERANGE-LES-MINES** | Passage en LED et achat d'une tondeuse mulcheuse | **6 659,89 €** |
| **ENTRANGE** | Changement des menuiseries extérieures du périscolaire | **8 873,12 €** |
| **FIXEM** | Rénovation thermique du presbytère | **35 000,00 €** |
| **FIXEM** | Changement du mode de chauffage de l'église | **35 000,00 €** |
| **ROUSSY-LE-VILLAGE** | Rénovation éclairage du parking de la Maison Communale | **3 806,58 €** |
| **MONDORFF** | Rénovation énergétique foyer de l'Altbach | **28 114,41 €** |
| **HAUTE-KONTZ** | Remplacement de la porte-fenêtre salle R. Lambinet | **2 876,00 €** |
| **HAUTE-KONTZ** | Rénovation de l'éclairage public | **2 360,30 €** |
| **HETTANGE-GRANDE** | Rénovation de l'éclairage public | **35 000,00 €** |
| **RODEMACK** | Rénovation énergétique de l'école maternelle | **35 000,00 €** |
| **ZOUFFTGEN** | Relamping éclairage LED | **30 902,50 €** |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) constitue un outil de planification stratégique visant à répondre aux enjeux croissants liés au changement climatique, à la transition énergétique et à la qualité de l'air.

Introduit par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, il est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est ainsi concernée par cette obligation.

## ÉLABORATION DU PCAET

La CCCE a engagé l'élaboration de son PCAET par une délibération de lancement en 2017. Après plusieurs retards, l'année 2024 a marqué l'achèvement de la phase préparatoire et de concertation, préalable à la rédaction du plan d'actions.

À la suite de l'élaboration du diagnostic, une démarche de concertation a été conduite avec les habitants, ainsi qu'un travail d'élaboration stratégique associant les membres du Conseil de développement (CODEV) et les élus communautaires et municipaux, notamment lors d'un temps d'échange organisé en mars 2022.

Dans la continuité de cette démarche, les acteurs locaux ont été mobilisés lors de rencontres organisées les 7 et 8 novembre 2024. Outre les élus, les agents de la collectivité et les membres du CODEV, ces temps d'échange ont réuni de nombreux partenaires institutionnels et socio-économiques, parmi lesquels la Région, la Chambre d'agriculture, la SODEVAM, l'AGAPE, GRDF, la Chambre de métiers et de l'artisanat, le SYDELON, le CAUE 57, le CNPE, le SCoTAT et le SMITU. Ces échanges ont permis de faire progresser la co-construction du plan d'actions.



Le projet de PCAET a été arrêté le 13 mai 2025, ouvrant la phase réglementaire comprenant l'évaluation environnementale, la consultation du public (du 20 août au 19 septembre 2025) ainsi que le recueil des avis des autorités compétentes, dont les retours ont été globalement favorables. Le PCAET a finalement été approuvé le 4 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## LE PLAN D'ACTION

Au regard des caractéristiques du territoire, des enjeux identifiés en matière de climat, d'énergie et de qualité de l'air, ainsi que des objectifs définis collectivement, la CCCE a élaboré un programme d'actions opérationnelles structuré autour de huit axes stratégiques, adaptés aux spécificités locales.

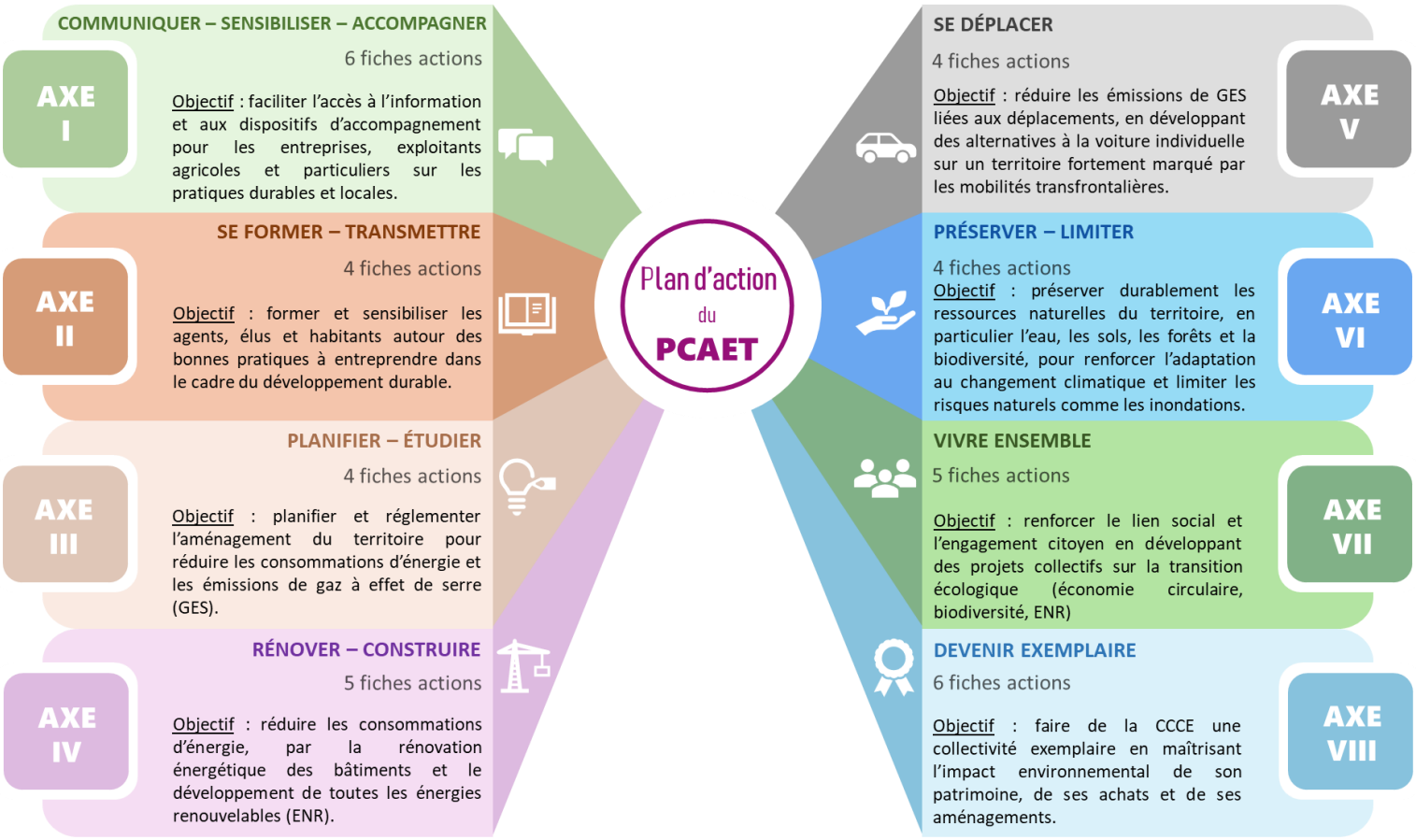


L'année 2026 marquera le lancement du suivi des premières actions du PCAET, dont un certain nombre ont d'ores et déjà été initiées au cours des dernières années. À ce titre, peuvent notamment être mentionnées les actions conduites par les différents services de la CCCE (cf. chapitres concernés) :

- les actions mises en œuvre dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;
- les travaux de restauration des milieux aquatiques portés par le service GEMAPI ;
- les actions de conservation et de gestion écologique de la réserve naturelle ;
- le développement des pistes cyclables sur le territoire, assuré par le service Mobilité ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

- les aides communautaires en faveur de l'environnement, telles que détaillées ci-dessus, ainsi que les projets conduits dans le cadre de la politique environnementale de la CCCE ;
- d'autres actions transversales contribuant aux objectifs du PCAET.

## *PROJETS 2025 – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE*

### Expérimentation COMP'AIR

La CCCE est conventionnée avec ATMO Grand Est afin de bénéficier d'un accompagnement dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. À ce titre, en 2025, la CCCE, en partenariat avec ATMO Grand Est, a conduit le projet COMP'AIR, une expérimentation visant à sensibiliser aux enjeux de qualité de l'air en lien avec la mobilité. Seize habitants volontaires du territoire ont ainsi été équipés de microcapteurs permettant de mesurer les niveaux de pollution atmosphérique lors de leurs déplacements quotidiens.



### Promotion de la permaculture dans les communes

La Commission « Environnement – Développement durable » a proposé, en 2021, de promouvoir la permaculture au sein des communes, en assurant la prise en charge intégrale, par la CCCE, du coût des études préalables. À la suite d'un appel à candidatures lancé auprès des communes dans le cadre d'une première phase, trois études ont été engagées puis finalisées en 2025. Charge ensuite aux communes de données suite aux propositions et projets définis en fin d'étude.

### Fixem :

Le site retenu à Fixem est une friche entretenue située en entrée de commune, en bordure d'une voie cyclable et à proximité d'une exploitation agricole.

Le projet a été élaboré selon une démarche participative, reposant sur la mobilisation d'un groupe de travail citoyen constitué à cet effet. Deux temps de travail ont été organisés :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

- une première séance consacrée à la présentation des enjeux de la permaculture, suivie d'une visite du site et d'un atelier collectif portant sur les possibilités d'aménagement ;

Une seconde séance dédiée à la restitution des premières esquisses, aux échanges avec les participants et à la validation d'un plan de principe co-construit. Cette démarche a permis de faire émerger un projet largement porté par les habitants, garantissant sa pertinence d'usage ainsi que son appropriation par la commune.

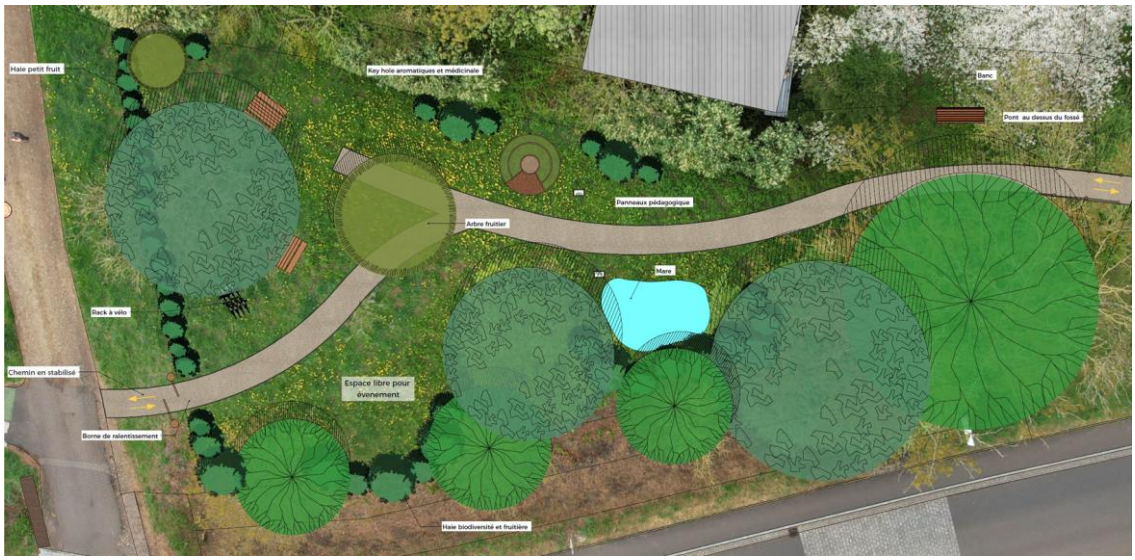

*APD de l'étude permacole sur le site de Fixem*

**Kanfen :**

Le site de Kanfen correspond à un parc communal d'une superficie de plus de 6 000 m², récemment rénové et situé au cœur du village. Issu d'une politique active de résorption des friches, cet espace constitue aujourd'hui un lieu ouvert, traversant et largement fréquenté par les habitants. Il est entouré d'habitations et dispose de trois accès principaux.

À l'issue d'une visite sur site réalisée en présence du maire et d'un élu, il est apparu que l'orientation privilégiée consiste à ne pas surcharger le site, mais à y intégrer des aménagements pédagogiques discrets, en cohérence avec l'esthétique existante. L'objectif serait de sensibiliser les habitants aux principes de la permaculture, tout en préservant le caractère paysager et ouvert du parc.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE




*APD de l'étude permacole sur le site de Kanfen*

**Hettange-Grande :**

Le terrain retenu à Hettange Grande est un ancien site de jardins ouvriers, situé au nord de la mairie. Récemment nettoyé par la commune, il présente une surface d'environ 2 000 m², structurée en deux niveaux : un plateau ensoleillé en pied de talus et une zone boisée en contrebas, bordée à l'est par le ruisseau Kiesel.

Le projet permacole communal de Hettange-Grande s'inscrit dans une démarche de valorisation nourricière et pédagogique de cet espace public. Son aménagement reposerait sur plusieurs principes de design permacole, avec une attention particulière portée à l'accessibilité, à la lisibilité du site, ainsi qu'à sa vocation éducative.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE




*APD de l'étude permacole sur le site d'Hettange-Grande*

## COORDONNÉES

**Mickaël ARGANINI – Chargé de mission Environnement**

- **Adresse :** 10 Rue du Rossignol – 57330 HETTANGE-GRANDE
- **Téléphone :** 03 82 87 75 37
- **Email :** m.arganini@cc-ce.com

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# RÉSERVE NATURELLE NATIONALE GÉOLOGIQUE DE HETTANGE-GRANDE

La Réserve naturelle géologique de Hettange-Grande, constituée de 6 ha de terrain, couvre une ancienne carrière exploitée depuis l'époque romaine et jusqu'aux années 60 pour la fabrication de matériaux de construction. C'est l'une des quatorze réserves nationales géologiques françaises et la seule en Lorraine.

Elle a été classée Réserve Naturelle Nationale en 1985 afin de protéger un patrimoine naturel et géologique de valeur universelle. C'est grâce aux nombreux fossiles présents dans des roches vieilles de 200 millions d'années que le site fut choisi comme la référence mondiale du début de la période du Jurassique, période nommée « l'Hettangien ».

L'espace sert également de refuge à des espèces protégées et patrimoniales d'oiseaux, de reptiles, de chauve-souris et d'insectes.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Depuis 2013, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est vu confier, par le Préfet de Région, la gestion de la Réserve Naturelle, planifiée dans un document de référence, le plan de gestion, avec les objectifs suivants :

- conservation et protection du territoire et de son patrimoine, conservation des objets géologiques et de la biodiversité, entretien et/ou amélioration de la valeur paysagère du site ;
- amélioration des connaissances relatives au patrimoine naturel et à la gestion de l'espace ;
- sensibilisation – information et éducation au patrimoine naturel et à sa gestion ;
- gestion administrative et financière.

## CONSERVATION, GESTION ÉCOLOGIQUE ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

En 2025, les travaux de conservation et de restauration des habitats ont été mis en œuvre suivant le calendrier de gestion écologique des unités de gestion.

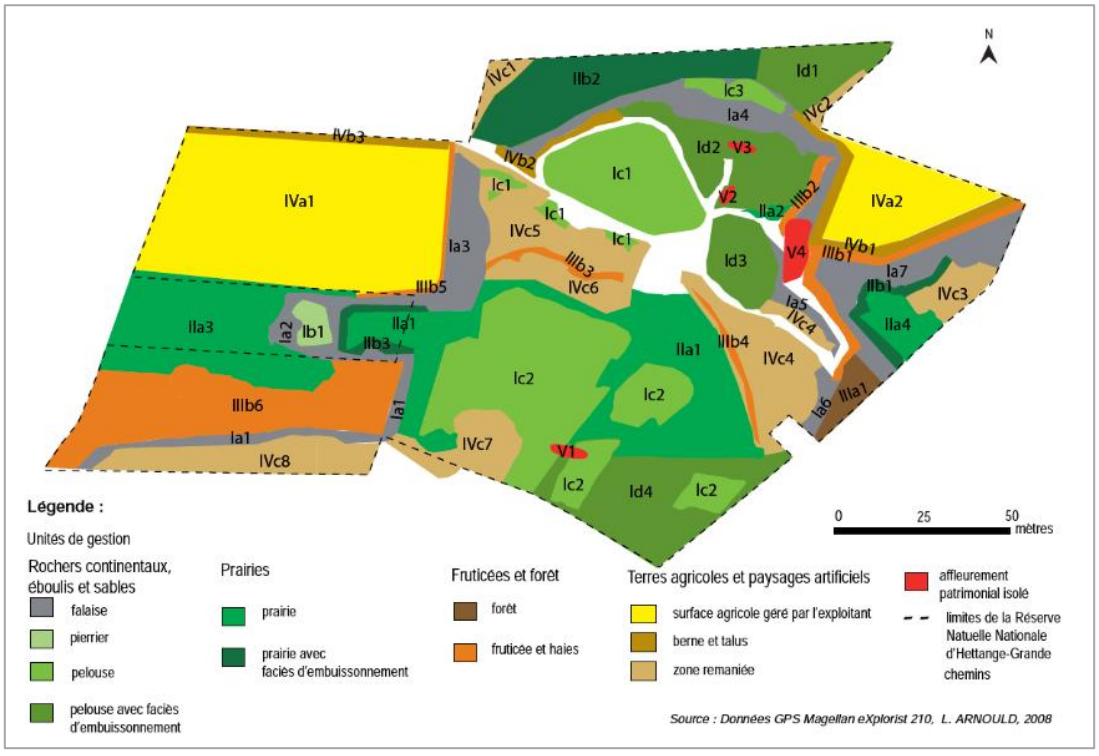

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



*Photo avant gestion écologique (lc2)*



*Photo après gestion écologique (lc2)*

## SUIVI BOTANIQUE

Le suivi de l'évolution de la dynamique de végétation en fonction des mesures de gestion par le suivi botanique annuel a été réalisé sur les 3 transects des unités de gestion significatives :

- Une pelouse avec faciès d'embuissonnement avec un fort potentiel de colonisation de végétation patrimoniale ;
- Une pelouse sur dalle avec végétation pionnière patrimoniale ;
- Une ancienne zone remaniée avec une végétation agricole envahissante.

La pelouse avec faciès d'embuissonnement montre une baisse des petits ligneux suite aux mesures de gestion par arrachage ainsi qu'une baisse de la vesce. Il faudra néanmoins contenir l'expansion des grands ligneux présents qui apporte de la matière organique en automne par la décomposition des feuilles. Le nombre d'orchidées est toujours conséquent.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

La pelouse sur dalles est en bon état par l'abondance d'espèces botaniques indicatrices du milieu.

La zone remaniée continue sa transformation : 1/3 en pelouse et 2/3 en prairie. L'orpin de Forster s'étend, néanmoins, l'ophrys abeille n'a pas été observée.

2025 présente un nombre stable de pieds d'orchidées ainsi que le maintien par rapport au développement spatial des espèces présentes les années précédentes (Ophrys Abeille, Orchis Pyramidales, Orchis Bouc, Epipactis Helléborine).

**Ophrys Apifera**





**Orchis Pyramidale**

**Orchis Bouc**





**Epipactis Helleborine**

L'essentiel des pieds se situent sur les pelouses des unités de gestion Ic2 et Id4, sujet de nos inventaires annuels.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## SUIVI LEPIDOPTERES

Les suivis des lépidoptères diurnes se sont déroulés pendant le mois de juin, de juillet et d'août 2025 sur 4 transects sur les habitats pelouses calcaires : **391 observations** ont été faites. Aucune espèce patrimoniale n'ont été observé néanmoins des espèces déterminantes ZNIEFF tel que l'Amaryllis, le Flambé, la Mégère et le Tabac d'Espagne.

**Flambé**





**Tabac d'Espagne**

**Amaryllis**





**Mégère**

Nous observons une augmentation du nombre d'individus et du nombre de taxons (27 en 2025 contre 16 en 2024) par rapport à l'année précédente.

Les conditions climatiques plus clémentes ont été favorables au développement d'un plus grand nombre d'individus et a permis un cycle complet de reproduction sur plus de taxons différents.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## SUIVI ORTHOPTERES

Le suivi des orthoptères a été effectué sur les 3 types de milieux de la RNN (pelouse avec faciès d'embuissonnement, prairie et fruticée et haie) en utilisant la méthode de l'échantillonnage par unité de gestion.

Ont été calculés plusieurs indicateurs :

- Indice Linéaire d'Abondance (ILA) sur le principe d'une ligne de transect déterminant la proportion de fréquentation ;
- La densité totale (d) pour une station estimée de l'ILA pour 100 m² ;
- La fréquence (f) : représentée par le pourcentage de présence d'une espèce donnée sur l'ensemble des stations.

Le suivi 2025 a permis de rencontrer 16 espèces d'orthoptères dans le périmètre de la RNN.

L'ILA montre que les milieux les plus fréquentés par les orthoptères sont les pelouses. L'indice est stable par rapport à l'année précédente. L'abondance des orthoptères sur la RNN se localise donc sur les milieux ouverts.

Les calculs de densité montrent que les densités les plus fortes tendent se situer en milieu pelouse et les plus faibles en milieux fructifiés et haie. L'indice reste stable par rapport à l'année précédente.

En termes de fréquence, la grande sauterelle verte et le criquet des clairières sont les plus représentés (80% des stations). Néanmoins le nombre de station où la grande sauterelle verte est présente est en diminution.



Apparition fulgurante de l'œdipode germanique (voir photo ci-contre) présente dans 40 % des stations sur les milieux ouverts de pelouse et n'a jamais été observé jusqu'ici lors du suivi annuel des orthoptères.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## AUTRES SUIVIS

Présence de la **Chouette effraie** observée dans le nichoir à partir de mai 2025 : ponte de 5 œufs et suivi de la nichée jusqu'à l'envol des juvéniles en été.



**Différents stades de la nichée de la chouette effraie**

Une veille écologique des espèces potentiellement envahissantes ou classées Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) a été réalisée : 8 espèces sont recensées dont 4 EEE (Solidage du Canada, Buddleja davidi, Berce du Caucase et Coccinelle asiatique).

Pas d'observation de chenilles processionnaires sur la RNN en 2025.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

### *Les animations scolaires et les manifestations*

Les animations scolaires ont redémarré à partir de mai 2025.

- 32 classes sont venues participer aux ateliers pédagogiques, ce qui représente un public de **767 élèves** dont 13 classes du territoire de la CCCE (408 élèves) ;
- 8 visites guidées ont été programmées représentant un public de **132 visiteurs**.





La RNN a également participé aux Journées Européennes du Patrimoine le week-end du 20 et 21 septembre 2025, en ouvrant ses portes gratuitement en proposant 3 visites guidées.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

**La RNN a fêté ses 40 ans** ! Une manifestation a été organisée lors du week-end du 11 et 12 octobre 2025, représentant **environ 450 visiteurs** à travers différents **stands et animations** :

- 4 visites guidées : 98 personnes ;
- Conférence : Une histoire de la paléontologie en Lorraine par Bernard Lathuilière (1h30) dans la salle animation/réfectoire de la MNT ;
- Ramène ton caillou : identification de fossiles et minéraux que les visiteurs ont amené de chez eux ;
- Challenge 40 ans – 40 questions : livret de questions pour découvrir la RNN avec à la clef un cadeau : un totebag pour les visiteurs ayant fait + de 2 fautes et une bouteille de vin cuvée ammonite si – de 3 fautes et un diplôme à tous les enfants qui participent. 120 participants ;
- Stand témoignage de la carrière de Griès : l'objectif était de montrer des photos de la carrière, des outils et donc de permettre une conversation autour du passé de la carrière et de collecter des nouvelles informations, documents ou contacts avec des visiteurs liées à celle-ci (ancien carrier, descendance de carrier, mémoire de la carrière) ;
- Géorium : Bac de fouilles. Quelques enfants sont venus fouiller et sont repartis avec un diplôme des 40 ans de la RNN ;
- Exposition 40 ans de rétrospective photographique : la RNN en 65 photographies disposées sur le cheminement approximativement à l'endroit où elle a été prise ;
- Exposition naturaliste de Jean Louis Corsin : 15 photographies d'espèces animales présentes sur la RNN disséminées sur le cheminement ;
- Ouverture gratuite de la Maison de la Nature et du Tourisme : 177 entrées.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE










Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

### *Fréquentation annuelle*

Le compteur installé à l'entrée de la RNN a enregistré :

- **2015 :** 6 637 visites ;
- **2016 :** 6 374 visites ;
- **2017 :** 8 625 visites ;
- **2018 :** 9 203 visites ;
- **2019 :** 9 271 visites ;
- **2020 :** 9 798 visites ;
- **2021 :** 11 201 visites ;
- **2022 :** chiffres non connus (panne du compteur) ;
- **2023 :** 7303 visiteurs (à partir du 15 juin) ;
- **2024 :** 12 700 visiteurs ;
- **2025** : 16 612 visiteurs.

### *Maison de la Nature et du Tourisme*

Finalisation du temps **Géologie** de la muséographie dans la Maison de la Nature et du Tourisme.




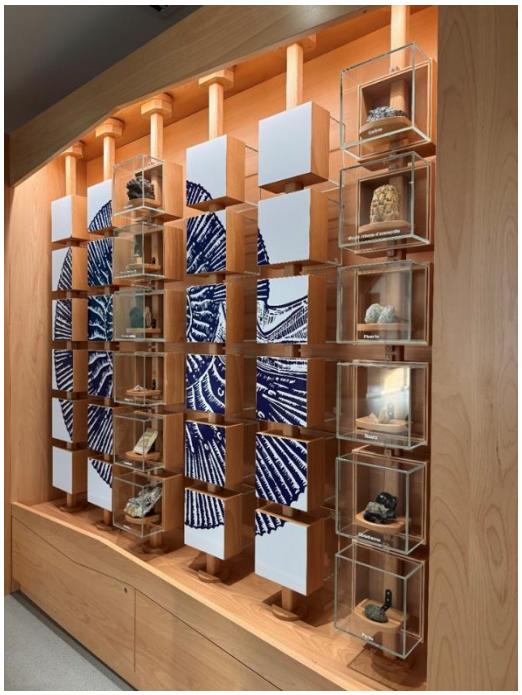

**Salle muséale**



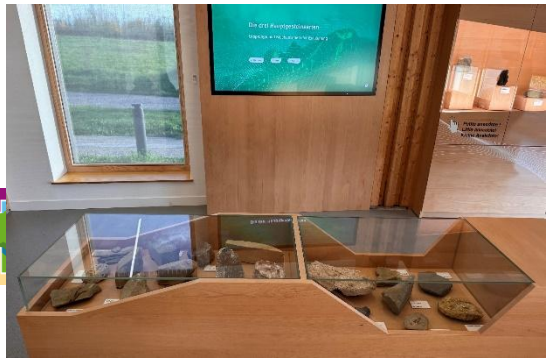



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



**Salle ludique – cabinet de curiosités**



**Salle immersive – mur à ammonites**

## COORDONNÉES

Pour tout renseignement sur la Réserve, les animations ou les visites guidées, contactez la conservatrice :

- **Isabelle LENARD**
  *Conservatrice*
- **Adresse :** 2 Avenue du Général de Gaulle – 57570 CATTENOM
- **Téléphone :** 03 82 87 02 29

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 17 –

# MAISON DE LA NATURE ET DU TOURISME



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## SCÉNOGRAPHIE

La Maison de la Nature et du Tourisme (MNT) située à Hettange-Grande a été inaugurée le 23 juin 2025 et a ouvert ses portes au public le 1er juillet 2025.

Avec l'Office de Tourisme communautaire, elle a pour rôle l'accueil, l'information du public et le développement de l'offre touristique sur le territoire.

La Maison de la Nature et du Tourisme propose 3 cycles d'exposition : géologie, faune et flore et environnement.






## INFORMATIONS

**Maison de la Nature et du Tourisme**

- **Adresse :** 1 Allée Renevier, 57330 HETTANGE-GRANDE
- **Téléphone :** 03 82 82 48 05
- **Email :** mnt@cc-ce.com
- **Site Officiel :** fr.tourisme-ccce.fr/mnt

## INFORMATIONS

**Toute l'année** : du Mardi au vendredi : 9h-17h – Samedi et dimanche : 10h-18h

(Fermé jours fériés du 1er octobre au 30 avril)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## NOMBRE DE VISITEURS

Sur l'année 2025 (à partir du 1er juillet), 1 971 visiteurs ont visité la MNT.

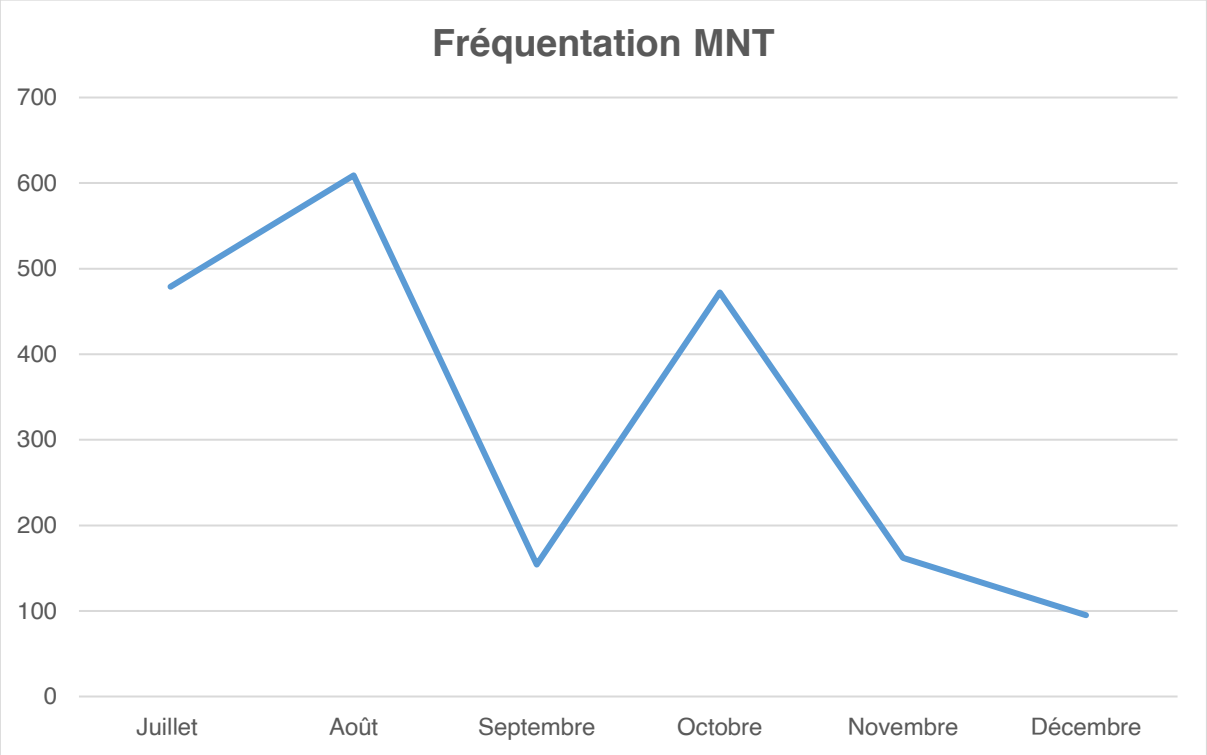

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## REPARTITION DES VISITEURS (SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE)

Le site venant d'ouvrir, les visiteurs étaient principalement issus de la Communauté de Communes. Toutefois, 29 luxembourgeois sont venus visiter.

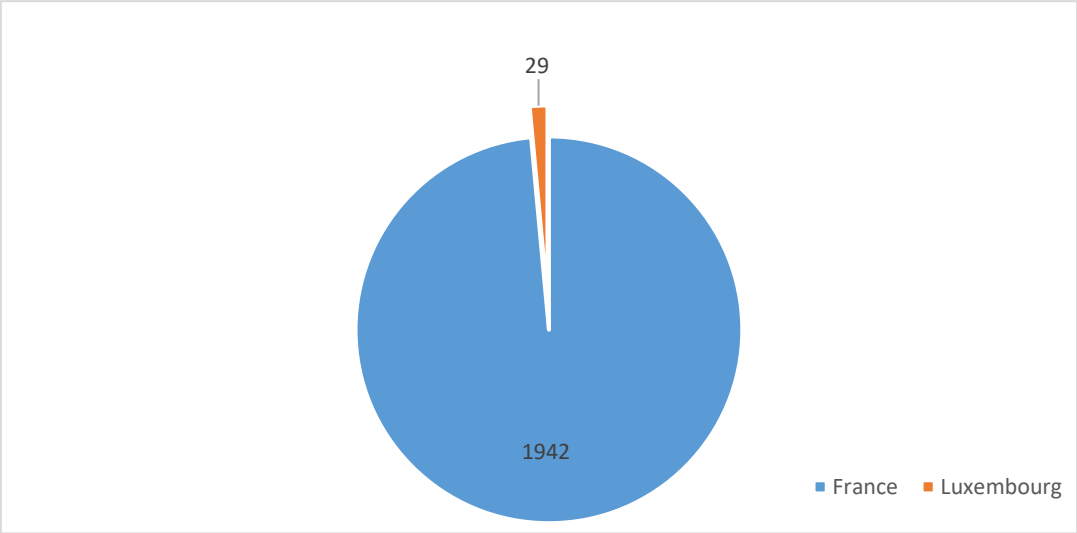

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# VISITES GUIDÉES



La Maison de la Nature et du Tourisme propose des visites scolaires et périscolaires animées par les agents. Des livrets ont été créés pour accompagner les visites en fonction de l'âge des enfants et du cycle d'exposition en cours lors de la visite (géologie, faune et flore, environnement).

| Groupe | Nombre d'élèves/enfants |
|---|---|
| ALSH Zoufftgen | 14 |
| ALSH Cattenom | 16 |
| FC Hettange-Grande | 26 |
| Lycée Notre-Dame de la Providence (Visite libre) | 55 |
| Ecole Pasteur – Hettange-Grande – CE2 | 22 |
| Ecole Pasteur – Hettange-Grande – CM1 | 22 |
| Sous-total | 155 |
| ALSH Joeuf – Visite uniquement RNN | 45 |
| TOTAL | 200 |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# BILLETERIE – BOUTIQUE DE LA MAISON DE LA NATURE ET DU TOURISME

La MNT propose divers produits dans sa boutique : produits locaux (cuvée Ammonite exclusivement en vente dans la boutique de la MNT, limonade, miels, rillettes et plats préparés, hydromel…), produits personnalisés (bombes à graine, sous-verres et crayons à planter, tote-bag,…), peluches et figurines, livres, puzzles.



Pour les fêtes de fin d'année, des paniers ont été confectionnés et une boule en verre gravée du logo de la MNT ont été proposés à la vente.

Les recettes des produits boutique s'élèvent à 4 425,49 € T.T.C. pour les 6 premiers mois d'ouverture.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

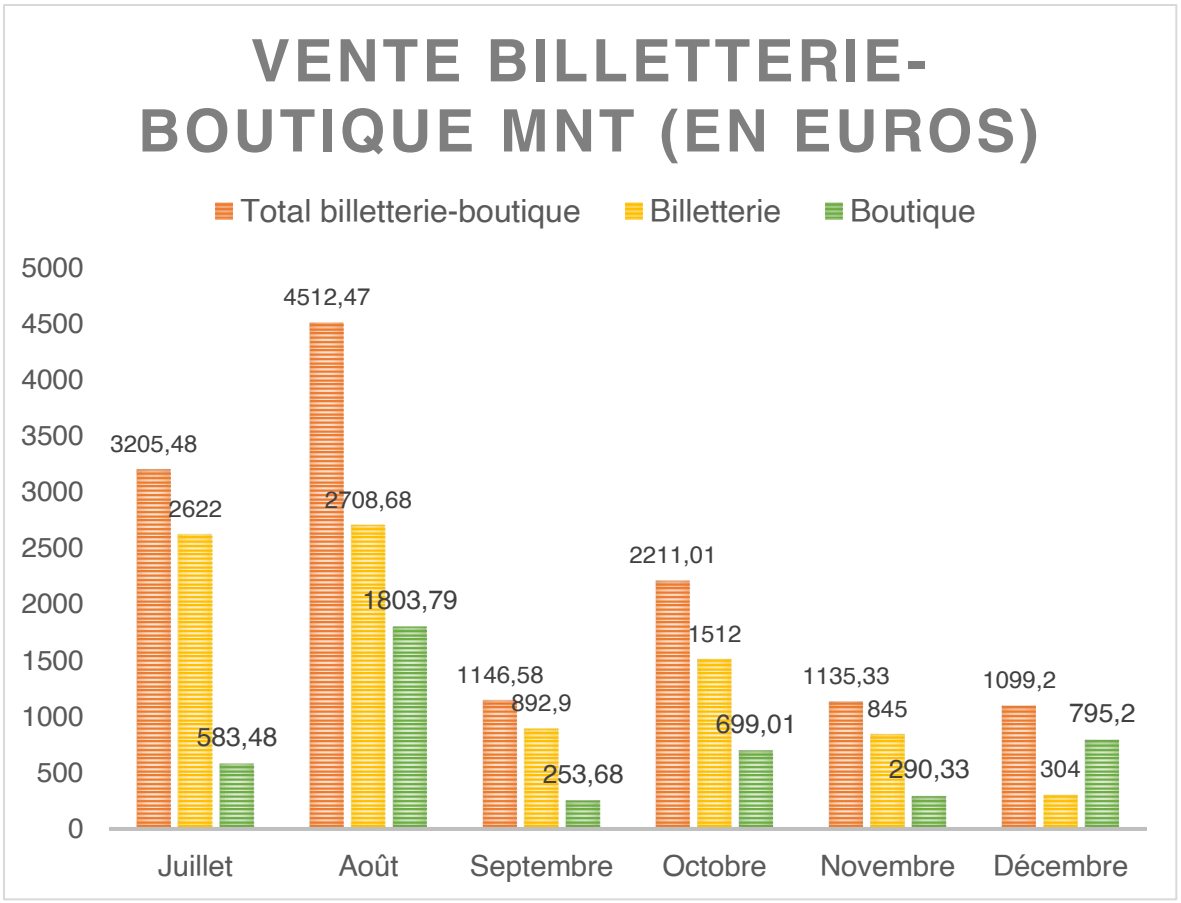


## Meilleures ventes

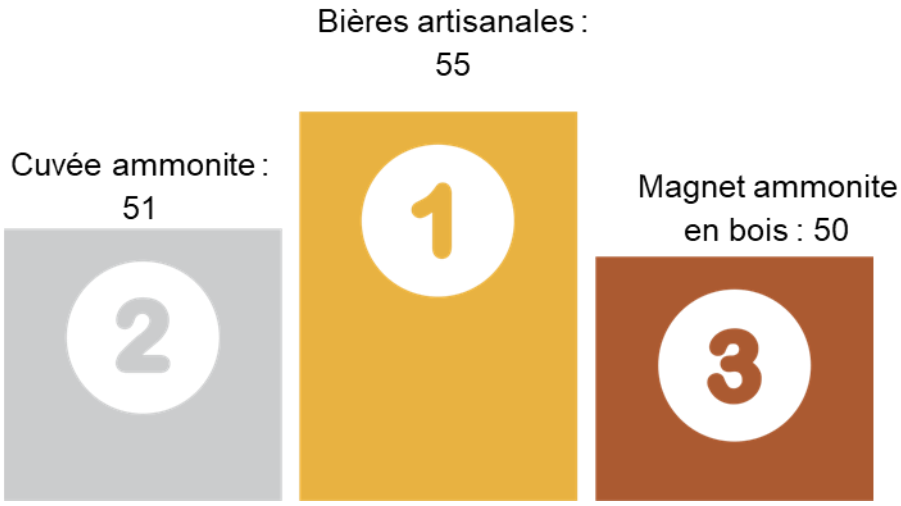

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# TAXE DE SÉJOUR – 8E ANNÉE DE COLLECTE

La Communauté de Communes a voté, par délibération du Conseil communautaire en date du 11 avril 2017, l'instauration de la taxe de séjour communautaire sur le territoire à compter du 1er janvier 2018. Les recettes de cette taxe sont intégralement consacrées à des projets et actions de promotion et de valorisation touristique.

Depuis le 1er janvier 2019, l'ensemble des plateformes qui sont intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels sur Internet ont l'obligation de collecter la taxe de séjour et de reverser le produit à la collectivité. Ces plateformes agissent pour le compte des logeurs qui les mandatent. Elles ont également l'obligation de transmettre un état complet et détaillé de leur parc d'hébergements sur le territoire (adresse, nombre de personnes, nombre de nuits, etc.).

Grâce aux informations transmises par les plateformes (AirBnB, Booking, Gîtes de France et Innov'home) mais aussi suite à la demande faite aux mairies, de nouveaux logements ont pu être détectés en 2025.

Au 31 décembre 2025, 130 hébergeurs (125 hébergements) sont répertoriés sur le territoire.

| HÉBERGEMENTS CONNUS ET INCONNUS | PARC TOTAL | MEUBLÉS | CHAMBRES D'HÔTES | HÔTEL |
|---|---|---|---|---|
| **NOMBRE HÉBERGEMENT** | 148 | 143 | 4 | 1 |
| **CAPACITÉ TOTALE** | 547 | 515 | 20 | 12 |
| **TOTAUX – NUITÉES** | 24 747 | 24 266 | 425 | 56 |
| **TAUX D'OCCUPATION** | **13,37 %** | **12,91 %** | **5,82 %** | **1,28 %** |

En 2025, 25 279 nuitées ont été recensées, représentant un taux d'occupation de 17,76 % sur le territoire.

La Communauté de Communes a collecté 14 219,76 € de taxe de séjour en 2025 (contre 13 731,22 € en 2024), dont 10,00 % reversés au Département, au titre de la taxe de séjour additionnelle.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 18–

# LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

La CCCE gère en régie directe 2 déchèteries communautaires situées à Hettange-Grande et à Cattenom.

Elles sont ouvertes aux particuliers du lundi au samedi, ainsi qu'aux entreprises, commerçants et artisans, hormis les vendredis et samedis.

## HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETERIES COMMUNAUTAIRES

**DÉCHÈTERIE DE HETTANGE-GRANDE (10 rue du Rossignol – 57330 HETTANGE-GRANDE)**

- **Lundi :** de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- **Mardi :** de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 18h45 ;
- **Mercredi :** de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 18h45 ;
- **Jeudi :** de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- **Vendredi :** de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- **Samedi :** de 09h00 à 18h30 sans interruption.

**DÉCHÈTERIE DE CATTENOM-SENTZICH (Route de Gavisse – 57570 CATTENOM-SENTZICH)**

- **Lundi :** de 13h00 à 18h45 ;
- **Mardi :** de 10h00 à 11h45 et de 14h00 à 18h45 ;
- **Mercredi :** de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- **Jeudi :** fermeture ;
- **Vendredi :** de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 18h45 ;
- **Samedi :** de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 18h30.

L'accueil des usagers et le conseil sur les consignes de tri sont assurés par la CCCE directement. Le service se compose de 5 agents d'accueil répartis sur les 2 déchèteries ainsi que d'un chef d'équipe. Les déchèteries permettent de valoriser les déchets grâce à une multitude de filières mises en place : ferraille, bois, cartons, gravats, déchets verts, plâtre, mobilier, huisseries, polystyrène, piles, déchets électriques et électroniques, déchets dangereux, batteries, pneus, huiles minérales et végétales, tubes et ampoules, extincteurs, cartouche d'encre ainsi que les livres.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

La dernière filière correspond aux « déchets non recyclables », qui sont enfouis. Son intitulé historique - « tout-venant » - a été modifié en 2024 pour lever toute mécompréhension de ce terme devenu trop générique au fil des années.

Le transport des bennes de déchèteries et le traitement des déchets sont assurés par le SYDELON, syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord, auquel la CCCE adhère depuis 2011.

## *TEMPS FORTS 2025*



Au mois de mars 2025, des travaux ont débuté à l'intérieur et aux alentours de la déchèterie à Hettange-Grande avec la création d'un rond-point à l'entrée du Centre Technique Environnemental ainsi que la mise en place nouvelle voie d'accès à la déchèterie, impliquant une inversion du sens de circulation à l'intérieur du site.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

En parallèle, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en œuvre un système de contrôle des accès par carte en déchèterie. Dès le début du mois de juin, les usagers étaient invités à s'inscrire sur une plateforme en ligne. Devant le succès des inscriptions, les délais ont été allongés et les premières cartes ont été distribuées fin juillet. A compter du 1er septembre, la possession de la carte était obligatoire avec une tolérance jusqu'au 1er novembre. Au 31 décembre 2025, près de 9 000 cartes d'accès avaient été fournies.

Une barrière automatique permet d'accéder à la déchèterie à Hettange-Grande, tandis qu'un scan manuel est effectué à la déchèterie à Cattenom-Sentzich pour y accéder.

Cette démarche permet de :

- Réserver l'accès aux déchèteries aux administrés du territoire de la CCCE ;
- Ne plus avoir besoin d'un justificatif de domicile à chaque passage ;
- Réguler le flux de véhicule dans la déchèterie pour un service de meilleure qualité ;
- Pas de limite annuelle de passage ;
- Pas de facturation des particuliers.

Cette carte d'accès est obligatoire pour :

- Tous les foyers du territoire communautaire ;
- Les professionnels, artisans ;
- Les associations ;
- Les services techniques des Communes de la CCCE.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs assure depuis 2011 la collecte des déchets en régie directe. Pour cela, elle dispose d'une équipe de 17 agents ainsi que d'un chef d'équipe et d'un mécanicien. Les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables sont collectés chaque semaine dans des contenants mis à disposition des usagers par la CCCE.

5 bennes à ordures ménagères (BOM) assurent le ramassage quotidien, du lundi au vendredi. Cela représente 25 tournées par semaine pour collecter les déchets de l'ensemble des usagers des 22 communes pour ces 2 flux.

La CCCE assure également en régie la collecte des conteneurs d'apport volontaire à papiers. En 2025, 61 conteneurs sont répartis sur le territoire.

## TEMPS FORTS 2025 : L'ACQUISITION DE DEUX NOUVELLES BENNES D'ORDURES MÈNAGERES

Dans un cadre du remplacement progressif de son parc, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a fait l'acquisition de deux nouveaux véhicules de collecte en 2025. Il s'agit d'une benne de 19 tonnes et d'une benne de 26 tonnes.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE




Au 31 décembre 2025, la régie de collecte se compose de 10 BOM (dont 1 électrique) et 2 camions Ampliroll.

Le SYDELON assure le transport et le traitement des déchets ménagers ainsi que la collecte du verre. Ce dernier flux est directement transporté dans l'usine de recyclage dans les Vosges. Au total en 2025, 101 conteneurs à verre sont répartis sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

## PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'article L. 541-15-1 du Code de l'environnement, créé par le décret 2015-662 du 10 juin 2015 dans le cadre de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux collectivités territoriales d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le 8 juillet 2024, le Conseil communautaire engageait la CCCE dans la démarche d'élaboration, approuvant la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Si le tri des déchets est activement déployé sur la CCCE depuis de nombreuses années (emballages, papiers et filières en déchèteries), la notion de prévention des déchets, complémentaire, est plus contemporaine. Un travail préparatoire a été nécessaire en 2024 avec plusieurs phases de réflexion avant d'aboutir à ce document. Après un avis favorable de la CCES en date du 12 novembre 2024 et une consultation du public du 2 au 22 décembre, le PLPDMA a été approuvé en Conseil Communautaire du 4 mars 2025.

Conformément à la règlementation, il fixe comme objectif une réduction de 15 % des quantités de déchets entre 2010 et 2030, soit une réduction de 95 kg/hab. à l'horizon 2030. Il repose sur un plan de 26 actions réparties en 7 thématiques :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Gestion des biodéchets
- Gestion des déchets verts
- Allongement de la durée de vie des produits
- Déchets des entreprises et évènements
- Consommation responsable
- Eco-exemplarité

En 2025, à la faveur d'une réduction importante des quantités de déchets apportées en déchèterie, la diminution atteint 5,4 % par rapport à 2010 en diminution de 46 kg/hab par rapport à 2024 (plus de détails en fin de chapitre).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Au plus tard le 1er janvier 2024, tout producteur ou détenteur de biodéchets est tenu de mettre en place un tri à la source des biodéchets. L'obligation s'applique à la CCCE dans le cadre de sa compétence collecte des déchets : elle doit proposer à tous ses usagers, une solution de tri des biodéchets. Plusieurs organisations sont envisageables, entre compostage et collecte, à domicile ou en apport volontaire.

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs propose depuis 1998 des composteurs à tarif réduit. Afin de favoriser plus encore la pratique du compostage individuel, les modalités de fourniture des composteurs ont évolué dès 2023 : chaque foyer qui en fait la demande a droit à 1 composteur gratuit, au choix, entre les volumes de 300 et 600 litres. Les composteurs supplémentaires sont payants, respectivement 10 et 15 €.

Depuis 2017, la CCCE propose également des lombricomposteurs pour 25,40 €.



| COMPOSTEURS | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| COMPOSTEURS | 152 | 166 | 161 | 170 | 223 | 990 | 285 |
| LOMBRICOMPOSTEURS | 10 | 26 | 2 | 4 | 8 | 11 | 3 |
| **TOTAL** | **162** | **192** | **163** | **174** | **231** | **1 001** | **288** |

L'année 2024 était marquée par une augmentation exponentielle des distributions de composteurs individuels du fait de la gratuité d'un composteur par foyer et de la communication sur le tri des biodéchets à l'échelle nationale et locale.

En 2025, 285 composteurs individuels ont été distribués contre 180 en moyenne les années précédentes hormis 2024.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



**La première phase du déploiement du tri des biodechets**

Malgré la typologie relativement rural de la CCCE, le compostage individuel n'est pas adapté à tous les foyers : appartements, maisons individuels avec peu ou pas d'espaces verts. Par manque de temps ou de connaissance, certains ne souhaitent pas composter chez eux. La CCCE doit donc proposer une solution complémentaire.

Une expérimentation avait été réalisée entre février et juillet 2024 sur 6 secteurs de la CCCE représentant environ 1 200 foyers de typologie variée, soit 10 % de la population. Au regard des résultats de chacun des 3 scénarios testés, les élus communautaires avaient fait le choix du compostage.

Début 2025, une équipe de 2 animateurs biodéchets a été constituée. Leurs missions sont de référencer les sites potentiels d'installation de sites de compostage partagé, de les soumettre à validation des élus municipaux concernés, d'installer les sites, de communiquer aupès de la population et d'entretenir les sites, en s'assurant du respect des consignes d'utilisation et en corrigeant les erreurs constatées.

Le premier secteur étudié est composé des communes d'Entrange, Escherange, Kanfen et de 2 quartiers d'Hettange Grande, soit au total environ 5 000 habitants. En complément des 7 sites de compostage partagé installés lors de l'expérimentation, 32 nouvelles implantations ont été validées et 22 sites ont été installés en 2025.

3 modèles de composteurs différents sont testés afin de comparer leur robustesse et leur facilité d'utilisation et d'entretien. Chaque site se compose de 3 bacs :

- un bac d'apport - les administrés y déposent les biodéchets ;
- un bac de matière sèche - les administrés en ajoutent une poignée à chaque apport, pour réguler le taux d'humidité et apporter un structurant qui favorise la décomposition ;
- un bac de maturation – les déchets terminent de se décomposer sans intervention.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



Un panneau sur chaque bac précise son utilité. Un panneau générique sur chaque site explique le fonctionnement des composteurs partagés et des consignes de tri. Un flyer explicatif est distribué à tous les habitants du quartier ou de la commune concernés par une nouvelle installation.

## *LE RÉEMPLOI*

En 2022, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), la Communauté de Communes a initié au sein de sa déchèterie à Hettange-Grande, une zone de réemploi appelée « Recytroc ».

Une zone spécifique constituée de 2 conteneurs maritimes reliés entre eux par une tonnelle crée un espace total de 66 m² dans lequel les usagers de la déchèterie peuvent déposer des objets en bon état dont il ne se servent plus et/ou récupérer des objets déposés par d'autres.

C'est une zone qui permet de donner une seconde vie aux objets et d'éviter de créer des déchets, même s'ils avaient pu suivre une filière de recyclage.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Initialement imaginé pour être éphémère le temps de la SEDD mais fort de l'accueil enthousiaste des usagers et du nombre important d'objets ayant transité par la zone de réemploi, le Recytroc est devenu pérenne et son affluence en 2025 n'a pas baissé. Une enquête a permis d'estimer qu'en 1 an, le Recytroc permet de donner une nouvelle vie à environ 100 tonnes d'objets (représentant une vingtaine de bennes de déchets non valorisables).







Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## LA SENSIBILISATION

Depuis le 1er février 2023, la CCCE a recruté 2 nouvelles ambassadrices du tri et de la prévention des déchets. Leurs missions principales sont de sensibiliser les usagers du service aux bons gestes de tri et aux gestes permettant de réduire les quantités de déchets produites, mais aussi rappeler les bases du règlement de collecte lorsqu'elles ne sont pas respectées.

Les ambassadrices du tri ont effectué des interventions de sensibilisation en porte à porte ainsi que des contrôles ciblés où des irrégularités avaient été constatées lors de la collecte des déchets. La remise des composteurs individuels est également une occasion de sensibiliser l'administré au compostage ainsi qu'aux différentes consignes de tri (papier, emballage, verre…).

Les ambassadrices ont également accompagné les organisateurs du Festival Etrange-Grande et du grand spectacle à la Citadelle à Rodemack pour la mise en place d'une bonne gestion des déchets. La CCCE a fourni des moyens de pré-collecte et de communication spécifiques, un accompagnement au choix d'emplacements pertinents des poubelles et une sensibilisation des restaurateurs pour favoriser le tri.

Un temps conséquent a été consacré à la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie afin de contrôler les justificatifs de domicile fournis, relancer et expliquer à ceux qui avaient mal renseigné le formulaire de demande, mettre sous pli et envoyer les cartes mais aussi renseigner les usagers et inscrire manuellement ceux ne disposant pas d'internet.

Depuis le 4ème trimestre 2025, une nouvelle animation à destination des scolaires (CP – CE1 – CE2) a été créée. Précédemment réalisée par une association du territoire, le partenariat s'était arrêté avec la crise sanitaire en 2020. Fin 2025, 14 écoles représentant 28 classes de cycle 2 ont été contactées pour proposer l'animation : 22 enseignants se sont inscrits pour des animations sur la seconde partie de l'année scolaire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# BILAN DE LA GESTION DES DÉCHETS

L'un des indicateurs clés d'un service de prévention et de gestion des déchets est l'évolution des quantités de déchets, reflet des habitudes de consommation et d'utilisation du service public.

| TONNES | 2010 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES | 6 783 | 6 598 | 6 425 | 6 292 | 6 099 | 6 055 | 5 964 |
| BIODÉCHETS | / | / | / | / | / | 20* | / |
| EMBALLAGES ET RECYCLABLES | 657 | 989 | 1 054 | 1 116 | 1 165 | 1 260 | 1 317 |
| PAPIERS | 506 | 366 | 366 | 367 | 283 | 266 | 236 |
| VERRE | 749 | 1 021 | 1 029 | 1 051 | 1 026 | 993 | 1 000 |
| DÉCHÈTERIES | 5 799 | 8 117 | 9 044 | 8 130 | 8 060 | 8 350 | 7 236 |
| **DÉCHETS TOTAUX** | **14 495** | **17 092** | **17 918** | **17 046** | **16 634** | **16 944** | **15 753** |

** dans le cadre de l'expérimentation de tri des biodéchets*

Les quantités de déchets sont directement liées à la population et celles de la CCCE étant en croissance constante, avec notamment l'intégration de 2 nouvelles communes en 2022, le ratio par habitant permet une meilleure analyse.

| RATIO KG / HABITANT | 2010 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES | 280 | 251 | 244 | 230 | 221 | 219 | 214 |
| BIODÉCHETS | / | / | / | / | / | 1* | / |
| EMBALLAGES ET RECYCLABLES | 27 | 38 | 40 | 41 | 42 | 45 | 47 |
| PAPIERS | 21 | 14 | 14 | 13 | 10 | 10 | 8 |
| VERRE | 31 | 39 | 39 | 39 | 37 | 36 | 36 |
| DÉCHÈTERIES | 239 | 309 | 343 | 298 | 292 | 301 | 259 |
| **DÉCHETS TOTAUX** | **598** | **651** | **680** | **621** | **603** | **612** | **565** |

** dans le cadre de l'expérimentation de tri des biodéchets*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

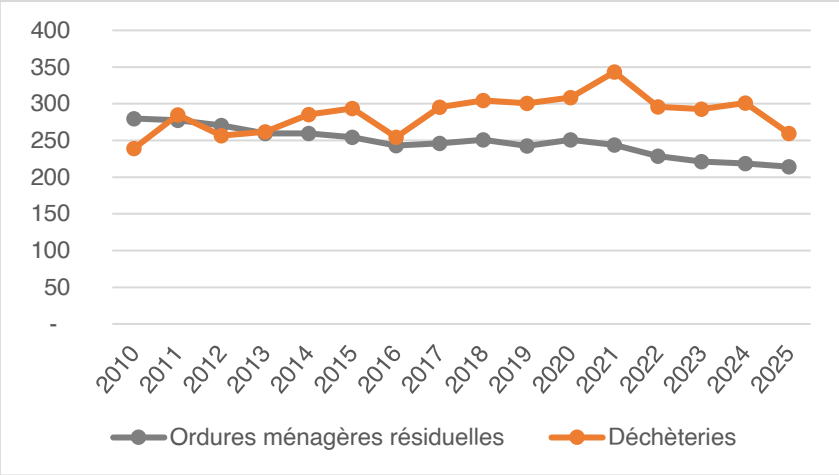


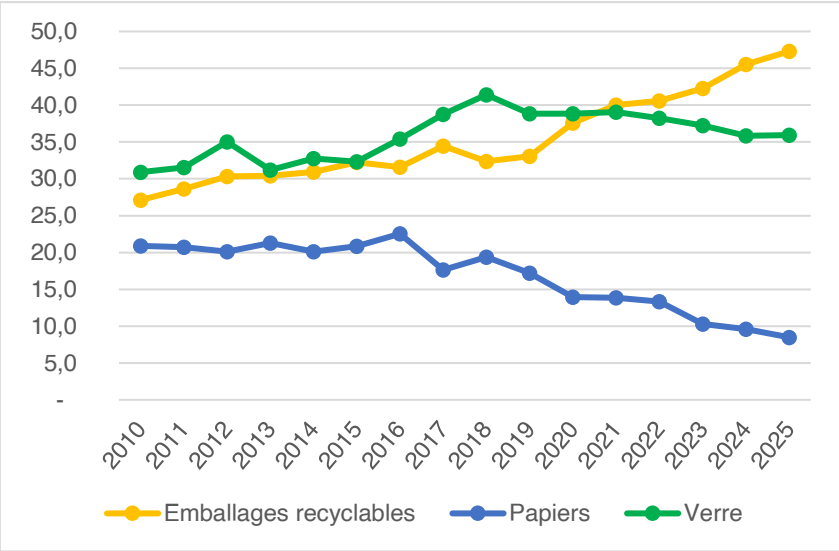


Le ratio de production des ordures ménagères continue à diminuer en 2025. Le ratio d'emballages recyclables poursuit son augmentation depuis le passage en extension des consignes de tri en 2020. Le ratio de production de papier est en légère diminution et le verre est stable. Le ratio des déchets apportés en déchèterie diminue fortement de 2024 à 2025 passant de 301 kg/hab/an à 259 kg/hab/an soit une diminution de 13,80 %. L'ensemble des principaux flux collectés en déchèteries sont en forte diminution, de - 10 % à - 20 % : ferraille, déchets non recyclables, gravât, bois, déchets verts. Seuls les meubles et les cartons augmentent, respectivement de 5,60 % et 4,40 %.

Au total en 2025, 15 753 tonnes de déchets ont été gérées par la collectivité, soit 565 kg/hab, en diminution de 13,30 % par rapport à 2024.Il sera nécessaire de prendre plus de recul pour expliquer cette évolution importante et la confirmer ou non en 2026. Plusieurs explications sont possibles, principalement la mise en place du contrôle d'accès (des apports irréguliers sont désormais empêchés), le développement de la filière nationale PMCB - Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (bois, gravât, plâtre) - avec reprise par les distributeurs ou encore l'inflation et une possible baisse de la consommation des ménages.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 19 –

# COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT » ET « GESTION DES EAUX PLUVIALES »



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# L'ASSAINISSEMENT

Assure le développement et l'entretien des réseaux publics et des installations de traitement (station d'épuration, lagunes publiques, assainissement collectif) ;

- l'assainissement non-collectif qui désigne toute installation individuelle de traitement des eaux usées, lorsque les habitations ne sont pas reliées à l'assainissement collectif ; la CCCE assure les contrôles des installations ;
- les eaux pluviales urbaines : la CCCE assure le développement et l'entretien des réseaux publics, des ouvrages de rétention ou de pré-traitement publics, situé dans les zones urbaines.

Le service est constitué :

- d'un responsable ;
- d'un chef d'équipe ;
- de 5 conducteurs de station d'épuration dont le rôle principal est de s'assurer du bon fonctionnement des unités de traitement ;
- de 2 agents réseaux qui, chaque semaine, vérifient les postes de refoulement et interviennent en diagnostic sur les problèmes rencontrés par le service ou les usagers ;
- de 2 techniciens qui rendent des avis sur les permis d'aménager et de construire, assurent les contrôles sur les installations d'assainissement non collectifs et les contrôles de branchement et suivent les travaux.

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le réseau de collecte et/ou de transport d'assainissement collectif représente environ 100 km de réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales mélangées) et 37 km de réseau séparatif (eaux usées seules).

Le service réalise des contrôles de branchement pour s'assurer que les eaux usées des habitations sont bien connectées au réseau d'assainissement et ne se déversent pas dans le milieu naturel ou dans une installation d'assainissement non collectif et que les branchements ne sont pas inversés, pour ne pas rejeter des eaux usées dans un réseau d'eaux pluviales.

Le principe du transport de l'eau est l'écoulement gravitaire. Il est cependant nécessaire certaines fois de pomper les eaux pour les emmener en un point haut pour qu'elles puissent ensuite reprendre leur écoulement gravitaire. Pour cela, la CCCE dispose de 72 Postes de Relèvement (PR), contrôlés individuellement au moins 1 fois par semaine.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



Par temps de pluie intense, une grande quantité d'eaux pluviales rejoint les réseaux unitaires, à tel point que ceux-ci peuvent ne pas être suffisamment dimensionnés pour les pluies les plus fortes. Des déversoirs d'orage (DO) et des Trop-Plein (TP), qui fonctionnent par surverse, permettent de désaturer le réseau pour éviter des remontées dans les habitations ou sur les routes. Les eaux surversées sont alors relarguées dans le milieu naturel. Les DO et TP les plus importants sont équipés de systèmes de mesure en continu pour suivre les volumes d'eau déviés. Au total, 106 DO et TP sont suivis sur la CCCE.

Des bassins d'orage (BO) permettent également de stocker les premières pluies, les plus concentrées en polluants, et de les relarguer dans le réseau plus tard pour éviter le recours aux DO et assurer un traitement d'un maximum d'eaux. La CCCE dispose de 9 BO sur son territoire.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

L'ensemble des eaux usées est transporté vers l'une des 13 installations de traitement de la CCCE :

- 6 stations d'épuration (STEP) ;
- 7 lagunes.

Ou vers les stations d'épuration de Thionville, Bettembourg (Lu) ou Emerange (Lu) dans le cadre de conventionnement avec les administrations concernées.

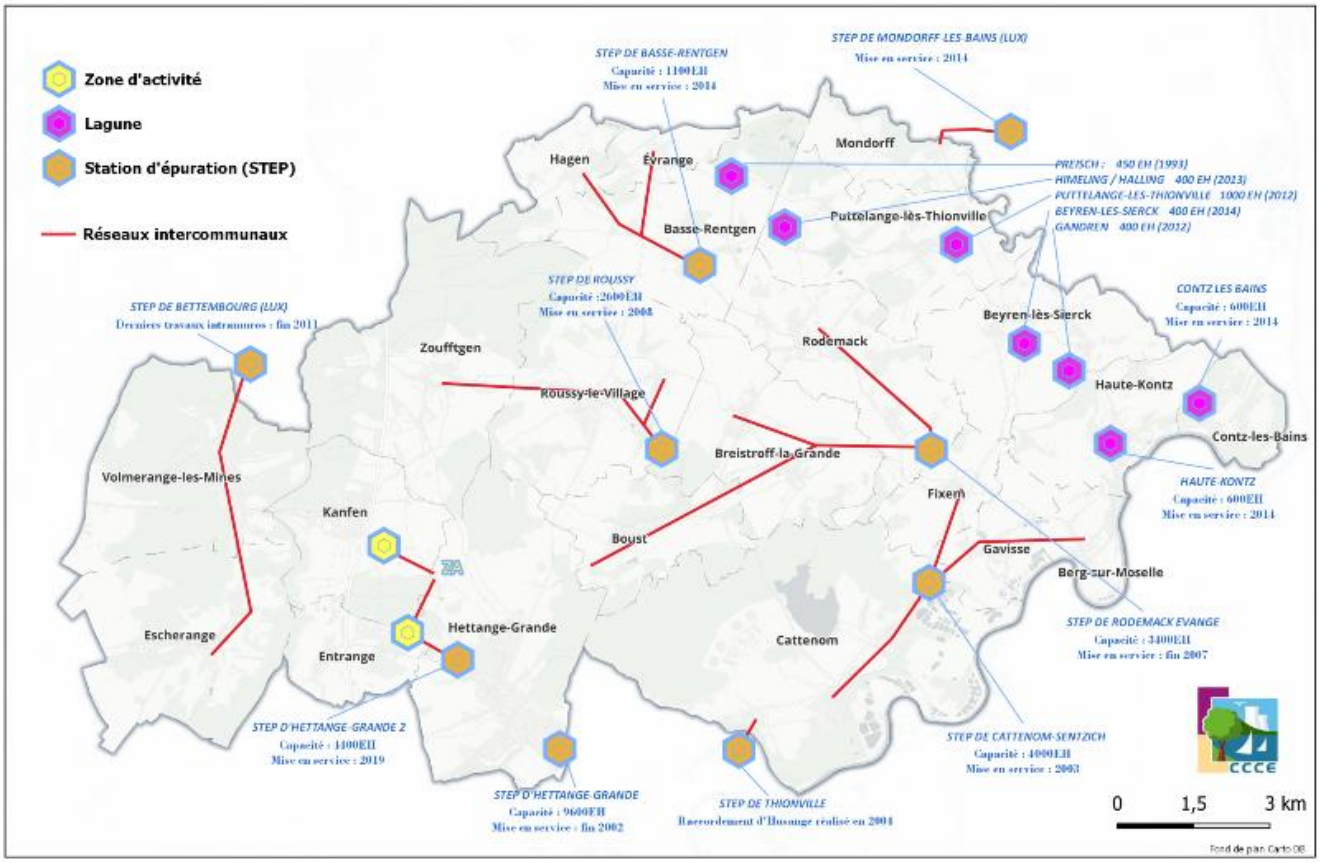


*Localisation des systèmes de traitement de la CCCE*

Le fonctionnement d'une station d'épuration repose sur la capacité de certaines bactéries à épurer l'eau, dans des conditions strictement contrôlées. Les différentes étapes de traitement consistent à supprimer les éléments grossiers (déchets insolubles, sables, graisses…), les matières en suspension et à éliminer les composés organiques, azotés ou phosphatés dont certaines formes sont nocives à la biodiversité aquatique.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



Les résidus solides issus du traitement, appelés boues, sont ensuite séchées et valorisées en épandage agricole en partenariat avec des agriculteurs locaux, sous le contrôle de la chambre d'agriculture.



Les lagunes sont des dispositifs de traitement des eaux usées adaptés spécifiquement aux petites quantités, adaptées à de petits villages. Le lagunage consiste à faire transiter les eaux usées dans différents bassins successifs plantés de roseaux avant rejet vers le milieu naturel. Ce procédé repose sur l'utilisation de différents substrats permettant de filtrer les éléments solides présents dans l'eau, et sur la dégradation des polluants organiques par les algues et autres végétaux présents.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



En 2025, 376 354 m$^3$ d'eaux ont été traités sur la Station d'épuration de Cattenom et 242 tonnes de boues ont été valorisées en épandage agricole.

En entrée et sortie de STEP et lagunes, les débits sont mesurés quotidiennement et plusieurs paramètres sont contrôlés à fréquences variables selon la substance et selon la taille de l'installation pour vérifier le bon fonctionnement du traitement : DBO5 (charge polluante organique), DCO (charge polluante chimique), matières en suspensions, azote, phosphore, pH.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

En milieu d'année, la CCCE a été informé que 2 des 5 systèmes d'assainissement ont été jugés non-conformes pour l'année 2024 :

- Hettange-Grande, du fait de quantités d'eau trop importantes rejetés directement dans le milieu naturel par temps sec et par temps de pluie. La CCCE a engagé en fin d'année 2025 une démarche d'élaboration d'un Schéma Directeur Assainissement pour ce système, devant permettre d'établir un état des lieux, notamment des problématiques réseaux, et un plan d'actions ;
- Cattenom, du fait d'une analyse dans l'année pour lesquels les performances épuratoires n'étaient pas suffisantes. Le CCCE a engagé une analyse d'une partie du fonctionnement du réseau pour corriger les disfonctionnements.

En parallèle de la gestion quotidienne des réseaux et des installations de traitement, la CCCE investit pour optimiser son patrimoine. Les principales études et travaux réalisés en 2025 :

- Adoption du plan de zonage assainissement de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz ;
- Finalisation du diagnostic permanent pour ses 5 STEP de plus de 2 000 EH ;
- Etude et constitution d'un dossier loi sur l'eau pour la construction d'une nouvelle STEP à Volmerange-les-Mines ;
- Lancement d'un appel d'offres pour le remplacement de 3 postes de refoulement à Berg-sur-Moselle, Boust et Kanfen – travaux prévus en 2026 ;
- Remplacement des automates de la file eau de la STEP de Rodemack ;
- Remplacement de la pompe à chaleur de la STEP de Rodemack.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Pour une plus grande réactivité en cas de problème d'assainissement constaté, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en place un numéro de téléphone d'astreinte unique (depuis le 2 décembre 2019) : 06 88 70 40 78.

Le taux de la redevance pour l'assainissement collectif est de 2,05 € /$m^3$.

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le SPANC assure le suivi des installations neuves ou réhabilitées, les diagnostics d'installations en cas de vente, ainsi que l'information des usagers et des acteurs de l'assainissement non collectif.

Plusieurs types de contrôles sont réalisés :

- Contrôle de conception : il est réalisé sur dossier et sur site à l'occasion d'une demande d'urbanisme ou d'une réhabilitation. Il a pour but de vérifier que le projet est conforme à la règlementation ;
- Contrôle de réalisation : il permet de vérifier que les travaux réalisés respectent le projet approuvé antérieurement Le contrôle de réalisation fait l'objet d'un ou plusieurs déplacements pendant les travaux. En tout état de cause, il doit avoir lieu « tranchées ouvertes » afin que l'ensemble des ouvrages et canalisations puissent être observés ;



- Contrôle périodique : il permet de vérifier, tous les 8 ans, l'existence d'une installation d'ANC respectant la règlementation, en bon état de fonctionnement et entretenue ;
- Diagnostic en cas de vente : la règlementation impose, lors d'une vente d'un immeuble d'habitation relevant du SPANC, un diagnostic de l'installation existante.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



En 2025, 38 contrôles ont été réalisés selon la répartition suivante :

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| CONTRÔLE DE CONCEPTION | 34 | 18 | 20 | 12 | 20 |
| CONTRÔLE DE RÉALISATION | 10 | 22 | 8 | 15 | 8 |
| CONTRÔLE PERIODIQUE | 0 | 164 | 126 | 1 | 0 |
| DIAGNOSTIC VENTE | 8 | 9 | 3 | 1 | 10 |

En 2025, le service assainissement a analysé 344 dossiers de demande d'urbanisme (déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager ou de construire).

Le tarif du contrôle des installations neuves s'élève à 252,00 € T.T.C.

Le tarif du contrôle des installations existantes s'élève à 150,00 € T.T.C.

Le taux de la redevance pour l'assainissement non collectif est de 1,25 € /$m^3$ si l'installation d'ANC se rejette dans le réseau de la CCCE et 0 € si elle se rejette directement dans le milieu naturel.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# EAUX PLUVIALES

Essentielles à la recharge des nappes souterraines, les eaux pluviales peuvent engendrer différentes problématiques en milieu urbain :

- amplification des inondations par des phénomènes de ruissellement ;
- augmentation du volume des eaux en entrée de station d'épuration, lorsque eaux usées et eau pluviales sont collectées ensemble (collecte unitaire).

Il est donc nécessaire de s'interroger sur la gestion de ces eaux pluviales, en repensant par exemple l'aménagement urbain (désimperméabilisations, création de noues…).



Chaque année, la CCCE assure 2 fois par an, le nettoyage de la totalité des avaloirs sur le territoire pour assurer la collecte des eaux pluviales et limiter le risque de ruissellement intra-urbain pouvant être à l'origine de dégâts, voire d'inondations.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



En parallèle de la gestion quotidienne des réseaux, la CCCE investit pour optimiser son patrimoine. Les principales études et travaux réalisés en 2025 :

- Études pour la construction de bassins d'orage à Zoufftgen et à Soetrich ;
- Finalisation des conventionnements pour la prolongation d'une canalisation des eaux pluviales à Berg-sur-Moselle.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 20 –

# LES TRAVAUX



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# TRAVAUX SUR VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Travaux de requalification, de calibrage, de mise en sécurité et d'aménagement qualitatif sur voirie et espaces verts pour l'année 2025 :

- **Contz-les-Bains – Rue Saint Jean et de la Chapelle – Enfouissement des Réseaux Aériens :** 566 000,00 € T.T.C. ;
- **Hettange-Grande – Giratoire CTE + voie verte :** 1 600 000,00 € T.T.C. ;
- **Cattenom Voie verte sous Pont de la Liberté :** 90 000,00 € T.T.C. ;
- **Voie de liaison – Rechargement et dérasement d'accotement** : 13 000,00 € T.T.C. ;
- **Voie de liaison – Curage des fossés – Secteur Husange et Gandren** : 11 500,00 € T.T.C. ;
- **Territoire CCCE – Marquage horizontal** : 25 000,00 € T.T.C. ;
- **Fourniture sel :** 15 000,00 € T.T.C. ;
- **Fourniture enrobés froid :** 4 500,00 € T.T.C. ;
- **Territoire CCCE – Balayage des caniveaux :** 130 000,00 € T.T.C.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# TRAVAUX SUR VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAL EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE

› **Basse-Rentgen** – Rue de la Fontaine : 600 000,00 € T.T.C.



› **Beyren-lès-Sierck** – Rue des Romains : 290 000,00 € T.T.C.



› **Puttelange-lès-Thionville** – Rue des Églantines, des Fleurs & du Tilleul : 467 342,20 € T.T.C.

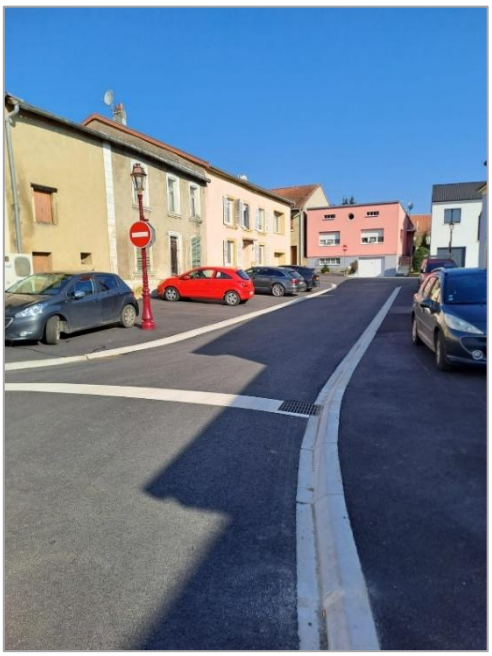

› **Évrange** : Chemin d'Aspelt & Impasse des Champs : 250 000,00 € T.T.C.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX AÉRIENS SUR VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAL EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE

› **Puttelange-lès-Thionville** – Rue des Églantines, des Fleurs & du Tilleul : 360 000,00 € T.T.C.



› **Évrange** : Chemin d'Aspelt & Impasse des Champs : 257 000,00 € T.T.C.



› **Hettange-Grande** – Rue des Marguerites et Impasse : 340 000,00 € T.T.C.



› **Roussy-le-Village** – Grand Rue et Rue des Jardins : 755 000,00 € T.T.C.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# TRAVAUX SUR BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

- **Ensemble des bâtiments** :
  - **Lot 1** : Etude énergétique des bâtiments intercommunaux, 58 496,40 € T.T.C. ;
  - **Lot 2** : Etude de potentiel d'énergie renouvelable sur les sites intercommunaux, 87 900,00 € T.T.C. ;
  - **Lot 3** : Etude de faisabilité de récupération d'eau de pluie des bâtiments intercommunaux, 53 820,00 € T.T.C. ;
- **Cattenom – Maison communautaire** : Ponçage et vitrification des sols dans plusieurs salles, 9 552,00 € T.T.C. ;
- **Volmerange-Les-Mines – Les Frimousses** : Remplacement des barrières des terrasses, 9 512,40 € T.T.C. ;
- **Hettange-Grande – Les Lucioles** : Réfection d'une cuisine, 5 000,00 € T.T.C. ;
- **Hettange-Grande** – Maison de la Nature : Aménagement d'une cuisine, 10 944,06 € T.T.C. ;
- **Kanfen – Gymnase :** Relamping, 26 155,70 € T.T.C. ;
- **Entrange – France Service :** Climatisation des locaux, 28 440,00 € T.T.C. ;
- **Entrange – Cuisine Centrale** : Ajout d'un four et d'une cellule de refroidissement, 66 458,40 € T.T.C. ;
- **Volmerange-les-Mines – Stand de tir** : Mise en place de chauffage électrique salle de réunion, 6 240,00 € T.T.C. ;
- **Rodemack - Gymnase** : Remplacement du système SSI, 23 495,40 € T.T.C. ;
- **Rodemack – Citadelle** : Remise en état du paratonnerre, 11 256,00 € T.T.C. ;
- **Étude – Gymnase Entrange – Groupement MOEX** : 265 000,00 € ;
- **Étude – Extension Maison Communautaire – MOEX** : 205 000,00 €.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## BREISTROFF-LA-GRANDE – ESPACE AQUATIQUE CAP VERT

Bassin provisoire : 2 086 611,60 € T.T.C.

Chaufferie bio masse : 811 000,00 € T.T.C.

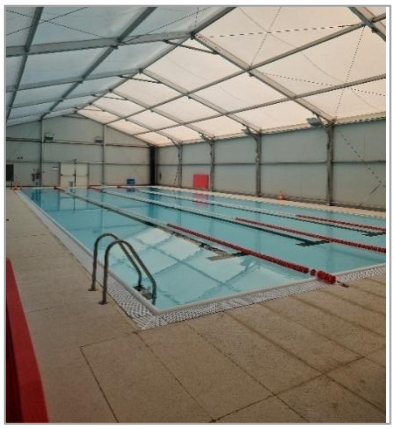



## HETTANGE-GRANDE – CENTRE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTAL

Climatisation des locaux : 73 000,00 € T.T.C.

Chantier : 63 996 000,00 € T.T.C. / BE : 5 940,00 € T.T.C.





## ENTRANGE – FRANCE SERVICES

Climatisation des locaux : 28 440,00 € T.T.C.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## 3 MULTI-ACCEUILS

Réfection des sols amortissants des aires de jeux : 52 322,09 € T.T.C.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 21 –

# LA POLITIQUE CULTURE



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LA SAISON CULTURELLE COMMUNAUTAIRE 2025

## UNE SAISON CULTURELLE RICHE ET DIVERSIFIÉE

En 2025, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a poursuivi son engagement en faveur d'une offre culturelle étoffée, accessible à tous les publics et ouverte à une diversité toujours plus grande de disciplines artistiques.

À ce titre, la CCCE a :

- Consolidé un certain nombre d'actions menées en régie, avec l'organisation du spectacle The Whale Street en point d'orgue ;
- Renforcé la structuration de ses partenariats avec les associations du territoire, dans différents champs artistiques, afin de mettre en œuvre des événements d'intérêt communautaire mobilisant un large public ;
- Reconduit pour une deuxième édition son Projet Eloquence, comprenant une dimension pédagogique forte pour le volet consacré aux publics scolaires.

# LE PROJET ÉLOQUENCE DE LA CCCE

Forte du succès de la première édition en 2024, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a déployé dans les écoles en 2025 son Projet Éloquence avec l'association JUST, confirmant ainsi son engagement en faveur de la promotion de l'expression orale, de l'art oratoire et de l'accès à la culture pour tous.

## UN PROJET ÉDUCATIF D'ENVERGURE À DESTINATION DES SCOLAIRES

Au cours du premier semestre 2025, ce projet a mobilisé 365 élèves de CM2, scolarisés dans 16 écoles réparties sur 15 communes du territoire. Cette mobilisation s'est concrétisée avec l'appui des Maires de la CCCE ainsi que des équipes de l'Education Nationale.

Les élèves ont, dans un premier temps, assisté à un spectacle de stand-up animé par Julien Strelzyk. Compte tenu de l'ampleur de la participation pour cette seconde édition, cet événement a été organisé en deux représentations le vendredi 31 janvier 2025 –

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

l'une le matin, et l'autre l'après-midi, au gymnase communautaire à Rodemack. Le transport scolaire a été financé par la Communauté de communes de Cattenom et Environs.

Dans un second temps, les élèves ont bénéficié de deux interventions pédagogiques par classe d'une durée de deux heures chacune, menées par des comédiens professionnels ; Charline Romano, François Barthélemy et Julien Strelzyk. Ces ateliers visaient à les sensibiliser à la prise de parole en public, au travail de la voix, à la posture scénique et au développement de la confiance en soi.

## LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE COMMUNAUTAIRE

À l'issue de ce parcours, 18 élèves volontaires de CM2, représentant chacune des 18 classes ayant bénéficié des interventions scolaires, ont été accompagnés lors de trois séances spécifiques pour préparer le concours d'éloquence communautaire.

Le concours s'est tenu le vendredi 23 mai 2025, à la salle du Casino à Cattenom, devant plus de 100 invités. Les jeunes participants ont pris la parole sur la thématique : *« Si j'avais un pouvoir magique, ce serait… »*

À l'issue des prestations, le jury composé d'élus communautaires a établi le classement suivant :

- **1re place : Eliot HANN**, scolarisé à Volmerange-les-Mines ;
- **2e place : Adrien LARICCIA**, scolarisé à Boust ;
- **3e place : Benjamin BROSSE**, scolarisé à Zoufftgen.

L'ensemble des candidats, ainsi que les trois lauréats, ont été valorisés et récompensés par la CCCE. Leur engagement, leur travail et la qualité de leurs prises de parole ont été salués.

Un reportage vidéo retraçant cette soirée, enrichi d'images issues de la dernière séance préparatoire, a été réalisé.

Par ailleurs, l'ampleur croissante de ce projet communautaire s'est traduite par une forte couverture médiatique, avec des sollicitations de radio Ici Lorraine, du Républicain Lorrain et de La Gazette des Communes.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE




## *UNE PROGRAMMATION CULTURELLE GRAND PUBLIC RENFORCÉE*

Dans le cadre du Projet Éloquence 2025, la CCCE a en outre proposé 3 spectacles de stand-up professionnel à destination du grand public, avec un accès gratuit.

Un spectacle de Julien STRELZYK a été proposé le mercredi 30 avril 2025 dans la salle du centre Europa à HETTANGE-GRANDE, réunissant près de 300 personnes. L'Association des Parents d'Elèves du Groupe Pasteur (APEGP) a organisé et tenu un stand de petite restauration, contribuant au bon accueil du public.

Le 17 octobre 2025, un plateau d'humoristes, organisé autour de Julien Strelzyk, a réuni 362 spectateurs. Plusieurs artistes se sont succédés sur scène — Vincent Van Parys, Cyrielle Knoepfel, François Barthélémy et Shayan Mehr puis en tête d'affiche Donel Jack'sman, figure reconnue du stand-up français.
La diversité des univers et la qualité des prestations ont permis d'offrir un spectacle rythmé et apprécié du public. L'événement s'est déroulé dans un cadre convivial et sécurisé, avec le soutien de l'association Les Volants Mosellans, mobilisant 11 bénévoles pour la gestion d'un espace buvette/petite restauration.

Enfin, la saison culturelle 2025 s'est conclue par une soirée exceptionnelle le vendredi 28 novembre 2025, au gymnase communautaire à Kanfen. Près de 800 spectateurs ont assisté au spectacle *Le Droit au Bonheur* de l'humoriste Olivier de Benoist.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## PERSPECTIVES

Fort du succès rencontré tant auprès des scolaires que du grand public, le Projet Éloquence s'inscrit durablement dans la politique culturelle communautaire. Une nouvelle édition est d'ores et déjà entamée pour 2026, avec l'ambition de poursuivre et d'amplifier cette dynamique autour de l'expression orale et de l'accès à la culture.









## CIRCUIT ITINÉRANT DE SÉANCES DE « CINÉMA EN PLEIN AIR »

Pour la 7e année consécutive, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a déployé en 2025 une programmation de séances gratuites de cinéma en plein air, en collaboration avec CRAVLOR Cinéligue Lorraine. Ces séances ont vocation à être accessibles au plus grand nombre, et s'adressent prioritairement à un public familial.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

D'une année à l'autre, la CCCE propose des programmations variées permettant la découverte ou la redécouverte de productions cinématographiques, sur un modèle itinérant tout en favorisant la convivialité et le lien social. Ces séances s'inscrivent également dans une dynamique d'animation locale, à l'échelle des communes d'accueil, et participent à l'équilibre de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire communautaire.

Au-delà de la simple projection, la CCCE a assuré la coordination avec les municipalités hôtes, ainsi que le déploiement des moyens matériels, techniques et humains nécessaires à la bonne tenue des séances (projection, sécurité, secours, installations sanitaires et conformité électrique).

Le public familial a pu bénéficier de la programmation suivante :

| DATE | COMMUNES | SITE | FILM | JAUGE |
|---|---|---|---|---|
| **11/07/2025** | BASSE-RENTGEN | Parc à côté de la salle Saint Joseph | Un P'tit Truc en Plus | 350 |
| **25/07/2025** | VOLMERANGE-LES-MINES | Cour de l'école | Vampires en toute intimité | 70 |
| **22/08/2025** | BERG-SUR-MOSELLE | Parc salle de l'Atrium | Hocus Pocus : les 3 Sorcières | 70 |
| **TOTAL** | | | | **490** |

Des lieux de repli avaient été identifiés en amont pour chacune des projections. Toutefois, des conditions météorologiques favorables ont permis le maintien de l'ensemble des séances en extérieur.

La fréquentation a connu une nette hausse, notamment lors de la séance du 11 juillet à Basse-Rentgen, qui a rassemblé plus de 350 spectateurs. Ce succès s'explique en grande partie par le choix de la programmation, avec la diffusion du film Un p'tit truc en plus, ayant rencontré quelques mois auparavant un fort engouement du public dans les salles.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## THÉMATIQUE ET VALORISATION DU TERRITOIRE

La programmation 2025 proposait, lors des deux dernières séances estivales, un lien avec la thématique du fantastique, promouvant ainsi le Festival Étrange-Grande programmé les 20 et 21 septembre 2025.

La programmation hors les murs a favorisé la proximité avec les habitants en investissant des sites non dédiés habituellement au cinéma, participant à la mise en valeur des espaces de vie du territoire communautaire.

## MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

Les communes d'accueil ont, comme chaque année, mobilisé les associations locales afin d'assurer la tenue de stands de restauration et de buvette, contribuant ainsi à la convivialité des événements :

- Sport Loisirs Détente, à Volmerange-les-Mines ;
- L'Automnale, à Berg-sur-Moselle.

Ce partenariat avec le tissu associatif local constitue un levier essentiel de dynamisation des communes, en particulier pour les secteurs ruraux disposant de peu d'animations culturelles.

Fort de ces résultats encourageants, la CCCE poursuivra ce circuit itinérant de cinéma en plein air, avec une programmation de 3 séances l'été prochain, en privilégiant le format en extérieur chaque fois que les conditions météorologiques le permettront.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LE GRAND SPECTACLE 2025 DE LA CCCE

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a organisé, les vendredi 29 et samedi 30 août 2025, son Grand Spectacle sur le parking de l'Eurostand de tir à Volmerange-les-Mines. La Compagnie de Productions Populaires et Polymorphes (CPPP) a présenté The Whale Street, une adaptation contemporaine du roman Moby Dick d'Herman Melville, mêlant cirque, danse et performances artistiques dans un décor immersif et spectaculaire.

La programmation, structurée en six actes, a offert au public des numéros vertigineux de mât chinois, de sangles et de bascule, des chorégraphies hip-hop et flamenco, sublimées par la musique live et les effets pyrotechniques. La fréquentation a été estimée à près de 500 spectateurs le premier soir (météo plutôt défavorable) et plus de 1 200 le second. La restauration et la buvette ont été assurées par le Cercle Sportif de Volmerange, contribuant à l'accueil convivial des spectateurs.

Ce Grand Spectacle a permis de clôturer en beauté la saison estivale, en proposant aux habitants et visiteurs du territoire une expérience culturelle immersive, spectaculaire et gratuite, illustrant l'engagement de la CCCE pour le développement de manifestations artistiques de qualité accessibles à tous.

Des stands communautaires ont été mis en place afin de faire découvrir au public les différents services proposés par la collectivité.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LA CCCE SOUTIENT LES INITIATIVES CULTURELLES PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Pour organiser l'ensemble de ces événements, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a dédié un budget de 150 680,00 € en 2025.

## LA 18E ÉDITION DU FESTIVAL « PRINTEMPS MUSICAL EN PAYS MOSELLAN », DU 15 AU 30 MARS 2025




Porté par l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan », ce festival bénéficie du soutien de la CCCE depuis sa création en 2007. Grâce à une programmation de qualité, pensée dans un souci d'équilibre territorial, la collectivité entend offrir à l'ensemble des 22 communes la possibilité d'accueillir cette proposition artistique.

| DATE | COMMUNES | ENSEMBLE | JAUGE |
|---|---|---|---|
| **15/03/2025** | Zoufftgen | Concert d'ouverture : Quintette à vent Zéphiros | 156 |
| **16/03/2025** | Contz-les-Bains | Spectacle : « Rencontre » | 62 |
| **16/03/2025** | Cattenom | Concert : | 93 |
| **22/03/2025** | Escherange | « Vins un Vina » | 39 |

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

| | | | |
|---|---|---|---|
| **23/03/2025** | Breistroff-la-Grande | Atelier vocal dirigé par Didier GENDT | 113 |
| **29/03/2025** | Entrange | Concert : | 255 |
| **30/03/2025** | Entrange | « Mozart Sacré » | 233 |
| **TOTAL** | | | **951** |

La fréquentation du festival a légèrement diminué, avec 951 participants en 2025 contre 1 055 en 2024.

Néanmoins, l'association organisatrice souligne plusieurs points positifs :

- La programmation a été largement appréciée pour la qualité des interprétations et la proximité avec le public ;
- Le format itinérant et la diversité des styles musicaux ont été particulièrement valorisés ;
- L'accueil, rendu chaleureux grâce à la participation des Communes hôtes et des associations locales, a été salué ;
- Les concerts familiaux et participatifs ont favorisé la mixité des publics et permis la découverte de nouveaux répertoires ;
- Les retours du public et des élus confirment l'attachement au festival et à sa dimension de proximité culturelle.

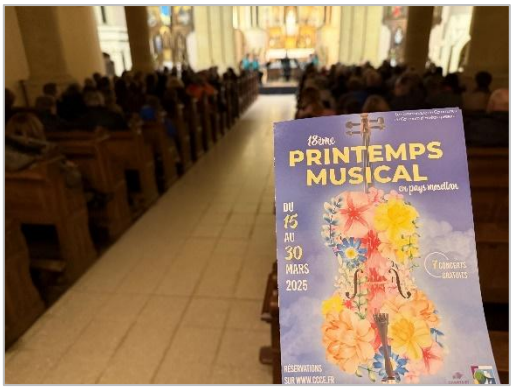




Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## LA MANIFESTATION « RODEMACK, CITÉ MEDIÉVALE EN FÊTE », ORGANISÉE LES 28 ET 29 JUIN 2025

Le soutien communautaire aux projets associatifs s'est également manifesté par le subventionnement de l'association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack (AVP) qui a organisé la 45e édition de « Rodemack, Cité Médiévale en Fête », les samedi 28 et dimanche 29 juin 2025.




Cet évènement s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs 2025 – 2027 entre la CCCE et l'association, pour la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général.

« Rodemack, Cité Médiévale en Fête 2025 » a attiré 10 518 visiteurs sur les deux jours ce qui en fait la première manifestation du territoire en nombre de visiteurs. Cette fréquentation est en hausse par rapport à l'année 2024 (6 486) et s'explique principalement par des conditions météorologiques plus favorables.

L'organisateur décrit cette édition comme un très beau succès et remercie la CCCE pour son soutien et son accompagnement technique.

L'évènement a accueilli 38 troupes et compagnies pour la musique, les déambulations, les spectacles et reconstitutions historiques. Différents lieux du village ont été mis en valeur, comme notamment l'église, le jardin médiéval et les remparts. Un marché avec 84 exposants a proposé au public des produits variés ; objets décoratifs, bijoux, objets en cuir, alimentation, vêtements et chaussures, armes diverses, objets pour enfants…

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# *LA QUATRIÈME ÉDITION DU FESTIVAL DES LITTERATURES DE GENRE « ÉTRANGE-GRANDE », MANIFESTATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, ORGANISÉE LES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2025*

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'association « Étrange-Grande » poursuivent leur partenariat conventionné pour la période 2023 – 2027, permettant au festival d'être reconnu d'intérêt communautaire et de bénéficier ainsi d'un soutien financier, technique et organisationnel de l'intercommunalité.




## Une fréquentation en hausse et un rayonnement renforcé

La quatrième édition, qui s'est tenue les 20 et 21 septembre 2025, a confirmé la montée en puissance de cet événement culturel majeur, avec plus de 7 000 visiteurs, contre 6 000 en 2024, malgré des conditions météorologiques défavorables. Cette progression témoigne de l'attractivité croissante du festival et de son ancrage durable sur le territoire communautaire.

L'organisation, reposant sur une collaboration étroite entre la CCCE et la Ville de Hettange-Grande, a mobilisé plus de 100 bénévoles, bénéficiant d'une structuration renforcée et de pratiques professionnalisées, notamment dans la gestion des bénévoles et l'accompagnement comptable, contribuant au rayonnement de l'événement bien au-delà du niveau régional.

## Programmation et activités

L'édition 2025 a proposé une programmation diversifiée et intergénérationnelle, incluant:

- Conférences et ateliers,
- Expositions immersives,
- Animations jeunesse et concours cosplay,
- 7 concerts,
- Rencontres avec près de 140 auteurs, dont 42 têtes d'affiche telles que Christelle Dabos et Victor Dixen,
- 28 maisons d'édition représentées, et deux librairies partenaires,
- Plus de 5 000 ouvrages vendus, dont 200 exemplaires de l'anthologie de nouvelles.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

L'événement a également bénéficié de quatre espaces mobilisés, dont le COSEC, et d'une signalétique renforcée, permettant une meilleure fluidité pour le public et les exposants.

**Valorisation des acteurs locaux et partenaires**

Le festival a valorisé l'implication des acteurs locaux : illustrateurs, associations, établissements scolaires, commerçants et partenaires économiques. Les visiteurs sont majoritairement originaires de Moselle (plus de 80 %), dont 36 % issus des communes de la CCCE.

## *LA CINQUIÈME ÉDITION DE « ICI OU LÀ », FESTIVAL DE THÉÂTRE 100 % PROFESSIONNEL, DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2025*

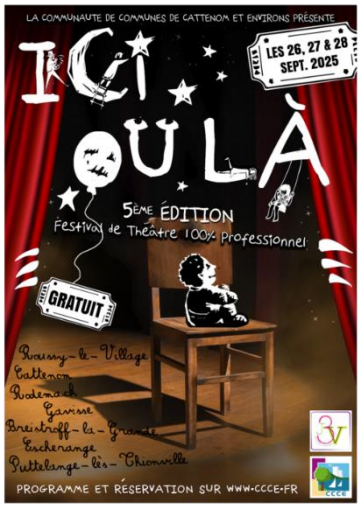


La cinquième édition de « Ici ou là », Festival de Théâtre 100 % professionnel, du 26 au 28 septembre 2025. La Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'Association « Jeunesse 3 Villages » (J3V) ont présenté la cinquième édition du festival de théâtre 100 % professionnel « Ici ou là ».

Durant trois jours, 7 représentations gratuites ont été proposées dans plusieurs communes du territoire communautaire, poursuivant l'objectif de diffusion culturelle au plus près des habitants. La programmation, volontairement variée, s'adressait à tous les publics et mêlait formes intimistes, spectacles visuels, propositions participatives et créations contemporaines, en intérieur comme en extérieur.

En amont du festival, un volet d'actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) a été mené dans les écoles du territoire.

159 élèves ont participé directement aux ateliers organisés dans 9 établissements pour un total de 552 élèves sensibilisés à l'échelle du festival. Ces interventions, d'une durée de 1h30 chacune, ont suscité un accueil très favorable des équipes pédagogiques et un engouement fort des élèves. L'approche par l'expression corporelle sur le registre de la danse, discipline encore peu développée en milieu scolaire, a constitué une réelle valeur ajoutée. Le caractère gratuit et réalisé in situ a également été particulièrement apprécié pour sa simplicité d'organisation.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Avec l'organisation de ce festival, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'Association J3V poursuivent leur volonté d'apporter des spectacles de théâtre professionnel et accessibles dans les lieux de vie des administrés, tout en valorisant le patrimoine local.

L'édition 2025 a ainsi rassemblé 699 spectateurs sur 7 spectacles, soit une progression significative par rapport à 2024 (582 spectateurs), malgré des conditions météorologiques parfois défavorables et plusieurs adaptations logistiques nécessaires.

La singularité du festival demeure la mise en valeur de sites communaux et patrimoniaux, parfois méconnus du grand public, transformés en espaces scéniques éphémères.

Le bilan de l'édition 2025 met plusieurs points en exergue :

- 699 spectateurs sur 7 spectacles représentant 75 % de la jauge maximale ;
- Les spectacles à jauge réduite ont affiché « complet » plusieurs jours avant l'événement ;
- 79 % des participants étaient issus du territoire communautaire, confirmant l'ancrage local du festival ;
- Une partie du public a assisté à plusieurs représentations au cours du week-end, témoignant d'une fidélisation croissante ;
- La quasi-totalité des communes du territoire a été représentée parmi les spectateurs ;
- 6 associations locales se sont mobilisées pour contribuer à l'accueil du public, renforçant la dimension partenariale et conviviale de l'événement ;
- Le partenariat technique avec le collectif C.L.A.OU.N.S. a permis d'assurer les installations et l'accompagnement des compagnies artistiques ;
- Les actions de communication de proximité (structures d'annonce, banderoles communales) ont favorisé l'appropriation locale de la manifestation.

En conclusion, cette 5e édition confirme la capacité du festival à fédérer habitants, communes, associations et acteurs culturels autour d'une programmation exigeante mais accessible, génératrice d'émotions partagées et de convivialité.

Malgré des contraintes météorologiques, l'événement poursuit son développement et s'inscrit comme un temps fort culturel du territoire, avec des perspectives d'évolution notamment en direction du jeune public et des actions en milieu scolaire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# ÉTUDE DE PROGRAMMATION POUR LA RÉALISATION D'UNE SALLE CULTURELLE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a poursuivi le développement de son projet d'équipement culturel structurant. En date du 17 mars 2025, le jury de maîtrise d'ouvrage a déterminé le classement des trois lauréats du concours de maîtrise d'œuvre, avec l'aide de personnalités expertes dans le domaine architectural ou culturel.

Le choix de la maîtrise d'œuvre a été acté par le Conseil Communautaire du 24 juin 2025 et a permis de désigner la structure DVVD basée sur Paris. La suite de l'année a permis d'avancer sur les démarches administratives et sur la phase Esquisse, avec l'appui de l'entreprise AEDIFICEM, qui a vu ses missions de programmiste évoluer vers celles d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Des projets de maquettes ont été présentés par le maître d'œuvre en Maison communautaire au cours du deuxième semestre. Dans cette même temporalité, une réflexion interne à la CCCE s'ouvrait pour analyser les conditions d'une évolution de la destination de l'équipement communautaire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 22 –

# LA POLITIQUE SPORT



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

La compétence « Loisirs – Tourisme » intégrant le sport a été déléguée au District de Cattenom dès sa constitution en 1986. Par la suite la CCCE a fait le choix de prendre la compétence sportive ce qui atteste de la volonté de la CCCE de soutenir les acteurs sportifs du territoire au plus près de leurs besoins.

Une centaine d'associations sportives d'intérêt communal sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Aussi, à ce jour, la CCCE assure l'exploitation de 9 équipements sportifs dont elle est propriétaire :

## DOJO COMMUNAUTAIRE CATTENOM




- Rue Saint-Exupery – 57570 CATTENOM

## TENNIS COUVERTS COMMUNAUTAIRES CATTENOM

- Rue du Bac – 57570 CATTENOM

## EUROSTAND DE TIR




- Quartier de la Douane – 57330 VOLMERANGE-LES-MINES

## TERRAIN DE FOOTBALL D'ENTRAINEMENT EN SCHISTE

- Rue des Aubépines – 57330 ENTRANGE

## TERRAIN DE FOOTBALL D'ENTRAINEMENT EN SCHISTE



- Route Départementale 56 – 57570 BOUST

## GYMNASE ET DOJO COMMUNAUTAIRES RODEMACK

- Route de Mondorff – 57570 RODEMACK

## GYMNASE COMMUNAUTAIRE KANFEN



- Rue d'Hettange-Grande – 57330 KANFEN

## ESPACE AQUATIQUE CAP VERT



- Route Départementale 57 – 57570 BREISTROFF-LA-GRANDE
  *Géré en régie directe depuis le 1er janvier 2019.*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Ces équipements sont recensés dans un diagnostic territorial réalisé par le cabinet KPMG en 2019. Cette étude classe les équipements sportifs communautaires et les équipements sportifs et culturels communaux. Elle permet d'identifier les besoins des différents utilisateurs des équipements sportifs et culturels et dresse des perspectives de développement à l'échelle du territoire.

Cette étude a permis de faire ressortir certains axes utiles au développement de la politique sportive communautaire. Ces axes forts sont présentés ci-après :

- une offre globalement abondante et variée au niveau sportif ;
- des demandes associatives et scolaires globalement couvertes grâce à la présence d'équipements nombreux en proximité (plutôt communaux) et permettant l'apprentissage de pratiques fondamentales (plutôt communautaires avec prestation de transport adossée).

Sur la base de cette étude, la CCCE a poursuivi en 2025 la réflexion de nouvelles infrastructures sportives sur son territoire. Ainsi, l'intercommunalité a travaillé au développement des projets de réhabilitation d'un gymnase à Entrange dédié aux entraînements pour certaines disciplines sportives, ou encore de création de nouveaux courts de tennis couverts à Hettange-Grande. Ces nouvelles infrastructures doivent répondre à la problématique de saturation des créneaux dédiés aux associations sportives sur le territoire.

## *LOCATION PÉRIODIQUE DES TERRAINS DE FUTSAL POUR LES ASSOCIATIONS DE FOOTBALL*

Le territoire de la Communauté de Communes dénombre 7 associations de football, dont certains pratiquent l'activité sur les 2 terrains de football communautaires à Boust et à Entrange. Ces terrains sont consacrés à l'entraînement et sont utilisables par l'ensemble des clubs communaux. Cependant, leur configuration conduit à rendre difficile la programmation des entraînements par temps de pluie et lors de la période hivernale, pour les plus jeunes notamment.

Depuis 2018 et dans le but de soutenir le développement des associations locales, la Communauté de Communes loue des terrains au Soccer Arena à Manom, nouvellement implanté à Thionville, afin de permettre aux clubs de s'entraîner dans de bonnes conditions pendant l'hiver.

Pour la saison sportive 2025 – 2026, la Communauté de Communes a décidé de reconduire la réservation de l'espace Soccer Arena pendant la période hivernale, dans le cadre des besoins exprimés par les clubs de football implantés sur le territoire

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

communautaire. Ainsi, cette location représente un montant total de 30 000,00 € T.T.C. et s'étend sur la période du 3 novembre 2025 au 18 mars 2026. Cette location prendra fin lorsque le nouveau gymnase à Entrange sera livré. Ce dernier permettra notamment d'accueillir les jeunes licenciés des clubs de football pendant la période hivernale.

## *PROJET DE RÉHABILITATION DU PAVILLON DE REPLI À ENTRANGE EN GYMNASE DÉDIÉ À L'ENTRAINEMENT DES JEUNES*

Compte tenu du constat posé sur la difficulté pour les clubs de football de maintenir la pratique sportive au cours de la période hivernale, en particulier pour les licenciés les plus jeunes, la CCCE a souhaité identifier une solution pérenne pour se substituer à terme à la location du Soccer Arena.

L'étude menée pour palier à ce besoin identifié a été élargie à la pratique de l'entraînement dédiée principalement aux catégories jeunes et pour plusieurs disciplines sportives, en complément du futsal : roller, badminton, basket-ball et volley-ball.

Pour concrétiser ce projet, l'intercommunalité a racheté l'ancien « pavillon de repli EDF », à l'euro symbolique à la Commune d'Entrange.

Le cabinet d'architecture « Blast Architecture » a été sélectionné en tant qu'assistant à maitrise d'ouvrage pour proposer différents scénarios à la Communauté de Communes. Cette dernière a fait le choix de réhabiliter l'équipement existant, en y aménageant également des cellules commerciales en façade du bâtiment.

Suite à un appel d'offre, pour ce projet, la CCCE a fait le choix de travailler avec l'entreprise « Espace Architecture » comme maître d'œuvre.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# RÉALISATION DE TERRAINS DE STREET-WORKOUT

Le premier « Street-Workout », référencé comme parc extérieur sportif communautaire, a été installé à proximité de l'espace aquatique Cap Vert et a été inauguré le 26 avril 2023. En 2024, deux autres Communes ont déjà pu bénéficier d'un parc urbain financé par la CCCE : Mondorff et Hettange-Grande dont les travaux sont désormais finalisés.

En 2025, le marché de travaux relatif aux aires de Street-Workout a été dénoncé en raison de l'impossibilité technique pour le prestataire de poursuivre sa mission. La CCCE a par la suite relancé un nouvel appel d'offres qui a permis d'attribuer un marché à une nouvelle entreprise. La CCCE poursuivra dès 2026 le déploiement des aires de Street-Workout afin de mailler l'ensemble du territoire communautaire et proposer ainsi une offre d'entrainement de proximité à tous les habitants.

Les communes qui bénéficieront de l'aménagement d'une aire de Street-Workout entre 2026 et 2028 sont les suivantes : Volmerange-les-Mines, Zoufftgen, Cattenom, Gavisse, Basse-Rentgen, Entrange, Contz-les-Bains.







Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# TROPHÉES DES SPORTS 2025

Le vendredi 17 janvier, le gymnase communautaire à Kanfen s'est transformé pour accueillir la cérémonie des Trophées des Sports 2025. Cet événement, moment incontournable de la saison sportive communautaire, valorise et récompense les sportifs et sportives du territoire. Cette année 2025 a mis à l'honneur des personnalités féminines fortement engagées au sein des associations sportives.

En 2025, 79 lauréats ont obtenu une récompense :

- 52 sportifs individuels ;
- 14 équipes ;
- 13 personnalités féminines.

Pour cette édition, le « coup de cœur » du Président de la CCCE s'est porté sur Léna Gérard, licenciée au Vélo Club Communautaire Hettange. La cycliste s'est classée 5ème du championnat du monde Xterra et championne régionale d'e-cycling en catégorie U19. Pour la première fois, un « coup de cœur » de la Commission Sport a été désigné. Le choix de la Commission s'est porté sur une action de formation pour 6 éducatrices sportives de l'association District Basket Rodemack Kanfen.

Enfin, il est à souligner la présence de plusieurs invités de prestige lors de cette soirée :

- Steven DA COSTA : champion olympique de karaté ;
- Magda WIET HENIN : championne du monde de taekwondo ;
- Monique LENDORMI : vice-championne du monde de tir Rimfire ;
- Cyrian RAVET : triple champion d'Europe de taekwondo.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# MARCHE POPULAIRE SUR LA THÉMATIQUE DE LA LIGNE MAGINOT





Pour la 4e année consécutive, l'intercommunalité entourée de ses partenaires associatifs, a organisé la « Marche populaire de la CCCE », le dimanche 4 mai 2025, sur les bans des communes de Boust et de Cattenom.

Deux parcours ont été proposés aux marcheurs : un circuit de 11 km et un autre de 6 km. Tout au long de ces itinéraires, trois stands d'animations ont permis aux participants de découvrir des tenues d'époques, des véhicules ainsi que du matériel militaire. Ces animations ont contribué à plonger les participants dans une ambiance immersive, favorisant la découverte et la transmission du patrimoine historique local.

Cette manifestation, consistant en une randonnée gratuite et ouverte à tous, a permis à près de 850 personnes de cheminer sur les sentiers de Boust et de Cattenom, sous un temps ensoleillé.

L'Office du Tourisme communautaire a tenu un stand d'informations sur le lieu de départ/arrivée.

Les partenaires de cet événement sont les suivants :

- Association Contz Tourisme Loisirs Culture et Environnement ;
- Association Roussy Marche Découverte ;
- Commune de Boust ;
- Association Le Tiburce ;
- Association Ligne Maginot Cattenom & Environs ;
- Association Fensch Militaria Motor Club, basée à Knutange.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LA 4E ÉDITION DE LA FÊTE DU SPORT

Pour la quatrième année consécutive, la CCCE a organisé sa « Fête du Sport » sur la Place Schuman à Hettange-Grande le 5 juillet 2025. A cette occasion, la Place Robert Schuman s'est transformée en un espace festif réunissant les neuf associations d'intérêt communautaire. Chacune proposait une animation en lien avec sa discipline, offrant ainsi une diversité d'activités aux participants. Par ailleurs, un parcours ninja a permis aux enfants de tester leur agilité, leur force et leur souplesse. Une activité immersive de plongée, proposée via des casques de réalité virtuelle, a également rencontré un vif intérêt.

Cette opération entièrement gratuite a permis à près de 1 000 personnes, adultes comme enfants, de pouvoir profiter d'une journée sportive et de découvrir un panel d'activités présentes sur le territoire.

Cette journée a également permis la rencontre avec Aurélie MULLER, championne du monde de 10km en eau libre, et marraine de cette quatrième édition de la Fête du Sport.







Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LES ASSOCIATIONS SPORTIVES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

En 2025, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs compte sur son territoire neuf associations sportives reconnues d'intérêt communautaire :

## KICK-BOXING CLUB DE VOLMERANGE-LES-MINES

- **Président :** Monsieur Ludovic GERARD
- **Adresse :** 44C Rue de la Mine – 57330 VOLMERANGE-LES-MINES
- **Téléphone :** +33 352 621 414 643
- **Email :** ludovic4@hotmail.com

## VÉLO CLUB HETTANGE-GRANDE

- **Président :** Monsieur Gilbert CRE
- **Adresse :** 1 Place Turenne – 57100 THIONVILLE
- **Téléphone :** 06 11 42 49 93
- **Email :** cre.gilbert@icloud.com

## SKATE CLUB LORRAIN

- **Président :** Monsieur Yannick CORNIQUET
- **Adresse :** 8 Place de la Mairie – 57330 HETTANGE-GRANDE
- **Téléphone :** 06 20 89 47 69
- **Email :** yannick.corniquet@gmail.com

## LES DAUPHINS DU CAP

- **Président :** Madame Melinda DUBREUCQ
- **Adresse :** 11 Rue Principale – 57480 KERLING-LES-SIERCK
- **Téléphone :** 06 22 02 11 61
- **Email :** lesdauphinsducap@gmail.com

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## DISTRICT BASKET CLUB

- **Président :** Monsieur Thomas EHRET
- **Adresse :** 58 Montée du Calvaire – 57100 THIONVILLE
- **Téléphone :** 06 72 14 87 26
- **Email :** thomas.ehret02@orange.fr

## VOLLEY COMMUNAUTAIRE HETTANGE SPORTIF

- **Président :** Madame Aurore METTERNICH
- **Adresse :** 2 Rue d'Austrasie – 57100 THIONVILLE
- **Téléphone :** 07 86 55 73 16
- **Email :** volleyhettange@gmail.com

## AS GOLF DE PREISCH

- **Président :** Monsieur Marc WHATELET
- **Adresse :** 1 Rue du Vieux Moulin – 57570 BASSE-RENTGEN
- **Téléphone :** +33 352 621 278 037
- **Email :** marc.whatelet27@gmail.com

## ENTENTE HANDBALL RIVES DE CATTENOM ET ENVIRONS

- **Président :** Monsieur Christophe BINGELMANN
- **Adresse :** 20 rue Bernard Trois de Bade – 57570 RODEMACK
- **Téléphone :** +33 352 621 495 409
- **Email :** christophebongelmann57@gmail.com

## CAP VERT PLONGÉE

- **Président :** Monsieur Francis DEMKIW
- **Adresse :** 3 Impasse des Anémones – 57480 APACH
- **Téléphone :** 06 51 96 69 74
- **Email :** francis.demkiw@gmail.com

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE SPORTIVE COMMUNAUTAIRE

Depuis la mise en application du nouveau règlement de la politique sportive communautaire en date du 7 novembre 2023, la CCCE soutient les associations sportives reconnues d'intérêt communautaire à travers des subventions de fonctionnement ainsi que les associations sportives d'intérêt communal au titre des projets de club (événements sportifs locaux et manifestations sportives d'envergure, anniversaires, soutien aux clubs intervenants auprès des élèves d'une école du territoire pendant le temps scolaire, etc.).

La CCCE se positionne comme un partenaire incontournable dans l'organisation des manifestations suivantes :

- Open CCCE – Crédit Mutuel (organisé par l'association Tennis Club Hettange-Grande) ;
- Tour de Moselle (organisé par l'association Cyclo Sport Thionvillois) ;
- Trail des Crêtes (organisé par l'association Cap Entrange) ;
- Etc.

En 2025, la CCCE a soutenu une nouvelle manifestation d'ampleur, en signant une convention de partenariat sur 3 années (2025/2027) :

- CCCE Open – Tennis Europe U12 (organisé par l'association Tennis Club de Cattenom) ;

La Communauté de Communes a, au titre de l'année 2025, soutenu le milieu associatif sportif local à hauteur de 463 596,31 €, avec le versement de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire ou d'intérêt communal, répartis comme suit :

- Associations sportives reconnues d'intérêt communautaire (fonctionnement, Micados, manifestations, investissement, déplacements, sportifs individuels) : 297 100,29 € ;
- Associations sportives d'intérêt communal (sport scolaire, Micados, manifestations, sportifs individuels, anniversaires, transports) : 166 496,02 €.

De plus, pour encourager la pratique sportive en milieu scolaire, la CCCE prend en charge les transports qui permettent aux élèves des écoles maternelles et primaires du territoire, de se rendre dans les équipements sportifs communautaires.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire a été modifié en cours d'année et validé par le conseil communautaire du 30 septembre 2025. Cette actualisation a permis de mettre en place un nouveau dispositif de soutien relatif aux frais de transport des associations communales et les frais de déplacement des associations d'intérêts communautaires.

Cette aide est activable selon un critère de niveau de compétition minimum, pour chaque discipline sportive et marque la volonté de la CCCE de poursuivre son action en faveur du haut-niveau sur le territoire communautaire en complémentarité de ses différentes interventions sur le champ du sport pour tous.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# ESPACE AQUATIQUE CAP VERT

La piscine Cap Vert est gérée en régie directe par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs depuis le 1er janvier 2019.

L'espace aquatique Cap Vert a fermé ses portes aux publics pour d'important travaux de rénovation, le 1er septembre 2025 à l'issue de la saison estivale.

La fréquentation globale du Centre Aquatique Cap Vert sur l'année 2025 a atteint 68 188 visiteurs, soit une diminution du nombre d'entrée par rapport à l'année 2024. En effet, l'année 2025 ne représente pas une année complète d'exploitation. En tenant compte de la fermeture du site sur 1/3 de l'année la tendance de la fréquentation semble s'établir à la hausse.

## RÉPARTITION DE LA FRÉQUENTATION DU CAP VERT DU 1ER JANVIER AU 31 AOÛT 2025

| | FRÉQUENTATION 2024 (année complète) | FRÉQUENTATION 2025 |
|---|---|---|
| SCOLAIRE | 17 354 | 12 092 |
| CLUBS ET ASSOCIATIONS | 3 758 | 3 302 |
| ENTRÉES DU PUBLIC | 50 903 | 42 190 |
| ACTIVITES PISCINE | 8 412 | 3 920 |
| ÉCOLE DE NATATION | 6 140 | 3 920 |
| BALNÉO | 4 872 | 3 342 |
| **TOTAL** | **91 439** | **68 188** |

La météo estivale, particulièrement en juin, a profité à l'espace aquatique ce qui fait nettement augmenter la fréquentation de l'été par rapport à l'année précédente. Les activités aquatiques proposées rencontrent toujours du succès et restent à développer dans le futur.

Au mois de juillet, le Centre Aquatique Cap Vert a accueilli une cinquantaine d'adolescents par jour lors de l'animation « Micados Cap sur l'Eau ». Les enfants ont pu bénéficier des diverses installations du site, le tout encadré par le service Culture et Sports, des associations locales impliquées dans le projet, mais aussi des animateurs saisonniers et des éducateurs sportifs de la piscine.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Le mois de juin a été ponctué par la cérémonie de remise des médailles pour les enfants de l'école de natation, dont la formule proposée en 2024 a été reconduite et rencontre toujours un franc succès auprès des élèves et de leurs parents.

La CCCE a fait le choix ambitieux de permettre la continuité de l'apprentissage de la natation pour les plus jeunes avec la mise en place d'un bassin provisoire de 25 m de long et 4 couloirs de nage, sur le parking de l'établissement. Il est principalement utilisé pour l'accueil des classes scolaires du territoire et pour permettre aux associations de sports aquatiques de maintenir leurs activités sportives durant la période de rénovation de la piscine. L'utilisation du bassin temporaire a débuté le vendredi 3 octobre 2025. Ce bassin est également ouvert au grand public durant les périodes de vacances.

## *RÉPARTITION DE LA FRÉQUENTATION DU BASSIN PROVISOIRE DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2025*

| | FRÉQUENTATION |
|---|---|
| **SCOLAIRE** | 5 637 |
| **CLUBS ET ASSOCIATIONS** | 1 039 |
| **ENTRÉES DU PUBLIC** | 53 |
| **TOTAL** | **6 729** |






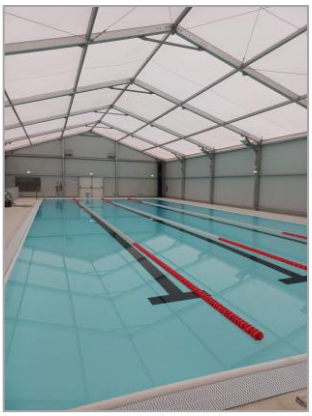

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# – 23 –

# LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Le territoire de la CCCE est traversé par plus de 200 km de cours d'eau. Quatre bassins versants forment notre territoire : l'Altbach, la Boler, la Kissel et le Ruisseau des 4 Moulins.

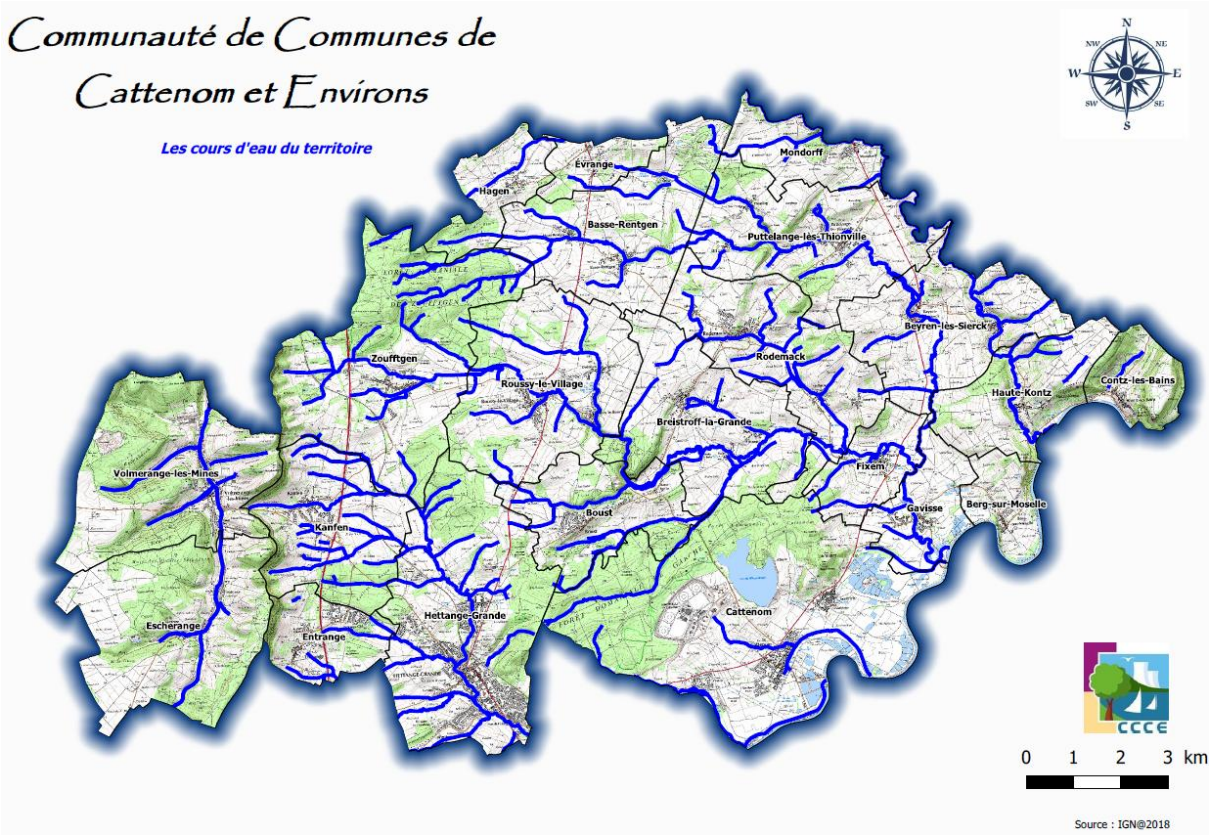


## LES MISSIONS DU SERVICE GEMAPI DE LA CCCE

- Aménager le bassin versant ou une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretenir et aménager les cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau ;
- Défendre les personnes et les biens contre les inondations ;
- Protéger et restaurer les sites, les écosystèmes aquatiques et les zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

**Ces missions sont fixées par l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

L'année 2025 a été marquée par la fin de 2 programmes de travaux majeurs qui concernaient le ruisseau des 4 Moulins et la Boler.



*Réunion de réception du chantier Boler*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



- La CCCE s'est particulièrement intéressée à la réduction des inondations sur 4 communes du territoire : Dodenom (Roussy-le-Village), Fixem, Puttelange-lès-Thionville et Beyren-lès-Sierck.
    - Dodenom : l'étude réalisée a révélé que le rapport coût/bénéfice d'une zone de rétention dynamique serait négatif (le projet s'élevait à plusieurs centaines de milliers d'euros pour protéger moins de 10 habitations). Les habitants ont donc été incités à s'inscrire dans le dispositif de diagnostics de vulnérabilité (détail plus bas).
    - Puttelange-lès-Thionville : un bureau d'études a été mandaté pour réaliser une zone de rétention dynamique de crues en amont du moulin. Les élus de la commune ont eu une première prise de contact positive avec le propriétaire des terrains concernés. Les analyses complémentaires seront menées en 2026.
    - Beyren-lès-Sierck : un bureau d'études a été mandaté pour la réalisation d'un fossé de décharge permettant de limiter les inondations à Beyren. Les levés topographiques permettront de préciser le tracé de ce canal. Les études complémentaires seront menées en 2026.
    - Fixem : la CCCE étudie les possibilités de zone de rétention dynamique de crues, sous convention de mandat avec le syndicat Moselle Aval. Un second emplacement de l'aménagement est à l'étude, le premier scenario envisagé n'ayant pas donné de résultats concluants.

## LA ZONE DE RÉTENTION DYNAMIQUE DE CRUES, QUESACO ?

Lorsqu'un simple décaissement ne suffit pas pour stocker l'eau et limiter les inondations, une zone de rétention dynamique de crues peut être une solution. Il s'agit d'une digue érigée en travers du cours d'eau en amont de la zone que l'on souhaite protéger. Au droit du passage du ruisseau, un busage sous la digue permet de maintenir l'écoulement de l'eau et la libre circulation des espèces. L'ouvrage est dimensionné pour laisser passer un certain débit, au-delà duquel la digue engendre une sur-inondation. Il s'agit d'un aménagement techniquement et règlementairement complexe qui nécessite plusieurs années d'études et de négociations foncières.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

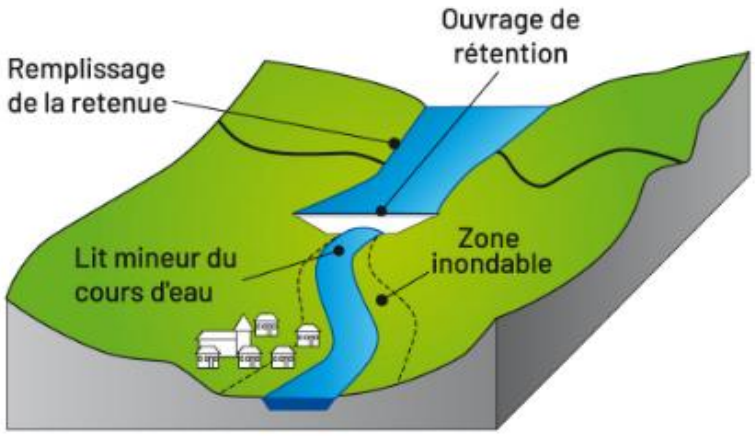


*Source : https://vidourle.org*

- La CCCE a mené une étude préalable sur le ruissellement afin de donner des pistes de réflexions aux communes qui sont de plus en plus touchées par cette problématique. Le prestataire a rencontré les communes qui le souhaitaient en 2025 et leur a fourni des conseils préventifs et curatifs au cas par cas.
- La CCCE est à l'initiative d'un groupement de commandes ayant permis aux communes qui le souhaitaient de mettre à jour leur Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Une fois l'ensemble des documents centralisés, le prestataire réalisera le Plan Intercommunal de Sauvegarde PICS (courant 2026), document de mutualisation de moyens en cas de crises touchant plusieurs communes.
- L'étude pour le remplacement de l'ouvrage sous chaussée rue des vergers s'est achevée. La CCCE a mandaté une entreprise pour la réalisation des travaux. Ces derniers sont complexes et nécessitent un temps important de réflexion du fait de la présence de différents réseaux aériens et souterrains au droit du projet.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



› La Kissel

Les travaux de restauration et de prévention des inondations de la Kissel se sont poursuivis. Des banquettes végétalisées ont été installées à Kanfen et le prestataire a aménagé certains petits seuils pour les rendre franchissables par les poissons.



*Pose de banquettes à Kanfen*

Les derniers remodelages ont été réalisés à Entrange, et à Hettange-Grande, impasse des Mélèzes. Le projet prévoyait initialement la déviation du ruisseau. Après discussion avec l'exploitant sur le terrain, le cours d'eau a finalement été remodelé en amont et en aval du parking. Entreprise, Agence de l'Eau, services communautaires et exploitant ont fait part de leur satisfaction quant au déroulement et au résultat des travaux.



*Remodelage Impasse des Mélèzes, Hettange-Grande, avant plantations*

L'ampleur des travaux de restauration de la Kissel a été saluée par l'Office Français de la Biodiversité qui a réalisé une interview du Vice-Président à la politique de l'Eau, de l'Assainissement et de la GEMAPI, et du Président de l'association de pêche locale pour évoquer les différentes étapes de la restauration de la Kissel, en particulier la suppression des barrages.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



*Tournage OFB avec le Vice-Président Benoit Steinmetz*

La CCCE s'est également portée candidate aux Trophées de l'Eau, organisés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Le programme de restauration de la Kissel a retenu l'attention du jury : la CCCE fait partie des 4 lauréats du concours ! La cérémonie se déroulera en mai 2026 et révèlera le projet qui a reçu le plus de votes du public.

› La Boler

Les travaux de restauration des affluents de la Boler se sont achevés à travers les derniers entretiens de la végétation, des plantations et la pose de clôture.



*Plantations à Basse-Rentgen*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

La remise dans son lit du ruisseau de Himeling a été particulièrement saluée par les partenaires financiers. L'aménagement a permis de restaurer le ruisseau tout en limitant les inondations en aval. Les travaux ont été réalisés en concertation avec l'exploitant (clôtures adaptées à des vaches de petites tailles et création d'un abreuvoir pour empêcher le piétinement des berges tout en garantissant un point d'eau, plantations notamment de saules, adaptés aux milieux aquatiques mais également utilisés par le propriétaire pour la confection de paniers…), qui a fait part de sa satisfaction.

Un bel exemple d'opération de restauration du milieu et de prévention des inondations en adéquation avec l'usage de l'exploitant !



*Ruisseau remis dans son ancien lit à Himeling*

› Le ruisseau des 4 Moulins

Le programme de travaux s'est achevé par la réunion de réception, en présence des élus, de l'association de pêche et de l'entreprise.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



*Réunion de réception du chantier*

› L'Altbach

Le programme de restauration et de prévention des inondations de l'Altbach s'est poursuivi par des créations de banquettes à Haute-Kontz, en aval de l'ancien seuil de moulin détruit dans le cadre de ce programme en 2024.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



*Avant / après banquettes minérales à Haute-Kontz*

› Programme pluriannuel d'entretien de la végétation

L'entretien des ruisseaux en traversée urbaine s'est poursuivi. Ce programme a pour objectif de rétablir le libre écoulement de l'eau, en fauchant la végétation des rives urbaines et en retirant les embâcles* susceptibles d'engendrer des dégâts.

Plus de 7 000 m linéaires de végétation des rives sont fauchés deux fois par an par le prestataire de la CCCE.

NB : les embâcles ne doivent pas systématiquement être retiré. Une analyse au cas par cas selon leur localisation doit être faite avant intervention. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la CCCE pour être conseillé.

** Embâcles : amas de végétaux et/ou de déchets tombés dans l'eau et qui forment un bouchon.*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE



*Embâcle à Basse-Rentgen*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

# ÉVALUER LA VULNÉRABILITE DU BATI ET AIDER LES SINISTRÉS

## AIDE À L'ACHAT DE MATÉRIEL

La CCCE a mis en place une aide à l'achat de matériel pour lutter contre les inondations lors du conseil communautaire du 27 septembre 2022. Le règlement d'attribution a été modifié à plusieurs reprises afin de répondre aux besoins des sinistrés. L'aide bénéficie aux particuliers, aux copropriétés, aux sociétés civiles et aux communes propriétaires d'immeubles d'habitation ou d'habitations individuelles. La propriété concernée doit se situer en zone inondable et/ou en bordure de cours d'eau et/ou avoir subi une inondation au cours des 5 années précédant le dépôt de la demande d'aide.

Le montant d'aide octroyée au bénéficiaire est fixé à :

- pour l'achat de batardeaux : 50,00 % du projet global pour un montant maximum d'aide de 2 500,00 € par foyer bénéficiaire sans condition de ressources ;
- pour l'achat de petit matériel anti-inondation (sacs, motopompes, barrières…) : 50,00 % du projet global pour un montant maximum d'aide de 250,00 € par foyer bénéficiaire sans condition de ressources.

En 2025, le service a reçu 19 demandes d'aides, qui ont toutes été certifiées complètes et ont reçu un retour favorable de la CCCE.

## RÉALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITÉ

Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) réalisé par le syndicat Moselle Aval auquel adhère la CCCE, les habitants en zones inondables du territoire ont été invités à s'inscrire aux campagnes de diagnostics de vulnérabilité.

L'opération consiste à recenser toutes les entrées potentielles d'eau dans l'habitation, et tous les travaux à réaliser permettant d'améliorer la résilience du logement en cas d'inondation (réhausse des systèmes de chauffage, clapets anti-retours, mise en place de batardeaux, remplacement d'un revêtement de sol par du carrelage…).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

Le diagnostic est pris en charge par l'Etat (fonds Barnier), la Région Grand Est et la CCCE. Le coût est nul pour l'administré, qui pourra également bénéficier d'une subvention de 80% par l'Etat en cas de réalisation des travaux préconisés par le diagnostic.

Etant donné le nombre d'habitation en zone inondable sur le territoire, le prestataire a estimé qu'environ 80 diagnostics pourraient être réalisés sur la CCCE. La première campagne a démarré en fin d'année 2025 et devrait s'achever au premier trimestre 2026.




*Réunion publique présentant le principe des diagnostics à Puttelange-lès-Thionville*

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_12_SI-DE

## RÉPARTITION DES DÉPENSES GEMAPI EN 2025

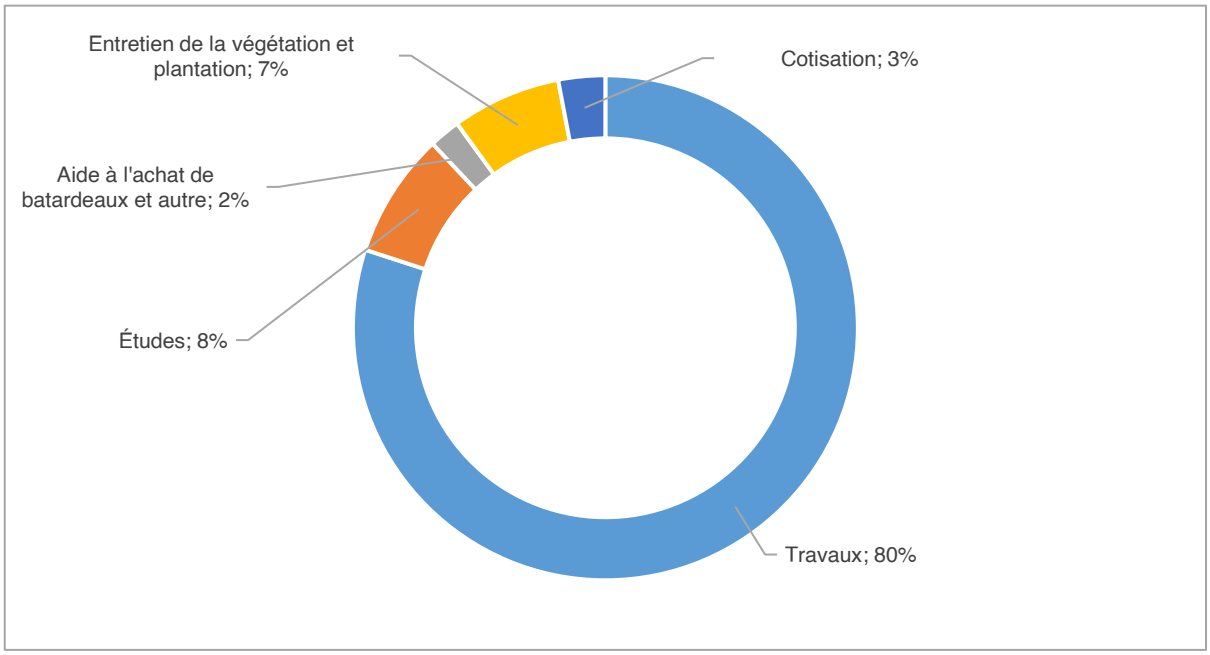


## COORDONNÉES

**Adresse :** Centre Technique Environnemental, Rue du Rossignol
57330 HETTANGE-GRANDE

**Manon PELLICORI –** Chargée de mission Rivières et Milieux Aquatiques
**Téléphone :** 03 82 82 42 23
**Email :** m.pellicori@cc-ce.com